

## **QUATRIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

M. ABBIL Iolu Johnson	Député de Tanna
M. BANGABITI Amos	Député d'Ambaé
M. BLAISE Batick	Député d'Ambrym
M. BOULEKONE Vincent	Député de Pentecôte
M. BUE Samson	Député d'Ambaé
M. BULE Allen	Député de Pentecôte
M. BULEWU Job	Député de Pentecôte
M. CALO Joseph	Député de Tongoa/Shepherds
M. CARLOT Louis	Député d'Efaté
M. CARLOT Maxime	Député de Port-Vila
M. CHILIA Jimmy Méto	Député d'Efaté
M. FARATIA Thomas Brothy	Député de Port-Vila
M. HOPA Jack Tungon	Député d'Ambrym
M. HOPMAN Alick Allan	Député de Port-Vila
M. IOUIOU Henry	Député de Tanna
M. JERETY Rasen	Député de Malékula
M. JIMMY Willie	Député de Port-Vila
M. KALPOKAS Donald	Député d'Efaté
M. KARIE Robert David	Député de Tongoa/Shepherds
M. LAHVA Jeffrey	Député de Tanna
M. LANGO Demis	Député de Paama
M. LINI Walter Hadye	Député de Pentecôte
M. LOP Kissel	Député de Tanna
M. LULUM Dereck Vanua	Député de Banks/Torres
M. MASSENG Alfred	Député de Luganville
M. MOLISA Sela	Député de Santo/Malo/Aoré
M. NAKO Charlie	Député de Tanna
M. NATAPEI Edward Nipake	Député des îles isolées du sud
M. RAVUTIA Albert	Député de Santo/Malo/Aoré
M. REGENVANU Sethy John	Député de Malékula
M. SAMUEL Elson	Député de Malékula
M. SIMON Jimmy	Député d'Epi
M. SINKER Cecil	Député de Banks/Torres
M. SOKSOK Vital	Député de Malékula
M. SONG Kaesipae	Député de Tanna
M. SOPE Barak Tame	Député d'Efaté
M. STEVEN Francky	Député de Santo/Malo/Aoré
M. TAHI Onneyn	Député d'Ambaé
M. TAMATA James Adin	Député de maéwo
M. TAMBISARI Edward	Député de Luganville
M. TELUKLUK Barthélemy	Député de Malékula
M. VOHOR Serge	Député de Santo/Malo/Aoré
M. VUROBARAVU Moliemo	Député de Santo/Malo/Aoré
M. WELES Timothy	Député de Santo/Malo/Aoré

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLICQUE DE VANUATU**

**QUATRIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1994**

**LUNDI 21 NOVEMBRE 1994**

**PRESIDENT :** M. MASENG Alfred, député de Luganville

**PRESENT :**

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. La séance commence à 8h40.
2. Le Président du Parlement suspend la séance pour permettre au Chef du Gouvernement et de l'Opposition d'accueillir le Président de la République.
3. La séance, suspendue à 8h45, reprend à 9h05.
4. Le député SOKSOJ Vital dit la prière.

**ALLUCOTION PRESIDENTIELLE**

5. Le Président de la République, son Excellence M. J. M. Leye Lenelgau prononce l'allocution d'ouverture (Texte joint en annexe)
6. La séance, suspendue à 9h40, reprend à 10h30.
7. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, répondant à la déclaration du Président, indique que le gouvernement s'engage à développer les aéroports, zones industrielles et urbaines de Santo, Malékula et Tanna. Une société asiatique entreprendra la construction de la zone industrielle de Santo. Il demande à la population de coopérer et à l'Opposition son soutien en vue d'exécuter les projets. Il se plaint que l'influence politique nuit à la réalisation de projets mais déclare que le gouvernement s'emploiera toujours à les réaliser. En ce qui concerne les coopératives agricoles, il indique que son gouvernement, avec la collaboration du Service des Coopératives, recherchera des débouchés commerciaux tant pour les produits agricoles que pour les autres produits pour

le bénéfice des provinces. Toutefois, toute cette initiative a besoin d'un soutien politique. Pour le tourisme, le Premier ministre indique que l'industrie touristique qui a été établie par les premiers gouvernements a besoin de rénovation. Par conséquent, on a besoin de rénover nos aéroports, ce qui demande des dépenses d'à peu près 4 milliards de vatu. Son gouvernement a négocié avec la France et l'Australie et la France a décidé de fournir une somme de 200 millions de vatu pour rénover l'aéroport de Taféa. Quant à nos cultures qui peuvent être touchées par l'industrie touristique, il faut exercer des contrôles mais seulement dans les provinces. Tout ce qui peut nuire à nos cultures et traditions doit être avant tout contrôlé dans les villes afin de donner l'exemple aux régions rurales. Pour les demandes de citoyenneté des métis de Vanuatu, la législation stipule clairement que toute personne résidant à Vanuatu pendant une période de dix ans peut faire une telle demande. Toutefois, parmi les demandes, certaines proviennent des personnes qui ont, dans le passé, renié Vanuatu pour fuir à l'étranger et lorsqu'elles se retrouvent dans la nécessité, elles veulent avoir directement la nationalité de Vanuatu à cause de leurs liens avec le pays dans le passé. Toutefois, le Conseil de la citoyenneté agit avec impartialité et considère tous les demandes. Le Premier ministre ajoute qu'il félicite le Conseil et le Service de l'Immigration pour leur dévouement. Le Premier ministre reconnaît l'urgence d'entretien des écoles soulevée par le Président de la République et explique que la Communauté européenne a décidé de financer l'entretien de 36 écoles. Toutefois, plus du double de ce nombre nécessitent des réparations. Par conséquent, on répartira les fonds équitablement dans les provinces et on négociera pour le reste des écoles. Il explique que beaucoup d'organismes veulent construire des écoles à Vanuatu mais le problème est que le gouvernement ne pourra pas les entretenir. Les écoles des missions jouent un rôle très important à Vanuatu. Par conséquent, le gouvernement décide de subventionner aussi les l'Ecole adventiste et l'Ecole protestante qui n'ont jamais reçu de subvention auparavant. Mais il importe de répartir proportionnellement les ressources pour faire en sorte que l'éducation soit rentable. Les écoles des missions doivent aussi reconnaître l'aide du gouvernement et collaborer avec lui dans cette entreprise. Le Premier ministre commente les propos du Président de la République sur le manque d'hôpitaux et déclare qu'on ne peut pas construire de nouveaux hôpitaux tant que les établissements existants ne disposant pas de l'équipement nécessaire pour fournir des meilleurs services.

8. Le Président déclare au Premier ministre que son temps est écoulé.
9. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, demande s'il peut finir d'exposer sa réponse au discours du Président de la République de Vanuatu.
10. Le Président répond qu'il faut avoir le consensus du Parlement.
11. M. LINI Walter, député de Pentecôte, appuyé par BOULEKONE s'oppose à la requête du Premier ministre.

12. M. KALPOKAS Donald, député d'Efaté, remercie le Président du Parlement de l'avoir l'autorisé à répondre au discours du Président de la République et indique qu'il faut être bref. Il soutient les propos du Président de la République sur les missions étrangères à Vanuatu et que le gouvernement doit négocier à l'étranger. Il mentionne les zones déclarées urbaines et exhorte le gouvernement à étudier plus en profondeur son initiative pour éviter des conflits à l'avenir. Il se dit satisfait que le Président de la République reconnaisse le travail de l'Opposition et veut aussi que le gouvernement reconnaisse lui-même le travail de l'Opposition par la publication d'informations dans la presse à Vanuatu, il faut encourager plus l'entreprise chez les Ni- Vanuatu. Le tourisme peut stimuler l'agriculture. Par conséquent, il faut toujours développer le tourisme. Il faut encourager les Ni- Vanuatu à créer des petites entreprises de " tournée touristique" qui ne demande pas beaucoup d'investissements. Il se dit reconnaître le travail des Chefs et de la police pour faire régner l'ordre à Vanuatu et demande aux Ni- Vanuatu de leurs montrer du respect. En se référant aux propos du Président de la République sur la citoyenneté, il déclare que cette dernière doit être acquise selon les dispositions de la loi et pas autrement. Toute personne qui réside à Vanuatu pendant au moins dix ans aura droit à la citoyenneté. Il se dit satisfait de l'initiative du gouvernement à entretenir les écoles et demande qu'on éclaire la situation des écoles de mission transférées au gouvernement. Quant au manque d'hôpitaux, il pense qu'il faut promouvoir davantage les services préventifs pour réduire le coût des services curatifs. M. KALPOKAS remercie le Président de la République pour reconnaître les développements faits par les députés avec l'allocation parlementaire et se plaint que les députés de l'Opposition n'aient pas en droit à cette allocation cette année. Pour conclure, le Chef de l'Opposition se réfère aux poursuites et demande qu'on traduise le Président comme simple citoyen et non Président de la République comme dans le cas de l'ex- Président de la République.
13. M. STEVEN Franky, député de Santo, annonce l'étude du projet de loi sur les titres fonciers en propriété perpétuelle et du projet de Loi sur la Santé et la salubrité publiques.

**PROJET DE LOI NO. DE 1994 SUR LES TITRES FONCIERS EN PROPRIETE PERPETUELLE**

**PREMIERE LECTURE**

14. M. TELUKLUK, ministre des Affaires foncières, présente le Projet de loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
15. La séance commence, suspendue à 11h25, reprend à 14h10.

16. M. LINI Walter, député de Pentecôte, s'oppose aux principes de ce projet de loi parce que le projet de loi est contradictoire aux principes de la Constitution qui stipule que seule les ni- Vanuatu doivent posséder les terres du pays. Il ajoute que le projet de loi reflète la politique du parti UPM et non pas la coutume, la tradition ni la culture du peuple. Il dit que le parti NUP se déclare déçu d'entendre que le gouvernement affirme que la population de Luganville et celle de Port-Vila vont enfin oublier le loyer. Il ajoute que le système de location des terres n'est pas tout à fait étranger car cela se pratiquait déjà dans le passé. Ce Projet de loi désavantagera les propriétaires coutumiers d'Efaté et ceux de Santo car les nouveaux propriétaires risquent de céder les terres aux étrangers vu qu'ils auront le titre à perpétuité. Il rappelle que le Vanuaaku Pati a pris du temps pour indemniser les propriétaires coutumiers parce qu'il cherchait tout d'abord à les identifier.
17. Le ministre des Finances, M. JIMMY Willie et député de Port-Vila, soutient les principes du Projet de Loi. Il ajoute que d'après les soucis exprimés par les membres de l'Opposition, ces derniers auraient pu lors de la rédaction de la Constitution omettre les articles 76 à 80 car ils servent à passer outre les droits de propriétaires coutumiers. Il estime également que les baux à long terme mènent à la discrimination ainsi qu'à l'exploitation des propriétaires fonciers indigènes. Il demande aux députés de citer un exemple de siège gouvernemental situé sur des terres données à bail. Il conclut que d'après les dispositions du Règlement sur le domaine public signé par le ministre des terres en août 1980, les loyers perçus à ce titre ont été versés au gouvernement et non pas aux propriétaires coutumiers.
18. M. ABBIL Iolu, député de Tanna, s'oppose aux principes du Projet de Loi. il déclare que la terre est une autre affaire très délicate et de ce fait on devrait consulter et informer entièrement les propriétaires coutumiers concernés des conséquences de ce projet de loi avant le débat au Parlement. Il se dit inquiet du fait qu'avec cette Loi, les propriétaires coutumiers vont perdre ce droit qui leur permettait de toucher leur part du loyer des terres en zones urbaines. Il craint aussi l'acquisition de terres en propriété perpétuelle par les étrangers. Il rappelle le primordialité dans la culture Mélanésienne de la terre, avoir unique du petit cultivateur, contrairement aux sociétés occidentales à base monétaire. Bien que les Bureaux de gestion foncière urbaine aient échoués, le gouvernement a tenté de gérer les terres au nom des propriétaires coutumiers.
19. Le ministre des Affaires foncières, M. TELUKLUK Paul, député de Malékula, affirme que le projet de loi n'est pas contradictoire à la Constitution. Il ajoute que ceux qui devront acquérir des terres seront des indigènes et non pas des étrangers. Il déclare aussi qu'on appliquera ladite loi que les zones urbaines, c'est-à-dire Port-Vila et à Luganville.
20. M. KALPOKAS Donald, député d'Efaté, déclare que d'après le contenu du Projet de Loi, les dispositions s'appliqueront à tous les endroits de Vanuatu

déclarés terres publiques et non pas seulement à Port-Vila et à Luganville. Il soutient l'idée de ses collègues de l'Opposition en disant que les terres doivent rester entre les mains des propriétaires coutumiers. Il ajoute que le gouvernement fait une mauvaise interprétation de l'Article 81 de la Constitution qui prévoit le cas des personnes déplacées pour les effets du surpeuplement. La valeur exacte des terres de Port-Vila serait de 32 millions US et donc les villageois de Pango, Ifira, Mélé, sont lésés de leurs droits.

21. M. Onneyn TAHI, député d'Ambaé, déclare que la terre est une affaire très délicate. Il dit aussi que l'introduction d'un régime foncier à perpétuité était inopportune. Avec cette loi, les propriétaires coutumiers perdront leurs droits de propriété si les citoyens indigènes acquièrent des terres à titre de propriété perpétuelle. Il ajoute qu'il votera contre le Projet de loi et craint les arrière-motifs.
22. M. TELULUK Paul, ministre des Affaires foncières, dit qu'il ne voit aucun inconvénient au fait qu'un indigène des îles vient acquérir des terres d'un indigène de Port-Vila car celui-ci est toujours ni-Vanuatu.
23. M. SOPE Barak Tamé, député d'Efaté, cite Camberra, Suve, Honiara, Apia et Honolulu à titre d'exemple pour répondre à la question du ministre des Finances M. JIMMY Willie qui a demandé de citer des capitales dont les terres sont cédées à bail. Il conclut en disant que les principes de ce projet de loi ne répondent ni à l'intérêt public ni aux intérêts de propriétaires coutumiers. Il constate que certaines définitions du Projet de Loi sont contraires aux dispositions de la Constitution. Ce Projet de Loi ne favorisera que les personnes qui spéculeront sur les transactions foncières. Il accuse le ministre des Affaires foncières de vouloir nationaliser certaines terres sans tenir compte de l'avis des propriétaires coutumiers.
24. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, estime que les députés doivent débattre longuement ce Projet de Loi. Il estime en outre que ce Projet de Loi est conforme à la Constitution. A son avis, il est bon de se préoccuper des intérêts des propriétaires coutumiers mais il ne faut pas ignorer ceux des citoyens.
25. La séance, suspendue à 15h35, reprend à 16h15.

### **QUESTIONS ORALES**

26. Mme LINI Hilda, député de Port-Vila, demande quand on indemniserait intégralement les propriétaires coutumiers fonciers de Port-Vila.
27. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, répond qu'on a déjà entamé le processus d'indemnisation et qu'on a déjà indemnisé la moitié de ces propriétaires coutumiers.

28. M. CHILIA Jimmy Méto, député d'Efaté, demande s'il est possible de construire un aéroport international à Téouma pour assurer la sécurité aux villageois de Mélé.
29. M. CARLOT réplique qu'on a recherché des fonds en ce sens, mais que pour rénover l'aéroport de Bauerfield. Le gouvernement a dû faire de l'emprunt. Il ajoute qu'on a abandonné le projet de Téouma et qu'il y aura des consultations avec les villageois de Mélé.
30. M. TAHI Onneyn, député d'Ambaé, demande si on a déjà embauché un docteur pour l'hôpital de Lolowai.
31. M. TAMBISARI Edward, député de Pentecôte, explique qu'on a lancé le projet mais on n'a pas encore réussi à embaucher un docteur.
32. M. SIMON Jimmy, député d'Epi, demande si l'on va reconstruire un logement pour le docteur de l'hôpital de Vaimali pour remplacer celui qui a été brûlé.
33. M. TAMBISARI répond que des architectes se sont déjà rendus sur le terrain et qu'on commencera bientôt à construire le nouveau logement.
34. M. KARIE Robert, député de Tongoa, demande au Premier ministre de confirmer une réclamation selon laquelle on lui a payé l'allocation de député pour 1994 d'un million de vatu, puisqu'il n'a reçu aucune allocation cette année. Il demande aussi pourquoi des électeurs de sa circonscription ont des cartes électorales sans pour autant être inscrits aux listes électorales.
35. M. CARLOT, Premier ministre, confirme qu'il a suspendu le paiement de l'allocation à certains députés de l'Opposition.
36. M. NAKO Charlie, député de Tanna, ministre de l'Intérieur, en réponse à la deuxième question, explique que seul un Service s'occupe de ce domaine et que son Ministère est en train de considérer le problème électoral qui s'est produit dans plusieurs circonscriptions.
37. M. NATAPEI Edward Nipake, député de Autres îles isolées du sud, demande si on effectuera une réduction des frais de transport aérien comme promis par le Ministre.
38. M. BANGABITI Amos, ministre des Transports, répond que l'augmentation des frais était un essai et que les frais pour certaines régions ne peuvent encore être réduits à cause de l'inflation et pour éviter une exploitation tous les trois ans à cause de l'acquisition de nouveaux équipements.
39. M. LINI Walter demande si des régions rurales comme Lonorore feront l'objet d'acquisition à perpétuité tel que le disent les rumeurs. Il demande en outre au

Premier ministre de confirmer qu'un millionnaire a acheté l'îlot Aoré et l'entreprise Santo Cattle Project.

40. M. TELULUK, ministre des Affaires foncières, répond qu'il n'y en a aucune décision pour urbaniser la région de Lonorore. Par contre, un député a demandé à ce qu'on déclare zone urbaine la région de Loltong, mais on n'a pas encore fait une étude de faisabilité de ce projet. Il explique aussi qu'il faut observer la Loi pour déclarer une zone urbaine. En ce qui concerne la Santo Cattle Project, des investisseurs s'y sont intéressés mais le gouvernement n'a pas l'intention de la vendre.
41. M. ABBIL Iolu demande si le ministère des Finances injectera des fonds à l'entreprise Tanna Coffee Project pour la maintenir en vie.
42. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, confirme que l'entreprise a rencontré des problèmes financiers et qu'il a reçu une demande de fonds de l'administration du Tanna Coffee pour le maintenir en exploitation. Il soumettra cette demande au Conseil des Ministres.
43. M. BOULEKONE Vincent, député de Pentecôte, demande si le gouvernement a fait des enquêtes sur les dégâts causés par le cyclone Vania à Pentecôte, Maéwo, et dans la région de Torba, ajoutant que le village de Melsisi a été durement atteint lors de la dépression. Si le gouvernement a l'intention d'effectuer des enquêtes, le député demande le délai dans lequel on produira un rapport sur les constatations.
44. M. NAKO Charlie, ministre de l'Intérieur, répond qu'il a pris note de la question et qu'il y répondra plus tard.
45. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, ajoute qu'on a pris des mesures et que son Bureau surveillera cette affaire.
46. M. SOPE Barak Tamé demande s'il est vrai que l'allocation de député n'a été payée qu'aux députés sympathisants du gouvernement et en demande les raisons. Il demande aussi au Vice- Premier ministre de confirmer qu'il a insulté un juge à Malékula.
47. M. CARLOT, Premier ministre, répond que la suspension du paiement de l'allocation de député aux députés de l'Opposition est considérée comme une punition car ces derniers ont critiqué les développements par ces fonds. Il ajoute qu'il faut aussi faire la demande avant la date limite.
48. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice et député de Malékula, répond à la deuxième question en disant qu'il a discuté avec un juge de Malékula mais qu'il ne l'a pas insulté.



49. M. BULE Allan, député de Pentecôte, demande si on reprendra les activités agricoles vu qu'on les a arrêtées après l'arrêt de la fourniture lorsque le Service de l'agriculture a cessé de fournir des plants gratuits à Pentecôte.
50. M. FARATIA Thomas, député d'Efaté, explique qu'on a lancé un projet de plans gratuits à Santo, mais qu'il a manqué de fonds et par conséquent, il a suspendu ses activités.
51. M. SONG Keasipai, député de Tanna, demande quand on construira une route et l'aéroport au Sud de Tanna et si on réparera le quai de Lénakel.
52. M. BANGABITI Amos explique qu'on débutera les travaux en décembre. Le gouvernement a lancé de nouveaux appels d'offres vu que le premier devis était trop élevé. Il ajoute que le processus de lancement d'appels d'offres pour White Sands est en cours et qu'on réparera les dégâts du quai de Lénakel lorsque les équipements des travaux publics seront disponibles.
53. M. TAMATA Adin, député de Maéwo, demande si le Premier ministre peut spécifier quels députés ont reçu l'indemnité de député cette année.
54. M. CARLOT, Premier ministre, répond qu'on a refusé certaines demandes pour 1994 et qu'on n'a pas soumis d'autres dans le délai prévu.
55. M. BULEWU Joe, député de Pentecôte, demande si on pourrait entretenir une route au sud de Pentecôte pour réparer les dégâts causés par le cyclone Vania.
56. M. BANGABITI répond que le gouvernement a déjà décidé de construire et entretenir la route du sud de Pentecôte mais qu'on a retenu les travaux à cause de la panne du bateau Roéna.
57. M. NAKO en répondant à la deuxième question explique que les agents de l'Office de gestion des catastrophes naturelles visiteront toute l'île.
58. M. HOPA Jack, député d'Ambrym, demande quand commenceront les travaux sur la route du sud-est d'Ambrym vu que les fonds sont déjà disponibles.
59. M. BANGABITI répond que les travaux publics entretiennent actuellement les routes de la région de MALAMPA et s'établiront à Malékula. Il explique que les fonds sont disponibles auprès de l'UE, mais on commencera les travaux lorsque l'appel d'offres sera terminé.
60. La séance est ajournée à 17h00.

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLICQUE DE VANUATU**

**QUATRIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1994**

**MARDI 22 NOVEMBRE 1994**

**PRESIDENT :** M. MASENG Alfred, député de Luganville

**PRESENT :**

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. Le Président ouvre la séance à 8h50.
2. M. ABBIL Iolu, député de Tanna, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**DECLARATION DES MINISTRES**

4. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, prononce une déclaration sur l'appartenance des ressources minières, des emprunts bancaires, des libérations des prisonniers et des déplacements du Premier ministre. (Texte joint en annexe)

**REPOSES A LA DECLARATION**

5. M. KALPOKAS Donald, député d'Efaté, en se référant aux ressources minérales, rappelle que Vanuatu doit tirer des leçons des conflits que connaissent ses voisins et souligne que les propriétaires coutumiers (PC) doivent recevoir des royalties. Il estime d'autre part, que les déplacements du Premier ministre à l'étranger sont inutiles car ils coûtent plus de 100 millions de vatu cette année comparé à une moyenne de 60 millions de vatu par an pour l'ancien gouvernement. En ce qui concerne le droit de grâce du Président de la République (PR), il estime qu'il fait réviser les système de grassement. Le

Président de la République doit aller se justifier en tant que personne physique au tribunal après avoir démissionné en tant que Président de la République.

6. M. LINI Walter, député de Pentecôte, estime que la loi régissant les ressources minières est correcte, elle tient compte des intérêts des propriétaires coutumiers et de l'Etat. En ce qui concerne les voyages du Premier ministre à l'étranger, la population a le droit de critiquer. Selon certaines rumeurs, le Président de la République a exercé son droit de grâce pour libérer les prisonniers sur recommandation d'un Premier ministre intérimaire. A son avis, la libération du navire et du capitaine Taiwanais vise principalement à favoriser les investissements Taiwanais.
7. M. TAHI Onneyn, député d'Ambaé, demande si cette libération ne résulte pas d'une corruption.
8. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, répond que les accusations de corruption ne sont que des rumeurs. Il précise que le gouvernement n'a pas l'intention de poursuivre en justice le Président de la République en personne mais qu'une telle procédure n'était pas inhabituelle. Il précise que le Président n'a aucune obligation de démissionner sans un jugement défavorable du tribunal.
9. M. LINI Hilda, député de Port-Vila, demande s'il n'y a aucun problème jusqu'à présent, provoqué par le forage qui se déroule à Malékula depuis 1991. Elle indique que le Président a clairement annoncé qu'il a agi suivant un ordre venant du gouvernement et demande si le gouvernement n'a pas l'intention de se servir du Président comme bouc émissaire. Elle demande si les problèmes actuels ne sont pas liés au fait que l'Attorney Général est un expatrié.
10. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, indique que les problèmes ne pouvaient se produire qu'à partir de l'exploitation du sous-sol. M. CARLOT précise que quelque soit la raison de son action, le Président n'est nullement tenu d'exécuter une directive du gouvernement étant donné la séparation des pouvoirs prévue par la Constitution. Concernant la troisième question, le Premier ministre répond que les problèmes ne sont pas liés au fait que l'Attorney Général soit un expatrié, mais indique que le Président doit avoir un conseiller juridique différent de l'AG. Il cite la pénurie des conseillers juridiques Vanuatuans au Service de l'Etat.
11. M. MOLISA Sela, député de Santo, indique que le Chef de l'Etat n'a pas le pouvoir de libérer les prisonniers mais ce pouvoir appartient à un comité selon la Constitution. Il demande si le gouvernement a l'intention de créer un tel comité.
12. M. CARLOT, Premier ministre, répond affirmativement mais signale que dans l'absence de ce comité, le Président jouissait du droit de grâce.

**PROJET DE LOI NO. DE 1994 SUR LES TITRES FONCIERS EN PERPETUELLE**

**PREMIERE LECTURE** (Suite)

13. Mme LINI Hilda remarque qu'avant l'indépendance, 2% de la population possédait 36% des terres à titre perpétuel et cela a soulevé des mouvements indépendantistes. Rappelant les événements plus récents provoqués par des revendications de droits fonciers, elle souligne que la terre est très importante à Vanuatu et toutes les législations en vigueur jusqu'à présent y compris le projet de Loi sur les titres Fonciers en propriété perpétuelle prévient que les propriétaire coutumiers doivent donner leur accords avant qu'on utilise un terre pour intérêt public. Elle se dit demander comment la ville de Port-Vila pouvait devenir terre domaniale alors qu'elle n'est pas pleinement dédommagée, et veut savoir la différence entre les titres fonciers en propriété perpétuelle et le bail de 75 ans. Elle demande à tout le monde de se mettre à la place des propriétaires fonciers et , citant le cas de l'îlot Vila surpeuplé dont les habitants seraient démunis de terre et met en grade la population de Port-Vila en expliquant que la zone de Port-Vila n'est pas encore une terre domaniale. Elle estime qu'on a privé les propriétaires coutumiers de toute occasion de consultation sur la question. Elle pense que le système de titres fonciers en propriété perpétuelle constitue un retour au régime foncier étranger et son parti le NUP s'y oppose entièrement.
14. M. TELUKLUK Paul, ministre des Affaires foncières et député de Malékula, souligne que le gouvernement précédent a déjà déclaré les deux villes en 1982, terres domaniales sans dédommager les propriétaires coutumiers. Il explique que nous avons obtenu l'indépendance et aucun citoyen indigène ne doit être un étranger dans une ville du pays.
15. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, signale qu'il s'agit uniquement des terres domaniales et qu'on doit limiter les débits à cette catégorie foncière. Il explique qu'il y en a beaucoup de consultations entre le gouvernement précédent et les propriétaires coutumiers à propos des limites de la ville de Port-Vila et en conséquence on a considérablement réduit la terre domaniale. Il indique que Onneyn Tahi a déjà expliqué la politique de leur part (PDP) mais lui, en tant que ministre de ce gouvernement, soutiendra le Projet de Loi. Il se demande pourquoi un Ni- Vanuatu doit se sentir étranger à Port-Vila, il déclare qu'on appliquera ce Projet de Loi pour toute autre terre domaniale du pays.
16. M. BULEKONE Vincent, député de Pentecôte, déclare que son parti Tan Union, reconnaît le droit accordé par la Constitution ( Article 73) à un propriétaire coutumier de céder ses droits fonciers à une autre personne et un gouvernement. D'un autre côté, le gouvernement peut acquérir une propriété foncière mais seulement dans le but de la mettre à la disposition des citoyens indigènes sans terres. Il demande si le gouvernement a le droit d'acquérir des

terres dans l'intérêt public pour ensuite les revendre à des particuliers. Il exige la définition du terme “ **intérêts publics** ”.

17. M. JIMMY Willie, ministre des Finances et député de Port-Vila, rappelle le Règlement Intérieur. Il dit que le député BOULEKONE Vincent se répète constamment et ne fait plus de commentaires sur les principes du Projet de loi.
18. M. BOULEKONE Vincent insiste que nous n'avons toujours pas une loi nationale foncière à Vanuatu.
19. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, rappelle le Règlement Intérieur visant la répétition.
20. M. KALPOKAS Donald, député d'Efaté, demande si les députés précisent l'article du Règlement Intérieur auquel ils ont recours.
21. M. BOULEKONE Vincent répète son point de vue.
22. Le Président du Parlement demande au député BOULEKONE de commenter les principes du Projet de loi et d'éviter les répétitions inutiles.
23. M. BOULEKONE dit qu'on appliquera cette loi sur les terres publiques de Vanuatu et non seulement à Port-Vila et Luganville.
24. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, rappelle le Règlement Intérieur visant la répétition.
25. M. BOULEKONE Vincent affirme que cette loi sera difficile d'appliquer parce qu'aucune disposition du texte ne régit les personnes morales souhaitant acquérir des terres. Il ajoute qu'il est du ressort de la Constitution de spécifier le mot “ indigène ” et non une simple Loi rédigée à la hâte comme celle-ci.
26. La séance, suspendue à 10h45, reprend à 11h20.
27. M. VOHOR Serge, député de Santo, soutient les principes du Projet de loi. Il se dit comprend les points de vue de l'Opposition mais déclare que ce n'est pas la politique de l'UPM d'acquérir des terres dans les autres îles mis à part Luganville et Port-Vila. Il ajoute qu'il est normal que le gouvernement acquit pour cause d'intérêt public des terres de Luganville et Port-Vila. L'ancien gouvernement n'a jamais permis aux propriétaires coutumiers de jouir de leurs droits de propriétés et n'a jamais trouvé de solutions pouvant satisfaire ces derniers. Le régime foncier introduit à l'indépendance étant peu réaliste. Il ajoute qu'au temps de l'ancien gouvernement, les citoyens indigènes ne pouvaient pas reprendre leurs terres aménagées étant donné qu'ils étaient dépourvus financièrement. Il déclare que l'Opposition fait semblant de défendre les intérêts des propriétaires coutumiers pour des motifs politiques. Il rappelle

que lorsque les propriétaires indigènes ont manifesté pour révoquer leurs droits fonciers, le gouvernement VAP avait pris des mesures de répression contre les manifestant, du citoyen indigène, le Ministre fait remarquer que les définitions actuelles manquent de précision, problème qui sera résolu par le premier article du Projet de loi.

28. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h10.
29. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, rappelle que toute question foncière est toujours délicate à Vanuatu. Cependant il faut respecter des procédures pour évaluer les terres et ce Projet de loi s'assure qu'elles sont respectées. Ce Projet de loi arrêtera la location foncière dans les zones urbaines en réponse aux réclamations des citoyens sans terres. Ainsi le gouvernement perdra de l'argent aux profits des citoyens indigènes.
30. M. SOPE Barak Tamé, député d'Efaté, se plaint de répétitions du Premier ministre.
31. Le Président du Parlement décide que le Premier ministre doit continuer son intervention.
32. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, reprend son intervention et constate que, vu ses interventions, l'Opposition soutient ce Projet de Loi qui permet de mettre fin à la location sans fin pour les citoyens indigènes des terres en zone urbaine. Il indique que le fait que certains chefs aient créé des sociétés judiciaires et des conceptions étrangères, prouve la capacité des populations indigènes d'assimiler des idées de ce genre. Les craintes de l'Opposition à propos des éléments étrangers de ce Projet sont donc mal fondées.
33. M. SOPE Barak Tamé remarque selon le Règlement Intérieur de l'article 40 que le Premier ministre se répète.
34. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, répète que l'Opposition et particulièrement le Tan Union doivent soutenir ce Projet de Loi dans l'intérêt de l'Unité nationale car le Tan Union aussi préconise le même polique.
35. M. LINI Walter remarque selon les articles 42 et 39 (3) du Règlement Intérieur, qu'un député a droit à trois interventions.
36. Le Président rejette l'objection du député et décide de passer au vote.
37. La motion portant approbation du Projet de Loi en première lecture est approuvée par 24 voix contre 19.

## **EXAMEN EN COMMISSION**

### **ARTICLE 1 “ DEFINITION ”**

38. M. SOPE Barak Tamé se demande pourquoi cet article prévoit l’année “ 1800 ” qui n’est pas prévu par la Constitution.
39. M. TELUKLUK Paul, ministre des Affaires foncières, assure que cette définition ne contredit pas la Constitution.
40. M. LINI Walter estime que la définition de “ *propriété foncière perpétuelle* ” est contraire à la Constitution.
41. M. MOLISA Sela, député de Santo, appuyé par ABBIL Iolu, propose de supprimer les mots “ *avant l’année 1800* ” de la définition du “ *citoyen indigène* ”. Il explique que la Constitution définit déjà précisément le “ *citoyen indigène* ”.
42. M. ABBIL Iolu soutient la motion car il estime que toute loi Vanuatuanne doit être conforme à la Constitution.
43. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, rejette la motion car le Projet de Loi ne régit que les terres situées en zones urbaines. L’année 1800 constitue le début de la colonisation et l’urbanisation de certaines parties du territoire nationale.
44. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, souligne que la Constitution ne donne aucune définition de “ *citoyen* ” ou “ *indigène* ”. Il constate que certains citoyens de quatrième en cinquième génération ne sont pas indigènes au sens propre du terme.
45. M. BOULEKONE Vincent soutient la motion car il craint que certaines catégories de citoyens Ni- Vanuatu, telles que les métisses, ne soient aliénées de leurs droits.
46. M. LINI Walter soutient la motion car les dispositions de ce projet de loi ne sont pas conformes aux articles 73 et 75 de la Constitution. Ce Projet de loi retirera définitivement les droits des propriétaires coutumiers.
47. La motion est rejetée par 23 voix contre 19 et une abstention.

### **ARTICLE 2 “ APPLICATION ”**

48. M. LINI Hilda, appuyé par SOPE, propose une modification au paragraphe (a) de l’article 2, en insérant les mots “ *dont le dédommagement a pleinement été* ”

*perçu* ” entre les mots “*domaniale*” et “*en* ” au paragraphe (c) du même article en insérant les mêmes mots entre les mots “*acquise*” et “*en*”, et enfin au paragraphe (d) du même article en insérant les mêmes mots entre les mots «*urbaine*» et «*en*». Elle explique qu’elle propose ces modifications car la zone dans laquelle se situe la ville de Port-Vila n’a pas encore été pleinement dédommagée e à la population d’Ifira, donc cette zone n’appartient pas encore au gouvernement.

49. M. SOPE Barak demande la traduction en français de la modification proposée avant qu’il ne prenne la parole.
50. Le Secrétaire Général lit la traduction en français.
51. M. SOPE Barak indique que conformément à toute les législations sur les affaires foncières, aucune terre ne doit être déclarée terre domaniale à moins que les propriétaires coutumiers en soient dédommagés.
52. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, indique que l’Opposition à la motion et la qualifie de stupide et d’égoïste. Il remarque que Mme LINI Hilda parle d’Ifira qui n’est pas sa circonscription et donc son argument n’a qu’un intérêt politique, car la zone de la ville de Port-Vila a déjà été déclarée terre domaniale.
53. Mme LINI Hilda remarque qu’un tel processus peut s’appliquer à toute autre région de Vanuatu.
54. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, souligne que ce Projet de loi ne concerne que les titres à accorder et exprime son opposition à la modification.
55. La motion est rejetée par 24 voix contre 19 et une abstention.
56. M. LINI Walter soulève un point du Règlement Intérieur et indique qu’il est important que le Président respecte les députés en leur accordant le droit de s’exprimer.
57. L’article 2 est approuvé au vote.
58. La séance, suspendue à 15h30, reprend à 16h05.

### **MOTIONS ECRITES**

59. Vu qu’il n’y a pas de motions écrites, le Président du Parlement suspend la séance à 16h10.



**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**QUATRIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1994**

**MERCREDI 23 NOVEMBRE 1994**

**PRESIDENT :** M. MASENG Alfred, député de Luganville

**PRESENT :**

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. La séance commence à 14h10.
2. M. BULEWU Job, député de Pentecôte, dit la prière.
3. Le Président du Parlement annonce l'ordre du jour.

**PROJET DE LOI NO. DE 1994 SUR LES TITRES FONCIERS EN  
PROPRIETE PERPETUELLE**

**PREMIERE LECTURE** (Suite)

ARTICLE 3 “ **FORMALITES DE DEMANDE** ”

4. M. NATAPEI Edward Nipake, député des Autres îles du sud, demande au Ministre de préciser le droit à payer pour un citoyen indigène lorsque le bail devient Titre Foncier en Propriété Perpétuelle.
5. M. TELUKLUK Paul, ministre des Affaires foncières et député de Malékula, affirme que l'article 4 traite de question.
6. Mme LINI Hilda, député de Pentecôte, demande si la propriété louée à bail et la propriété perpétuelle co-existeront.
7. M. TELUKLUK Paul dit que l'article 3 ne traite que du Titre Foncier en propriété perpétuelle.

8. Mme LINi estime que sa question n'a pas été claire et de ce fait la répète.
9. M. TELUKLUK Paul répond que la propriété sous bail et la propriété perpétuelle peuvent co-exister.
10. M. ABBIL Iolu, député de Tanna, demande la durée pour laquelle les contrats de bail doivent continuer d'exister pour les terres prévues à l'article 2 du Projet de Loi après l'entrée en vigueur.
11. M. TELULUK Paul déclare que les baux existants doivent rester inchangés conformément aux clauses qui les régissent.
12. M. MOLISA Sela, député de Santo, demande si toutes zones prévus à l'alinéa (b) du paragraphe (1) de l'article 2 peuvent être acquises à titre de propriété perpétuelle.
13. M. TELUKLUK Paul déclare que ces terres doivent rester inchangées.
14. M. BOULEKONE Vincent demande si les étrangers doivent continuer de rester sous le régime du bail ou s'ils peuvent acquérir eux aussi des terres en perpétuité.
15. M. TELUKLUK Paul répond que conformément aux dispositions dans le texte, les étrangers resteront sous le régime du bail.
16. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition, demande ce que deviendront des terres ne figurant pas sur les levés topographiques et ne faisant pas l'objet d'un bail. Il se demande si ces terres seront aussi acquises sous le régime perpétuel.
17. M. TELULUK Paul affirme que les terres se trouvant dans de tels cas sont du ressort du Ministre concerné. Il lui appartient de les placer sous le régime convenable.
18. M. LINI Walter repose la même question que KALPOKAS et demande au Ministre d'approfondir son explication.
19. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, déclare qu'avant l'acquisition d'une terre, cette dernière doit préalablement figurer sur le plan topographique et avoir un titre.
20. M. MOLISA Sela demande si les terres prévues à (a) (b) du paragraphe (1) de l'article 2 doivent demeurer propriété de l'Etat.

21. M. TELUKLUK Paul répond à l'affirmatif mais indique que toute personne voulant développer ces terres devra obtenir un bai des propriétaires coutumiers ou bien un titre de propriété perpétuelle.
22. M. NATAPEI Edward Nipake demande si la loi s'applique aussi aux communautés.
23. M. REGENVANU Sethy répond que la loi ne s'applique pas aux personnes morales mais seulement aux citoyens indigènes.
24. M. SONG Kaesipai demande si on autorisera aussi ceux qui sont Ni-Vanuatu par naturalisation à acquérir des terres à Titres fonciers en propriété perpétuelle.
25. M. TELUKLUK Paul répond négativement.
26. M. SOPE Barak déclare que le gouvernement français a restitué environ 74.000 ha de terre à l'indépendance.
27. M, REGENVANU Sethy réplique que la déclaration de M. SOPE est en dehors du contexte de cet article.
28. M. VOHOR Serge, ministre de l'Economie, déclare que les terres dont parle M. SOPE ne rentrent pas dans le cadre de cette Loi. Les dispositions de ce texte concernent que les terres de Luganville et celles de Port-Vila.
29. L'article 3 est approuvé au vote.
30. L'article 4 "**Octroi d'un titre a perpétuité**" est approuvé au vote.

#### ARTICLE 5 "**DROITS**"

31. M. KALPOKAS Donald demande au Ministre de préciser les critères de droits afférant aux terres à titre foncier en propriété perpétuelle.
32. M. TELUKLUK Paul dit que le Ministre concerné prescrira ces droits par arrêté.
33. M. KALPOKAS Donald repose sa question concernant les critères de droits.
34. M. TELUKLUK Paul affirme que les critères de droits seront les mêmes que ceux qui existent actuellement et qu'il ne s'agira que de sommes minimales.
35. M. NATAPEI Edward Nipake demande si oui ou non on versera une partie de ces droits perçus aux propriétaires coutumiers.

36. M. TELUKLUK Paul répond qu'on versera exclusivement ces droits au gouvernement.

37. L'article 5 est approuvé au vote.

**ARTICLE 6 “ INTERPRETATION DE PROPRIETE FONCIERE PERPETUELLE ”**

38. M. LINI Walter affirme que la motion du titre foncier en propriété perpétuelle est contraire à l'article 73 de la Constitution, mais, par souci logique, il faut utiliser le mot «posséder».

39. M. TELUKLUK Paul déclare que ce texte est conforme à la Constitution.

40. M. REGENVANU Sethy affirme que le «*droit d'occuper, d'exploiter, d'avoir la jouissance d'un terrain.....à perpétuité*» signifie aussi bien posséder.

41. M. LINI Walter déclare que les rédacteurs juridiques du gouvernement sont conscients de l'inconstitutionnalité de cette loi, c'est pourquoi ils ont omis le mot «posséder».

42. Appuyé par M. MOLISA Sela, M. SOPE Barak propose une modification en insérant les mots «de posséder» entre les mots «droits »et «d'occuper».

43. Le Secrétaire Général du Parlement lit la traduction française de l'article modifié.

44. M. SOPE Barak dit qu'il faut insérer le mot «posséder» pour permettre au citoyen indigène de posséder le terrain qu'il a acquis à titre de propriété perpétuelle.

45. M. MOLISA Sela comotionnaire, estime qu'une personne peut occuper, utiliser et jouir d'une terre mais ne peut posséder une parcelle c'est pourquoi il faut ajouter le verbe «posséder».

46. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, rejette la motion car la définition existante est correcte.

47. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition, rejette l'intervention de M. JIMMY Willie car ce dernier a raison, il faut supprimer certaines dispositions du Projet de Loi, sinon il faut changer le nom de la version anglaise du Projet de loi pour refléter le fait que la possession de la terre n'est possible.

48. M. REGENVANU Sethy estime que l'Opposition fait perdre du temps avec des objections inutiles.

49. M. SOPE Barak Tamé estime que l'Opposition qu'un comotionnaire a le droit en vertu du Règlement Intérieur de résumer les motifs de sa motion.
50. La motion est rejetée par 24 voix contre 19 et 1 abstention.
51. Mme LINI Hilda demande au Ministre des éclaircissements et des exemples en ce qui concerne le paragraphe (4).
52. M. TELUKLUK Paul rappelle que le Ministre peut imposer des conditions aux titres à perpétuité.
53. L'article 6 est approuvé au vote.

**ARTICLE 7 “ CONSEQUENCE D'UNE CESSION A UNE PERSONNE NON INDIGENE ”**

54. M. BOULEKONE Vincent demande si on peut céder une propriété à perpétuité à une personne morale.
55. M. TELUKLUK Paul répond négativement.
56. M. SOPE Barak Tamé demande qui sera preneur ou bailleur en cas de cession à bail à une personne morale composée de citoyens indigènes.
57. M. TELUKLUK Paul répond que le cédant devient le bailleur.
58. M. LINI Walter demande si les personnes morales continueront à louer des terres. Il estime que le gouvernement ne maîtrise pas le sujet. Il constate que le Ministre ne fait que relier le Projet de Loi sans en expliquer les conséquences.
59. Mme LINI Hilda demande si le titre d'une propriété sera révoqué avant tout transfert et qui est responsable de la surveillance de la cession.
60. M. TELUKLUK Paul répond que le Ministre ou l'agent responsable approuvera le consentement du transfert.
61. Mme LINI Hilda demande s'il faut au préalable révoquer le titre à propriété perpétuelle.
62. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, rappelle que ce Projet de Loi ne régit que les terres situées dans les zones urbaines de Port-Vila et Luganville. Les citoyens indigènes s'échangent les titres de propriétés perpétuelles sans modification. Un citoyen non indigène ne peut que prendre à bail un titre de propriété situé en zone urbaine.
63. L'article 7 est approuvé au vote.

## ARTICLE 8 “ DECRETS D’APPLICATION ”

64. Mme LINI Hilda demande si ce sont ces règlements qui préciseront que ce Projet de Loi régit les terres de Port-Vila et Luganville.
65. M. TELUKLUK Paul rappelle qu’on appliquera ce Projet de Loi d’abord à Port-Vila et Luganville.
66. M. KALPOKAS Donald rappelle que l’application touche l’ensemble du pays.
67. M. LINI Walter demande si le but principal de ce Projet de Loi est de vendre le projet d’élevage du Sud de Santo et l’île d’Aoré à un certain Michael Oliver.
68. M. TELUKLUK Paul indique qu’on prévoit de créer des zones économiques sur Santo mais rappelle que le Sud de Santo est une région rurale et donc ce Projet de Loi ne concerne pas cette région.
69. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, ajoute que l’ancien Premier ministre connaît mieux que les Ministres du gouvernement actuel ce Michael Oliver.
70. M. MOLISA Sela déclare que si M. Oliver désire investir à Luganville, il peut le faire mais en tant que métisse et non indigène il ne peut acheter une terre en zone rurale.
71. L’article 8 est approuvé au vote.

## ARTICLE 9 “ ENTREE EN VIGUEUR ”

72. Mme LINI Hilda demande quand on appliquera cette loi.
73. M. TELUKLUK Paul répond qu’elle entrera en vigueur à partir de janvier 1995.
74. L’article 9 est approuvé au vote.

## DEUXIEME LECTURE

75. M. TELUKLUK Paul, ministre des Affaires foncières, propose que le Projet de Loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
76. La motion portant approbation du Projet de loi en deuxième lecture est approuvée par 24 voix contre 20.
77. La séance, suspendue à 15h40, reprend à 16h15.

## **QUESTIONS ECRITES**

### **Question écrite No. 12/94**

78. Question écrite No. 12/94 par Onneyn Tahī adressée au ministre des Travaux publics à propos des constructions routières à Ambaé. (Voir texte annexé)
79. Réponse à la question No. 12/94. (Voir texte annexé)
80. M. TAHI Onneyn, député d'Ambaé, veut savoir le montant total de l'argent accordé par la communauté Européenne pour la construction de cette route.
81. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, répond que le montant total de la subvention est de 90 210 000 vatu.

### **Question écrite No. 13/94**

82. Question écrite No. 13/94 par Onneyn Tahī au ministre des Travaux publics à propos des logements. (Voir texte annexé)
83. Réponse à la question No. 13/94. (Voir texte annexé)

### **Question écrite No. 14/94**

84. Question écrite No. 14/94 par Onneyn Tahī, adressée au Premier ministre à propos des australiens de descendance Vanuatuane.
85. Réponse à la question No. 14/94. (Voir texte annexé)
86. M. SOPE Barak soulève un point du Règlement Intérieur et veut une interprétation en anglais.
87. Le Président répond qu'on a posé la question en anglais sans interprétation et le Premier ministre peut répondre dans la langue qu'il veut.

### **Question écrite No. 15/94**

88. Question écrite No. 15/94, par Onneyn Tahī, adressée au ministre de l'Intérieur à propos des problèmes d'eau douce à Ambaé. (Voir texte annexé)
89. Réponse à la question No. 15/94. (Voir texte annexé)
90. La séance est suspendue à 16h55.

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**QUATRIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1994**

**JEUDI 24 NOVEMBRE 1994**

**PRESIDENT :** M. MASENG Alfred, député de Luganville

**PRESENT :**

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. Le Président du parlement ouvre la séance à 8h45.
2. M. LAGO Denis, député de Paama, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**PROJET DE LOI NO. DE 1994 SUR LA SANTE ET LA SALUBRITE  
PUBLIQUES**

**PREMIERE LECTURE**

4. M. TAMBISARI Edward, député de Pentecôte, présente le Projet de loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
5. M. LINI Walter, député de Pentecôte, exprime son approbation des principes du Projet de loi et déclare que les gouvernements précédents ont contribué au Projet de loi depuis 1980. Bien que le projet de Loi couvre beaucoup d'aspects importants de la santé publique, il pense qu'il est trop détaillé et qu'il sera en conséquence difficile de l'appliquer. Il souligne que son entière application immédiate à Port-Vila et Luganville aura de lourdes conséquences sociales. Il cite le cas des bidonvilles se trouvant dans ces deux villes qui seraient en contravention des dispositions du Projet de loi.



6. M. BOULEKONE Vincent, député de Pentecôte, pense que le projet de loi est important mais remarque que certaines dispositions en semblent être plutôt adaptées aux pays développés et beaucoup des réalistes ne sont pas incluses dans le Projet de loi, par exemple la sorcellerie traditionnelle et ses effets. Il indique qu'il serait difficile de l'appliquer immédiatement après son entrée en vigueur. Il estime, en outre, que la déclaration obligatoire des maladies entretient certains droits de l'individu garantis par la Constitution.
7. M. TAMBISARI Edward, député de Pentecôte, explique qu'on peut appliquer la plupart des dispositions du Projet de loi immédiatement après l'approbation par le Parlement grâce aux inspecteurs des municipalités et aux infrastructures telles que celles du Service de la Santé. Il indique que l'entrée en vigueur de certaines parties du Projet de loi entreront en vigueur plus tard. Il déclare que la plupart des situations couvertes dans le Projet de loi sont des faits réels de Vanuatu et la rédaction du Projet de loi est le résultat d'une collaboration entre les agents locaux et les consultants étrangers. Il indique enfin qu'on n'a pas prévu la réglementation des sorciers car la santé publique est différente de la médecine curative.
8. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, exprime son soutien au Projet de loi car c'est un premier Projet de loi concernant la Santé publique depuis l'indépendance. Il félicite le Ministre responsable de son travail sur le Projet de loi que les gouvernements précédents ont débuté. Il indique que le Projet de loi oblige les docteurs de déclarer les maladies mortelles comme mesure de protection de la population. Il souligne également que ce Projet de loi vise à protéger l'environnement. Il est temps qu'on l'approuve. Les inquiétudes de l'Opposition au sujet du manque d'infrastructures et de l'application ne sont pas justifiées car le Projet de loi distingue entre l'urbain et le rural. Il souligne la rédaction locale du Projet de loi et en félicite les rédacteurs.
9. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition et député d'Efaté, pense que le Projet de loi est important parce qu'il concerne la vie humaine et reflète le statut du pays. Il indique qu'on touchera certaines traditions à cause de l'application du Projet de loi. Il estime que ce dernier pénalise les citoyens ayant de faibles revenus et qu'il ne peut être adapté aux pays en voie de développement. Il estime que ce projet de loi doit tenir compte du niveau socio-économique de Vanuatu sinon la population risque de ne pas respecter ces dispositions.
10. M. TAHI Onneyn, député d'Ambaé, soutient ce Projet de loi car il permettra de combattre les maladies et apprendre le fait de la salubrité à la population rurale. Il aimerait connaître comment le gouvernement prévoit d'imposer une réglementation dans les zones éloignées et des tests médicaux sur les visiteurs étrangers. Il espère que le gouvernement veillera à la formation des agents de la santé dans le domaine de la suppression du paludisme.

11. Mme LINI Hilda, député de Port-Vila, félicite M. CHILIA et son successeur pour le travail sur la présentation du Projet de loi à titre de complément à la loi sur la réglementation des aliments qu'on n'a jamais appliquée. Elle se demande si ce Projet de loi connaîtra le même échec. A son avis, cette législation doit couvrir également l'hygiène des travailleurs dans le secteur privé, le fait de fumer dans les lieux de travail et la mauvaise gestion des dépotoirs ou de la pollution ainsi que les dispositions du protocole de Montréal et des conventions sur l'environnement ratifiées cette année. Elle craint le risque de pollution de la source d'eau alimentant Port-Vila et les installations du quartier d'Ohlen. A son avis l'isolation des malades est une atteinte aux droits de l'homme et aux droits permettra la destruction de nombreux abris de fortune des bidonvilles. A son avis, le fait d'imposer la ceinture de sécurité six mois après l'Entrée en vigueur du Projet de loi est une mesure prématurée.
12. M. REGENVANU Sethy remercie le ministre de la Santé et tous ceux ayant contribué à la production du Projet de loi et assure que le but d'une telle législation est de parvenir à la santé pour tous en l'an 2000 et jeter les bases de la santé publique à Vanuatu.
13. M. CHILIA Jimmy Méto soutient le Projet de loi car il a contribué à sa préparation. Il remercie l'OMS et le ministre de la Santé d'avoir contribué à sa production.
14. M. TAMBISARI Edward rappelle que le fait de protéger les puits et les eaux de pluies recueillies ne permet que d'empêcher des insectes de s'y reproduire. Il est impossible d'imposer des contrôles médicaux aux visiteurs mais tout visiteur éventuel est soumis à certaines conditions d'entrée. Quant à l'isolation des malades, le Ministre rappelle qu'on n'isole que ceux atteints de maladies contagieuses. Il s'agit là d'un programme de contrôle mais non d'un programme d'éradication des moustiques.
15. M. LINI Walter remarque en vertu du Règlement Intérieur qu'un député peut intervenir trois fois.
16. Le Président rejette la remarque.
17. La motion portant approbation du Projet de loi en première lecture est approuvée par 33 voix contre 10 et 1 abstention.
18. La séance, suspendue à 10h30, reprend à 11h05.

### **EXAMEN EN COMMISSION**

19. M. TAMBISARI Edward annonce qu'il y a des erreurs aux différents articles et qu'on fera les corrections au fur et à mesure qu'on examine le Projet de loi.

20. L'article 1 "**Définition**" est approuvé au vote.
21. L'article 2 "**Responsabilités et pouvoirs du Ministre**" est approuvé au vote.

**ARTICLE 3 " POUVOIRS RELATIFS AUX ADMINISTRATIONS LOCALES "**

22. M. LINI Walter demande l'avis du Ministre du fait que les collectivités locales ne pourront pas appliquer une partie de la loi.
23. M. TAMBISARI Edward déclare que le ministre de la Santé et le Ministre responsable des collectivités locales travailleront en collaboration en vue de l'application convenable de la loi.
24. L'article 3 est approuvé au vote.

**ARTICLE 4 " POUVOIR DE DELEGATION "**

25. M. TAMBISARI Edward demande d'insérer à la place du mot « *agents* » le mot « *fonctions* » au paragraphe 4 de l'article 4.
26. L'article 4 tel que modifié est approuvé au vote.

**ARTICLE 5 " POUVOIRS DU DIRECTEUR DE SERVICE DE LA SANTE "**

27. M. MOLISA Sela demande si on peut remplacer les mots « administrative officer » à l'article 5 de la version anglaise.
28. M. TAMBISARI Edward réplique que ces termes sont corrects.
29. L'article 5 est approuvé au vote.

30. L'article 6 "**Obligations des administrations locales aux fins de la présente loi**" est approuvé au vote.

**ARTICLE 7 " NOMINATION D'AGENTS COMPETENTS ETC "**

31. M. LINI Walter demande si le Ministre concerné peut apporter des précisions sur le fait qu'on peut nommer l'inspecteur de viande et l'agent du Service des pêches en vertu de cette loi plutôt que la Loi sur réglementation des aliments.
32. M. TAMBISARI Edward explique qu'on désignera l'inspecteur de viande et l'agent des pêches comme agents compétents pouvant être responsable de l'application de la Loi. Il ne s'agit pas de leur nomination à ces postes.

33. Mme LINI Hilda demande si «*toute personne convenable*» à l'alinéa (g) du paragraphe (1) de l'article 7 désigne aussi bien les agents de la Santé.
34. M. TAMBISARI Edward affirme que «*toute personne convenable*» désigne toute personne qualifiée pouvant assumer cette responsabilité.
35. M. MOLISA Sela demande la raison pour laquelle les Chefs ne soient pas désignés au même titre que les administrations locales.
36. M. TAMBISARI Edward affirme qu'il se peut que les Chefs ne soient pas qualifiés pour assumer les responsabilités exigées par la Loi.
37. L'article 7 est approuvé au vote.

#### ARTICLE 8 “**DECLARATION OBLIGATOIRE D'UNE MALADIE**”

38. M. BOULEKONE Vincent demande le sens du mot «*médecin départementale*» à l'alinéa (b) de l'article 8 de la version française et si un département constitue une entité administrative de Vanuatu.
39. M. TAMBISARI Edward déclare que l'alinéa (b) du paragraphe (1) de l'article 8 fait allusion à la déclaration d'une maladie par un médecin ou une infirmière à un agent supérieur de Santé du département de résidence du malade en question.
40. L'article 8 est approuvé au vote.

#### ARTICLE 9 “**POUVOIR DU MINISTRE, DU DIRECTEUR ET DES ADMINISTRATIONS LOCALES**”

41. M. TAMBISARI Edward annonce qu'il faut remplacer le mot «*therfor*» par le mot «*therefore*» de l'alinéa (b) du paragraphe (2) de l'article 9 de la version anglaise et supprimer les mots «*immatriculé à Vanuatu*» à l'alinéa (e) du paragraphe (2) de l'article 9.
42. Mme LINI Hilda demande les raisons de l'omission des marchandises etc..voyageant par voie aérienne à l'alinéa (v) du paragraphe (2) de l'article 9.
43. M. TAMBISARI Edward dit que l'alinéa (v) du paragraphe (d) de l'article 9 prévoit les transports aériens, bien qu'ils ne soient pas mentionnés de façon explicite.
44. Mme LINI Hilda propose de modifier l'alinéa (v) du paragraphe (2) de l'article 9 en insérant les mots «*et par voie aérienne*» après le mot «*terre*».
45. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h05.

46. Mme LINI Hilda soulève un point du Règlement Intérieur et rappelle sa modification proposée juste avant 11h30.
47. M. REGENVANU Sethy déclare qu'il ne suit plus les débats car il pense qu'on a déjà mis en vente cet article et qu'on n'a pas d'ailleurs appuyé la motion.
48. M. MOLISA Sela pense que le Président devrait accorder plus de temps au député Mme LINI afin d'expliquer sa modification proposée.
49. Mme LINI Hilda propose d'insérer les mots «*et par voie aérienne*» à l'alinéa 9 (2) (v) entre les mots «terre» et «*ainsi*».
50. M. ABBIL Iolu pense qu'il faudra changer la place du mot «*et*» dans cet alinéa.
51. Mme LINI Hilda précise qu'on devrait insérer les mots «*par voie aérienne*» entre les mots «*mer*» et «*et*».
52. M. MOLISA Sela appuie la motion proposée.
53. M. TAMBISARI Edward explique que cet article concerne uniquement la population vivant déjà sur terre et indique que la définition est suffisamment précise.
54. La motion est rejetée par 25 voix contre 15.
55. M. LINI Walter remarque que suivant l'explication du Ministre, on devra supprimer les mots «*en mer*» et «*sur terre*» car on les a définis également plus haut.
56. M. TAMBISARI Edward explique que la prévision n'existe que pour des mouvements temporaires des matières dangereuses.
57. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, souligne qu'on a déjà voté la motion.
58. L'article 9 est approuvé au vote.
59. L'article 10 "**Peine pour entrave**" est approuvé au vote.
60. L'article 11 "**Examen médical d'une personne atteinte d'une maladie dont la déclaration est obligatoire**" est approuvé au vote.

**ARTICLE 12 " ISOLEMENT OU EVICTION D'UNE PERSONNE EN DANGER D'INFECTION"**

61. Mme LINI Hilda propose une modification consistant à supprimer les mots «*sur l'ordonnance d'un tribunal et au frais de l'Etat*» et également le mot «*détenir*» à la ligne suivante.
62. M. MOLISA exige plus d'explications sur la modification proposée.
63. M. REGENVANU Sethy pense que la modification n'est pas nécessaire car on n'a pas appuyé la motion.
64. Mme LINI Hilda explique que sa motion et indique qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une décision juridique.
65. M. LINI Walter demande pourquoi il est nécessaire d'avoir une décision juridique afin de détenir une personne. Il se demande si une attestation médicale n'est pas suffisante.
66. M. TAMBISARI Edward explique qu'une décision judiciaire est nécessaire pour isoler une personne atteinte d'une maladie dangereuse.
67. L'article 12 est approuvé au vote.
68. L'article 13 "**Personnes contaminées**" est approuvé au vote.
69. L'article 14 "**Désinfection des transports en commun**" est approuvé au vote.
70. L'article 15 "**Location d'une maison contaminée**" est approuvé au vote.
71. L'article 16 "**Fausse déclarations de propriétaires d'immeubles**" est approuvé au vote.
72. L'article 17 "**Interdiction d'utiliser une piscine en cas d'infection**" est approuvé au vote.
73. L'article 18 "**Interdiction de travaux en chambre en cas de maladie dont la déclaration est obligatoire**" est approuvé au vote.
- ARTICLE 19 "**CADAVRES**"
74. M. NATAPEI Edward Nipake demande si les autorités provinciales prendront en charge les frais de transport des cadavres au dépôt mortuaire de Port-Vila.
75. M. TAMBISARI Edward indique qu'en défaut d'accès à une mortuaire, il faut enterrer les cadavres des malades atteints des maladies contagieuses le plus tôt possible.

76. M. LINI Walter demande au Ministre d'expliquer quels contrôles on imposera si une maladie contagieuse continue de se propager après l'enterrement.
77. M. TAMBISARI Edward souligne que d'habitude, une maladie cesse de se propager une fois que le cadavre est enterré.
78. L'article 19 est approuvé au vote.
79. L'article 20 “ **Objets contaminés** ” est approuvé au vote.
80. L'article 21 “ **Modification de l'annexe ou restriction de l'application** ” est approuvé au vote.
81. L'article 22 “ **Interdiction des nuisances** ” est approuvé au vote.

**ARTICLE 23 “ RESPONSABILITES DES ADMINISTRATIONS LOCALES EN MATIERE D'HYGIENE ET DE LA REPRESSION DES NUISANCES ”**

82. M. KALPOKAS Donald demande comment on appliquera l'article quand les arrêtés municipaux ne lui sont pas d'accords. Il demande si les inspecteurs passeront ou s'il faut soumettre les plaintes aux autorités.
83. M. TAMBISARI Edward répond que normalement les autorités ont besoin des données des gens et les autorités appropriées s'occuperont des nuisances par les inspecteurs.
84. L'article 23 est approuvé au vote.

**ARTICLE 24 “ DEFINITION D'UNE NUISANCE ”**

85. Mme LINI Hilda demande s'il y a une disposition sur les nuisances foncières, les gaz des moteurs, les déchets toxiques et les accidents nucléaires.
86. M. TAMBISARI Edward fait remarquer qu'on a prévu la date par une législation différente. L'article 24, par contre traite des gaz.
87. Mme LINI Hilda se demande quel est le nombre de décibels à partir duquel la santé est menacée.
88. M. TAMBISARI Edward indique que le bruit est prévu par une autre législation.
89. L'article 24 est approuvé au vote.
90. L'article 25 “ **Avis de cessation** ” est approuvé au vote.

91. L'article 26 "**Violation d'un avis de cessation**" est approuvé au vote.
92. L'article 27 "**Ordonnance de cessation de nuisance**" est approuvé au vote.
93. L'article 28 "**Devoir de l'administration locale d'effectuer des travaux afin de faire cesser une nuisance**" est approuvé au vote.
94. L'article 29 "**Nuisance provoquée par deux personnes ou plus**" est approuvé au vote.
95. L'article 30 "**Pouvoir d'entrée**" est approuvé au vote.
96. L'article 31 "**Nuisance constituée par les lieux de multiplication**" est approuvé au vote.

ARTICLE 32 "**PROPRETE DES LOCAUX**"

97. Mme LINI Hilda se demande si les mots «*husks* » (écales) dans la version anglaise ne devraient pas être «*shells*» (coques) et si on ne devrait pas inclure les récipients en plastique.
98. M. TAMBISARI Edward explique que d'habitude les «*coques*» sont attachés aux écales et il préfère utiliser le mot «*huskes*». Il indique que les récipients en plastique sont inclus sous le terme «*autres articles*».
99. M. MOLISA Sela pense que la peine de 12 mois d'emprisonnement et 50 000 VT d'amende concernant la poussée avancée d'herbes est trop sévère pour les villageois.
100. M. TAMBISARI Edward explique que l'article concerne les longues herbes qui peuvent abriter la vermine et précise qu'avant de mettre la Loi en application, on entreprendra une campagne d'éducation sanitaire.
101. M. KALPOKAS Donald veut savoir quelle sera la peine infligée lorsqu'une personne entretient bien sa propriété mais dont le voisin néglige la mienne.
102. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, soutient qu'il faut maintenir cet article afin de permettre aux notables des villages d'entreprendre des nettoyages hebdomadaires.
103. M. KALPOKAS Donald se demande qui serait responsable des lieux insalubres dans les villages.



104. M. TAMBISARI Edward explique que chacun est responsable de la salubrité des alentours de son habitation. Toute négligence constitue une infraction de la loi.
105. M. LINI Walter estime qu'il ne faut pas imposer une peine si lourde.
106. M. JIMMY Willie estime que c'est le tribunal qui décidera et que ce sont de tels points insignifiants qui ont empêché l'ancien gouvernement de créer une telle loi.
107. L'article 32 est approuvé au vote.

ARTICLE 33 “ **OBLIGATION DE COUVRIR LES RESEVOIRS D'EAU**”

108. Mme TAMBISARI Edwar effectue un aménagement grammatical dans le texte anglais.
109. L'article 33 est approuvé au vote.

ARTICLE 34 “ **REPRESSION DES OBJETS SUSCEPTIBLES D'ABRITER LES MOUSTIQUES**”

110. Mme LINI Hilda se référant au paragraphe 1) constate que le paragraphe 1) de l'article 37 n'existe pas.
111. M. TAMBISARI Edward refuse de le modifier.
112. M. LINI Walter demande qui est responsable des retombées négatives du dépotoir de Téouma à Port-Vila.
113. M. TAMBISARI Edward reconnaît que le dépotoir fait pulluler des moustiques porteurs de paludisme mais ne peut dire qui en est responsable.
114. L'article 34 est approuvé au vote.
115. L'article 35 “ **Obligation de couvrir les fosses septiques et les puisards** ” est approuvé au vote.

ARTICLE 36 “ **DESTRUCTION DES LARVES ETC...**”

116. M. MOLISA Sela demande si cet article couvre les trous d'eau des rivières.
117. M. TAMBISARI Edward assure que cet article couvre tout lieu où l'eau stagne.
118. L'article 36 est approuvé au vote.

**ARTICLE 37 “ INTERDICTION DE LA PRESENCE DE LARVES DE MOUSTIQUES ”**

119. M. LINI Walter demande combien il faut de larves pour continuer une infraction car on en trouve partout dans le pays.
120. M. TAMBISARI Edward reconnaît qu'on trouve des larves partout mais il faut détruire le maximum de leurs prédilections.
121. M. LINI Walter estime qu'en procédant ainsi on menace l'environnement. Il rappelle en outre que les moustiques existeront toujours même après la disposition de l'espèce humaine.
122. M. TAMBISARI Edward reconnaît que les moustiques existeront toujours mais tous les moustiques ne sont pas dangereux pour la santé humaine. Seuls les moustiques porteurs de germes dangereux sont une menace pour l'homme.
123. Mme LINI Hilda estime qu'on ne peut pas pénaliser les personnes entretenant un trou d'eau dans les zones où les ressources hydrauliques sont limitées.
124. M. TAMBISARI Edward assure qu'on donne d'abord les avertissements avant toute autre mesure. L'article prévoit une peine maximale.
125. M. SOPE Barak Tamé demande s'il faut sanctionner les éleveurs de cochons dans les zones interdites par ce projet de loi.
126. M. TAMBISARI Edward répond affirmativement.
127. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, soutient que de plus en plus, les gens éloignent les cochons et les parcs à cochons de leurs habitations. Quant aux eaux dormantes, elles peuvent servir d'habitat à d'autres espèces animales qui se nourrissent de moustiques et de larves d'insectes.
128. L'article 37 est approuvé au vote.
129. La séance, suspendue à 15h30, reprend à 16h00.

**QUESTIONS ECRITES**

130. Vu qu'il n'y a pas de questions écrites, le Président suspend la séance à 16h05.

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**QUATRIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1994**

**VENDREDI 25 NOVEMBRE 1994**

**PRESIDENT :** M. MASENG Alfred, député de Luganville

**PERSENT :**

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. Le Président ouvre la séance à 8h40.
2. M. IOUIOU Henry, député de Tanna, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**DEPOT DE DOCUMENT**

4. M. JIMMY Willie, ministre des Finances et député de Port-Vila, dépose le rapport du vérificateurs des comptes de la Banque Nationale de Vanuatu.

**PROJET DE LI NO. DE 1994 SUR LA SANTE ET LA SALUBRITE  
PUBLIQUES**

**PREMIERE LECTURE**

**EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

**ARTICLE 38 “ VISITER DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE  
LES MOUSTIQUES ”**

5. Mme LINI Hilda demande si un propriétaire peut s'opposer à l'utilisation sur son terrain de certains produits chimiques comme le DDT contre les moustiques.

6. M. TAMBISARI Edward, assure que son Ministère interdit maintenant le recours du DDT qui était utilisé au temps où Mme LINI Hilda était ministre de la santé. Il assure que cet article ne régit que des cas d'urgence dans une zone particulière.
7. L'article 38 est approuvé au vote.
8. L'article 39 "**Nettoyage de locaux insalubres ou vermineux**" est approuvé au vote.
9. L'article 40 "**Nettoyage ou destruction d'objets insalubres ou infectés de vermines**" est approuvé au vote.
10. L'article 41 "**Nettoyage des personnes contaminées et de leurs vêtements**" est approuvé au vote.
11. l'article 42 "**Obligation d'assurer un système d'adduction d'eau convenable pour les habitations en zone urbaine**" est approuvé au vote.

**ARTICLE 43 " OBLIGATION D'ASSURER UN SYSTEME CONVENABLE EN ZONE RURALE"**

12. M. MOLISA Sela apprécie les dispositions de cet article mais estime que les provinces ont moins de ressources que l'Etat. Il est préférable d'en laisser la responsabilité au gouvernement central.
13. M. TAMBISARI Edward assure le député que les provinces ne prendront que les mesures indispensables et le gouvernement central se chargera du reste.
14. L'article 43 est approuvé au vote.
15. L'article 44 "**Obligation des conseils municipaux de surveiller l'adduction d'eau**" est approuvé au vote.

**ARTICLE 45 " PRELEVEMENT D'EAU "**

16. M. LINI Walter demande comment on peut assurer la population que les produits chimiques introduits dans l'eau de Port-Vila ne présentent aucun danger à la santé.
17. M. TAMBISARI Edward déclare qu'on effectue des prélèvements à la source, au centre de traitement, au stockage et au robinet pour en entreprendre l'analyse.
18. L'article 45 est approuvé au vote.

19. L'article 46 "**Suppression ou restriction d'une source polluée**" est approuvé au vote.

20. L'article 47 "**Propreté des réservoirs d'eau etc...**" est approuvé au vote.

ARTICLE 48 "**POLLUTION DES EAUX**"

21. M. LINI Walter estime qu'il ne faut pas recommander que la population fasse bouillir l'eau uniquement en temps de cyclone mais en tout temps et en tout lieu.

22. M. TAMBISARI Edward assure la législature que normalement on peut boire l'eau de toute source supposée saine.

23. Mme LINI Hilda estime que l'amende est trop élevée.

24. M. TAMBISARI Edward reconnaît que l'amende est élevée mais rappelle qu'il faut dissuader toute personne pouvant empoisonner une population entière d'une région ou d'une ville.

25. M. LINI Walter demande comment on peut traiter des cas comme celui de Walla-Rano sur Malékula où un propriétaire coutumier avait détruit une installation d'adduction d'eau.

26. M. TAMBISARI Edward assure qu'on réprime de tels actes.

27. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, déclare que le gouvernement prendra des mesures pour empêcher l'installation de la population en proximité des sources d'eau. Il cite en exemple le Tagabé.

28. L'article 48 est approuvé au vote.

ARTICLE 49 "**INSTALLATION OBLIGATOIRE D'UN SYSTEME SANITAIRE CONVENABLE DANS LES HABITATIONS EN ZONE URBAINE**"

29. Mme LINI Hilda demande s'il faut exiger l'installation de toilettes modernes ou tolérer d'autres types de toilette.

30. M. TAMBISARI Edward rappelle que la Loi n'impose aucun modèle ou type de cabinet mais elle n'impose que la salubrité.

31. L'article 49 est approuvé au vote.

ARTICLE 50 "**INSTALLATION OBLIGATOIRE D'UN SYSTEME SANITAIRE CONVENABLE EN ZONE RURALE**"

32. M. LINI Walter apprécie ces dispositions mais estime qu'il est impossible de satisfaire tout le monde malgré la meilleure volonté du monde. Il estime qu'on impose des systèmes de toilettes chers aux citoyens qui n'ont pas changé leur mode de vie depuis l'indépendance.
33. M. TAMBISARI Edward fait savoir que le taux de la population utilisant des latrines a baissé de 70/80 % à 30/40% actuellement.
34. M. MOLISA Sela constate que beaucoup de population insulaire utilise encore la mer pour faire leurs besoins.
35. M. TAMBISARI Edward fait savoir que c'est une pratique encore courant dans certains pays du monde mais la salubrité dépend de la puissance des marées.
36. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, estime qu'il vaudrait mieux inciter les populations à apprendre à se construire des meilleures toilettes ainsi que les encourager à entretenir des pratiques peu saines.
37. Mme LINI Hilda demande quel type de toilette il faut recommander.
38. M. TAMBISARI Edward estime qu'il faut recommander le système permettant le degré de salubrité le plus important.
39. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, estime qu'il faut installer des systèmes sanitaires. Les matières fécales en mer polluent l'eau mais par contre produisent une partie de l'alimentation humaine dans le cadre de la chine alimentaire. La Loi impose la construction et l'entretien de toilettes plus hygiéniques.
40. L'article 50 est approuvé au vote.
41. L'article 51 "**Exécution des dispositions visant l'installation obligatoire d'un système sanitaire en zone urbaine**" est approuvé au vote.
42. L'article 52 "**Définition d'un système sanitaire convenable**" est approuvé au vote.

**ARTICLE 53 "INSTALLATION OBLIGATOIRE D'UN SYSTEME SANITAIRE CONVENABLE DANS LES HOTELS"**

43. M. MOLISA Sela demande si le système sanitaire des hôtels, surtout des établissements situés au bord de Port-Vila, ne représente aucun danger pour la population.
44. M. TAMBISARI Edward dit que les grands établissements, tels que les hôtels, disposent normalement d'un système qui filtre les eaux usées avant de les faire écouler dans le lagon.

45. M. BOULEKONE Vincent remarque que les appareils de traitements des eaux usées de l'hôpital sont dilapidés. Il demande si le gouvernement a l'intention d'installer de nouveaux appareils de traitements.
46. M. TAMBISARI Edward déclare qu'il est normal que des problèmes existent et cela est dû à la croissance démographique. Il assure l'Assemblée que une étude du système sanitaire actuel sera entreprise.
47. L'article 53 est approuvé au vote.

ARTICLE 54 “ **INSPECTION D'UN SYSTEME SANITAIRE** ”

48. Mme LINI Hilda déclare que beaucoup de maisons se construisent dans des zones urbaines mais elles ne sont pas toutes conformes aux normes d'hygiène. I demande si le gouvernement peut contrôler ces constructions à cet effet.
49. M. TAMBISARI Edward affirme qu'avant l'introduction de ce Projet de Loi, il n'y avait aucune loi qui pouvait autoriser un inspecteur à contrôler une maison en cours de construction. Il ajoute que par contre que toute construction nécessite un permis de construire délivré par la Municipalité.
50. M. BOULEKONE Vincent demande si on peut autoriser un agent de santé à entrer dans les résidences privées.
51. M. TAMBISARI Edward répond qu'il peut le faire à tout heure raisonnable.
52. L'article 54 est approuvé au vote.
53. L'article 55 “**Occupation interdite de tout bâtiment sans système sanitaire**” est approuvé au vote.
54. L'article 56 “ **Propreté obligatoire des cabinets d'aisance**” est approuvé au vote.
55. L'article 57 “ **Obligation d'éviter toute nuisance provenant d'un système sanitaire** ” est approuvé au vote.

ARTICLE 58 “**TOILETTES PUBLIQUES** ”

56. M. LINI Walter déclare qu'il y a trop de toilettes publiques qui sont hors d'usage. Il fait donc appel au gouvernement d'adopter des mesures appropriées pour réparer les installations.
57. M. TAMBISARI Edward affirme que ce texte permettra d'inciter les autorités concernées à bien entretenir ces toilettes publiques.

58. Mme LINI Hilda demande s'il y a des dispositions de ce texte qui régissent aussi les toilettes publiques des autres îles et celles dans les zones rurales, surtout dans les aéroports.
59. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, précise que les dispositions de cet article ne régissent que les toilettes publiques installées et entretenues par la Municipalité.
60. Mme LINI Hila repose la même question.
61. M. TAMBISARI Edward explique que l'aviation civile est tenue d'installer et entretenir des systèmes sanitaires dans les aéroports.
62. L'article 58 est approuvé au vote.
63. L'article 59 “ **Installation obligatoire de cabinets d'aisances** ” est approuvé au vote.
64. L'article 60 “ **Remplacement ou modification d'un système sanitaire** ” est approuvé au vote.
65. La séance, suspendue à 10h00, reprend à 10h35.
66. L'article 61 “ **Inspection des systèmes sanitaires** ” est approuvé au vote.
- ARTICLE 62 “ **CABINETS D' AISANCES COMMUNS** ”
67. M. LINI Walter demande si les prévisions de cet article traitent des toilettes aéroportuaires.
68. M. TAMBISARI Edward explique que le titre se réfère aux toilettes dans des lieux tels que les hôtels.
69. M. MOLISA Sela se réfère au paragraphe 3 de l'article 62 et dit remarquer que la peine est trop élevée.
70. M. TAMBISARI Edward explique qu'il s'agit de la peine maximale.
71. L'article 62 est approuvé au vote.
- ARTICLE 63 “ **EMPLACEMENT DES LATRINES PAR RAPPORT AUX SOURCES D'EAU** ”
72. M. ABBIL Iolu demande si une personne qui ignore l'existence sur son terrain d'une source ou d'un puit etc...sera toujours soumise à la peine prévue par cet article.



73. M. TAMBISARI Edward explique que normalement les inspecteurs informent la population avant de la pénaliser.
74. L'article 63 est approuvé au vote.
75. L'article 64 “ **Interdiction d'évacuer les eaux usées brutes dans un cours d'eau** ” est approuvé au vote.
76. L'article 65 “ **Interdiction de déposer des ordures dans un cours d'eau** ” est approuvé au vote.

**ARTICLE 66 “ INTERDICTION DE DEPOSER DES DECHETS SUR UNE PLAGES ”**

77. M. MOLISA Sela se demande si on appliquera cet article facilement.
78. M. TAMBISARI Edward explique que l'intention de l'article est d'encourager la population à nettoyer nos plages.
79. M. REGENVANU Sethy remarque que toute législation comporte des peines et qu'on doit pénaliser tout contrevenant quelque soit gravité de l'infraction.
80. M. MOLISA Sela souligne qu'il pense aux populations rurales pauvres qui n'ont pas des moyens de payer une amende de 50 000 VT.
81. M. TAMBISARI Edward indique que le montant de 50 000VT est maximal, mais le fait de mettre la vie humaine en danger constitue un grave délit.
82. M. BULE Allen, député de Pentecôte, veut savoir comment on traitera le cas où on trouvera des boites volées dont on ignore la provenance.
83. M. TAMBISARI Edward répond que le gouvernement ne peut pas contrôler de tels cas.
84. M. LINI Walter demande si une personne utilisant la plage comme toilette ne sachant pas où se trouve le cabinet d'aisance, paiera une pénalité.
85. M. SOPE Barak Tamé indique que beaucoup de navires déposent leurs déchets dans la baie de Port-Vila et pense que la pénalité n'est pas suffisante. Il déclare qu'il votera contre le Projet de Loi, mais approuve cet article.
86. L'article 66 est approuvé au vote.

**ARTICLE 67 “ INSTALLATION OBLIGATOIRE DE CANALISATIONS SANITAIRES DANS LES BATIMENTS ACTUELS ”**

87. M. IOUIOU Henry, député de Tanna, indique que les articles 66, 67,68 et 69 manquent dans son texte.
88. L'article 67 est approuvé au vote.
89. L'article 68 “**Installation obligatoire de canalisations sanitaires dans les nouveaux bâtiments**” est approuvé au vote.

**ARTICLE 69 “INSTALLATION OBLIGATOIRE DE CANALISATIONS SANITAIRES ”**

90. M. TAMBISARI Edward apporte une correction au texte anglais en indiquant qu'il faut ajouter le suffixe « *ing* » au verbe « *exceed* » dans la version anglaise.
91. L'article 69 est approuvé au vote.
92. L'article 70 “**Obligation de fournir une poubelle**” est approuvé au vote.
93. L'article 71 “**Poubelle publiques**” est approuvé au vote.

**ARTICLE 72 “ INTERDICTION DE DEPOSER DES ORDURES DANS LA VOIRIE”**

94. M. ABBIL Iolu remarque que cet article est différent des précédents, car aune peine d'emprisonnement n'est prévue et demande une explication.
95. M. TAMBISARI Edward pense que l'amende est suffisante car les touristes risquent d'être impliqués et on ne peut les emprisonner qu'avec difficulté.
96. M. ABBIL Iolu accuse le Ministre de trivialité.
97. M. SOPE Bark Tamé souligne que l'article vise à faire savoir que c'est une infrastructure de jeter les déchets dans les rues.
98. M. LINI Walter demande si cela inclurait ou non les piles d'ordures déposées au bord de la route.
99. M. TAMBISARI Edward répond que les municipalités sont supposées ramasser les ordures mais indique qu'une fois le projet de Loi approuvé, on interdira cet abus.
100. L'article 72 est approuvé au vote.

101. L'article 73 "**Interdiction de déranger les poubelles et les dépotoirs**" est approuvé au vote.

102. L'article 74 "**Définition**" est approuvé au vote.

103. L'article 75 "**Arraînement**" est approuvé au vote.

ARTICLE 76 "**CESSATION D'UN NUISANCE**"

104. M. SOPE Barak Tamé veut savoir si cet article prend en compte les animaux tels que les chiens qui renversent les poubelles.

105. M. TAMBASARI Edward répond que les chiens ne sont pas prévus par cet article car il ne concerne que les bateaux.

106. L'article 76 est approuvé au vote.

107. L'article 77 "**Application des titres 3 et 6**" est approuvé au vote.

108. L'article 78 "**Répression des dangers dans les bâtiments inadéquats**" est approuvé au vote.

109. L'article 79 "**Obligation de faire écouler les eaux et de remblayer**" est approuvé au vote.

110. L'article 80 "**Avis de construction et soumission d'un plan**" est approuvé au vote.

ARTICLE 81 "**MATERIAUX DE CONSTRUCTION INADEQUATS**"

111. Mme LINI Hilda se demande si cet article prévoit également les matériaux qui menacent la santé publique tel que l'asbeste.

112. M. TAMBISARI Edward indique qu'il produira une liste à une base ultérieure des matériaux que les constructeurs ne doivent pas utiliser.

113. M. KALPOKAS Donald demande si les feuilles de fibrociment ne contiennent pas d'asbeste.

114. M. TAMBISARI Edward explique que le contenu d'asbeste n'est pas suffisant pour menacer la vie humaine.

115. L'article 81 est approuvé au vote.

116. L'article 82 "**Interdiction de remblayer les chantiers de construction a l'aide d'ordures**" est approuvé au vote.

117. L'article 83 "**Inspection des locaux**" est approuvé au vote.
118. L'article 84 "**Arrêt de fermeture**" est approuvé au vote.
119. L'article 85 "**Signification d'un arrêt de fermeture**" est approuvé au vote.

ARTICLE 86 "**AVIS DE DEMOLITION**"

120. M. LINI Walter veut savoir si le gouvernement dédommagera le propriétaire d'un bâtiment démoli.
121. M. TAMBISARI Edward répond que le gouvernement ne le dédommagera pas car on précèdera la démolition par des avertissements.
122. L'article 86 est approuvé au vote.
123. L'article 87 "**Arrêt de démolition**" est approuvé au vote.
124. L'article 88 "**Exécution des travaux prévus par l'arrêt**" est approuvé au vote.
125. L'article 89 "**Démolition d'un bâtiment**" est approuvé au vote.
126. L'article 90 "**Appels contre les arrêts**" est approuvé au vote.
127. L'article 91 "**Précautions contre les dangers de la construction ou de la démolition**" est approuvé au vote.

ARTICLE 92 "**CONSTRUCTION OBLIGATOIRE D'UN ENTREE ET D'UNE SORTIE**"

128. M. LINI Walter veut savoir si on peut définir les termes « *ingress* » et « *egress* » dans la version anglaise.
129. M. TAMBISARI Edward explique que ces deux mots désignent respectivement « *entrée* » et « *sortie* ».
130. L'article 92 est approuvé au vote.

ARTICLE 93 "**OCCUPATION PAR UN NOMBRE EXCESSIF DE PERSONNES**"

131. Mme LINI Hilda demande si on peut permettre la présence d'un nombre excessif de personnes dans un local donné dans des circonstances particulières de rassemblement, en particulier selon la coutume de Vanuatu.

132. M. TAMBISARI Edward explique qu'il est très dangereux qu'un nombre excessif de personnes vive dans une habitation.
133. L'article 93 est approuvé au vote.
134. La séance, levée à 11h30, reprend à 14h10.

### **QUESTIONS ORALES**

135. M. LINI Walter demande le motif des survols de l'île de Pentecôte, d'un certain avion et d'un hélicoptère autour de Lonorore et veut savoir qui a autorisé ces survols.
136. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, déclare qu'il ne peut répondre et qu'il doit s'informer.
137. M. SONG Kaesipai, député de Tanna, demande si un électeur peut voter en dehors de la circonscription de son enregistrement.
138. M. NAKO Charlie, ministre de l'Intérieur, répond négativement mais affirme que le Ministère étudie un système permettant de palier à ce problème.
139. M. KARIE Robert, député de Tongoa/Shepherds, demande s'il est normal qu'une personne vote par procuration pour pouvoir se rendre au champ.
140. M. NAKO Charlie répond que le fait de voter par procuration n'est prévu que pour une personne handicapée.
141. M. KARIE Robert demande si la personne ayant un empêchement quelconque doit fournir un certificat médical.
142. M. NAKO Charlie répond affirmativement.
143. M. LAGO Denis, député de Paama, demande si les votes sont comptés après la fin du scrutin.
144. M. NAKO Charlie répond affirmativement.
145. M. LULUM Derek, député de Banks/Torres, demande pourquoi le Conseil de sélection des admissions scolaires n'est composé que des francophones.
146. M. BATICK Romain, ministre de l'Education et député de Malékula, répond que ce conseil est composé aussi bien des francophones que d'anglophones.

147. M. SAMUEL Esmon, député de Malékula, demande pourquoi les députés ne peuvent emprunter à la CNPV pour acquérir une maison, et quand le gouvernement accordera la subvention aux écoles de l'Eglise adventiste.
148. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, répond que tout cotisant a droit à un emprunt selon le montant de sa cotisation. Les Ministres et les Directeurs du Cabinets des Ministères y ont accès. La CNPV applique des règles internes. Quant à la subvention aux écoles adventiste, le gouvernement l'accordera l'année prochaine.
149. M. ABBIL Iolu demande si le fondateur de l'Ecole Française de Malapoa aura une indemnisation.
150. M. BATICK Romain répond que la construction du nouveau bâtiment scolaire coûtera plus de deux millions de vatu. Quant au fondateur de cette école, il n'a soumis au Ministère aucune demande d'indemnisation.
151. M. ABBIL Iolu répète sa question.
152. M. BATICK Romain répète sa réponse.
153. M. BULEVU Job, député de Pentecôte, demande si les firmes de la Malaisie viendront investir à Vanuatu.
154. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, répond que son gouvernement négocie avec la Malaisie des investissements dans les domaines sylvicoles et agro-alimentaires où les entreprises et l'Etat de la Malaisie disposent des technologies bien rodées.
155. M. TAMATA James, député de Maéwo, demande si on appliquera la taxe sur la propriété que dans les zones urbaines.
156. M. NAKO Charlie répond affirmativement.
157. M. BULE Allan, député de Pentecôte, demande si le gouvernement pourrait faire réparer les routes du centre de Pentecôte.
158. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, répond qu'aucune matérielle de réparation routière n'est disponible sur place, on attend un navire pour charger l'équipement nécessaire pour cette réparation.
159. M. HOPMAN Alick demande au Premier ministre de préciser l'état des allocations des députés non débloquée.
160. M. CARLOT Maxime répond que toute allocation non débloquée est reversée dans la réserve. Certains députés ont déjà utilisé une partie de leur allocation.

161. M. MOLISA Sela demande quand o supprimera le prélèvement de 5 VT sur chaque kilogramme de viande vendue par l'abattoir.
162. M. FARATIA Thomas, député d'Efaté, répond que cet argent servira à la formation d'agents recrutés par l'abattoir en question.
163. M. STEVENS Francky, député de Santo, demande si l'aéroport de Pékoa deviendra international vu que l'électricité y coûtera moins cher.
164. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, répond affirmativement.
165. M. KALPOKAS Donald demande si le gouvernement étudie l'indemnisation des fonctionnaires licenciés suite à la grève.
166. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, répond affirmativement et ajoute que certains de ceux ayant répostulé seront repris. Il estime qu'il est possible de développer des administrations de taille limitée au niveau provincial.
167. M. IOUIOU Henry, député de Tanna, demande si les provinces ne taxeront pas les propriétés privées.
168. M. NAKO Charlie répond affirmativement.

### **DECLARATIONS DES DEPUTES**

169. M. SOPE Barak Tamé, député d'Efaté, fait une déclaration concernant les résultats des élections provinciales et les propagandes faites par l'UPM lors du scrutin. (Les copies de la déclaration sont disponibles au Bureau du Secrétaire Général du Parlement).
170. Mme LINI Hilda fait, député de Pentecôte, une déclaration sur la condition féminine à Vanuatu, sur l'année de la famille ainsi que sur la violence contre les femmes. (Les copies de la déclaration sont disponibles au Bureau du Secrétaire Général du Parlement).
171. M. MOLISA Sela, député de Santo, fait une déclaration concernant certains points et certains inquiétudes soulevés lors des délibérations à propos de la Loi de 1994 sur les Titres Fonciers en Propriété Perpétuelle. (Les copies de la déclaration sont disponibles au Bureau du Secrétaire Général du Parlement).
172. Mme LINI Hilda fait une deuxième déclaration traitant de la situation de la population mondiale, celle du Pacifique ainsi que la démographie de Vanuatu. (Les copies de la déclaration sont disponibles au Bureau du Secrétaire Général du Parlement).

173. M. HOPA Jack .T, député d'Ambrym, fait sa déclaration concernant les allocations des députés et la décision du gouvernement de retenir les allocations des membres de l'Opposition. (Les copies de la déclaration sont disponibles au Bureau du Secrétaire Général du Parlement).
174. M. SONG Kaisipae, député de Tanna, fait sa déclaration concernant les propos de certaines personnes lors des campagnes électorales des dernières élections provinciales selon lesquelles le gouvernement n'aurait pas de moyens financiers pour subvenir aux besoins de la population. (Les copies de la déclaration sont disponibles au Bureau du Secrétaire Général du Parlement).
175. La séance est suspendue à 15h55.



**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**QUATRIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1994**

**LUNDI 28 NOVEMBRE**

**PRESIDENT :** M. MASENG Alfred, député de Luganville

**PRESENT :**

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. La séance commence à 8h45.
2. M. BULE Allan, député de Pentecôte, dit la prière.
3. Le Président du Parlement annonce l'ordre du jour.

**DECLARATION DES MINISTRES**

4. M. TELULUK Paul, ministre des Ressources Naturelles, fait sa déclaration concernant les Titres Fonciers en Propriétés Perpétuelle et les troubles provoqués par les adhérents du parti UF après la déclaration des résultats officiels des élections provinciales à Malékula.
5. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition, critique les mots anglais «*freehold titles* » c.a .d «*Titres fonciers en propriété libre perpétuelle*», et propose le terme anglais «*perpétual estates*» pour la loi adoptées la veille. Il est alarmé d'apprendre les troubles causés par les membres du parti U et ajoute que les auteurs doivent être traduit en justice. Il ajoute que les résultats des élections provinciales doivent être acceptés. Il fait appel aux adhérents de l'UF de se calmer et d'éviter de menacer les adhérents des autres parties.
6. M. LINI Walter, député de Pentecôte, déclare que le PNU maintient son opposition au Projet de Loi sur les Titres Fonciers en Propriété Perpétuelle et en

critiques la terminologie. Il suggère les mêmes modifications que le Chef de l'Opposition. Il ajoute que la philosophie politique du PNU concorde avec les dispositions de la Loi sur les terres publiques et que son parti souhaite voir plus Centres commerciaux dans les autres îles ou zones rurales. Il conclut en disant que tous les partis sont coupables, parce que des adhérents de l'UPM ont également menacé ceux du PNU à Santo.

7. Le Président du Parlement suspend les discussions du Projet de Loi sur la santé et la salubrité publique et annonce la deuxième partie de la session.
8. M. STEVEN Franky, Chef du groupe majoritaire, annonce l'ordre des Projets de loi.

### **PROJET DE LOI SUR LES PATENTES COMMERCIALES (MODIFICATION) DE 1994**

#### **PREMIERE LECTURE**

9. M. JIMMY Willie, ministre des Finances et député de Port-Vila, présente le Projet de loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
10. M. LINI Walter, député de Pentecôte, s'oppose aux principes du Projet de loi parce qu'il trouve que ce n'est pas le moment propice pour imposer cette taxe, il espère que le Ministre concerné donnera plus d'explication concernant cet impôt. Il demande si, avec la situation actuelle, cette augmentation ne découragera pas les investisseurs et employés étrangers dans le secteur privé.
11. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition et député d'Efaté, dit que d'après la conférence récente menée par des spécialistes étrangers sur l'économie de Vanuatu, les augmentations d'impôt risquent d'avoir des effets néfastes sur l'économie du pays. Il ajoute que d'après ces spécialistes, l'augmentation aura pour effet de rendre encore plus élevé le coût de la vie à Vanuatu, surtout dans le domaine du tourisme.
12. Mme LINI Hilda, député de Port-Vila, dit que cette loi aura des effets défavorables sur le commerce de Port-Vila et Luganville. Elle demande au Ministre concerné de donner des exemples concrets de l'effet des impôts, de l'arrière motif des spécialistes étrangers n'est pas de décourager les investisseurs, elle se demande aussi si l'importation de ces 4% ne découragera pas les commerçants Vanuatuans.
13. M. JIMMY Willie, ministre des Finances affirme que dans l'ensemble, l'économie de Vanuatu n'est pas en difficulté et même que les Services chargés de la perception des revenus ont dépassé les objectifs de 1994 en dépit du manque d'effectifs. Il ajoute que les transactions des infrastructures en ville en ce moment montrent bien que l'économie de Vanuatu est saine. Il conclut en

disant que les investissements et les commerçants locaux ne seront pas désavantagés. Il témoigne que les touristes considèrent toujours Vanuatu comme un paradis et se plaignent que des prix élevés des aliments dans les restaurants. Ce Projet de loi n'engendre aucune menace pour les rentrées de devises. Il ne peut donner un exemple du calcul du montant à payer car chaque entreprise aura un chiffre d'affaires (CA) différent. Les institutions financières internationales recommandent la modification de notre système fiscal.

14. M. MOLISA Sela, député de Santo, rejette le Projet de loi et partage les préoccupations de l'Opposition. Il soutient que le gouvernement obtiendra des revenus importants mais au détriment de la population. A son avis, la reprise dans l'industrie du bâtiment ne reflète pas forcément la croissance économique. Beaucoup de projets de bâtiments sont financés par la Caisse Nationale de Prévoyance (CNPV), ce qui ne constitue pas de l'argent frais injecté dans l'économie. La Cote-Ouest de Santo achète beaucoup de riz, surtout depuis la sécheresse et que cet impôt sera supporté par le petit consommateur. Le haut niveau de la taxe risque de décourager d'éventuels investisseurs. Il signale que selon les rumeurs, le promoteur de projet hôtelier du Nord Efate cité par le Ministre comme exemple de la confiance des investisseurs serait un ancien détenu de droit commun.
15. M. JIMMY Willie indique que les grandes constructions ne sont pas financées par la CNPV. La taxe sur le CA n'est pas prélevée qu'après chaque exercice. Le taux de 4% appliqué à Vanuatu est minime par rapport aux 50% prélevés en France et 35% en Australie. Il accuse l'Opposition d'être incapable d'adopter une attitude constructive.
16. M. BOULEKONE Vincent, député de Pentecôte, se demande pourquoi il y a tant de débats sur les lois portant sur les taxes et reconnaît que le ministre des Finances doit trouver de l'argent. Il s'oppose à l'imposition des non citoyens et aux diverses augmentations. Il demande s'il s'agit là d'un nouvel impôt. Il s'oppose à l'imposition exagérée de l'énergie.
17. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice et député de Malékula, soutient ce Projet de loi et rappelle que cet impôt sur le C.A a été établi par l'ancien gouvernement. L'augmentation annuelle des taxes est une pratique habituelle. L'Opposition refuse de reconnaître que chaque citoyen doit participer au développement. Il accuse l'Opposition de lâcheté et de l'encouragement de la mentalité d'assister en ce sens. Selon AIDAB, Vanuatu est le pays recevant le plus d'aides dans le pacifique.
18. M. ABBIL Iolu, député de Tanna, estime que l'Opposition ne décourage pas le développement. Cet impôt affecte la population des îles, ainsi que celle de Tanna ne vit plus que ses économies. L'ancien gouvernement n'impose les C.A que dans certains secteurs. A son avis, le pouvoir d'achat dégrade dans les zones rurales.

19. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, soutient le député RENGENVANU en disant que l'ancien gouvernement impose déjà le C.A. Les produits agricoles comme le coprah et le cacao sont détruits par les cyclones et autres cataclysmes naturels qui constituent une force majeure que l'homme ne peut contrôler. Il nie qu'il encouragé la population rurale à consommer du riz.
20. La motion portant approbation du Projet de loi en première lecture est approuvée par 24 voix contre 19.
21. La séance, suspendue à 10h25, reprend à 10h33.

### **EXAMEN EN COMMISSION**

#### **ARTICLE 1 "MODIFICATION DE L'ANNEXE DE LA LOI NO. 25 DE 1983 SUR LES PATENTES COMMERCIALES TELLE QUE MODIFIEE CHAPITRE 173"**

22. M. LINI Walter exprime son désaccord avec les dispositions du Projet de loi et propose que la taxe soit maintenue à 2%.
23. M. MOLISA Sela appuie la motion.
24. Le Président demande à M. LINI de répéter sa motion.
25. M. LINI Walter répète sa motion en soulignant que la taxe soit maintenue à 2% jusqu'à ce que la situation économique s'améliore.
26. M. MOLISA Sela pense que le gouvernement devrait se pencher sur la question de prise avant de modifier l'assiette fiscale car les prix sont trop élevés. Il pense que l'article aura des conséquences néfastes pour le petit peuple et exprime son soutien à la motion.
27. M. RENGENVANU Sethy, ministre de la Justice, exprime son désaccord avec la motion et demande aux auteurs de la proposition de suggérer d'autres sources de recettes pour remplacer les 2% supplémentaires prévus par le Projet de loi. Il indique qu'il soutiendra la motion si les motionnaires répondent à sa question.
28. M. MOLISA Sela souligne que les perceptions de recettes ont dépassé les prévisions, comme l'a annoncé le Ministre et indique qu'on peut également remplacer les recettes prévues dans ce Projet de loi en baissant les salaires des Ministres et des députés, afin de réduire les dépenses des entreprises et promouvoir la croissance économique.
29. M. LINI Walter est heureux d'entendre que le Premier ministre adjoint soutiendrait la motion s'il entend une réponse à sa question. Il indique que la

motion est sérieuse car les salaires des Ministres et des députés sont trop élevés et en conséquence l'économie en souffre.

30. M. CARLOT Korman, Premier ministre, pense que la motion n'est pas réaliste car la taxe est correcte dans la mesure où seulement 4% seront prélevés par le gouvernement et 96% resteront entre les mains des entreprises. Il pense que l'Opposition n'a pas répondu à la question posée par le Premier ministre adjoint. Les sources proposées sont insuffisantes.
31. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, exprime son soutien au commentaire du Premier ministre et indique que les députés de Vanuatu sont les moins payés du Pacifique sud et leurs privilèges sont également limités. Il indique que le gouvernement est totalement contre la motion.
32. M. LINI Walter approuve l'explication du Ministre mais pense que le gouvernement devrait édicter des règlements pour que les compagnies emploient un nombre donné d'expatriés et de Ni-Vanuatu. Il souligne que malgré que les taxes aient été entièrement perçues, l'économie se dégrade de plus en plus.
33. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, déclare que le gouvernement ne s'oppose pas à la baisse du salaire des Ministres et des députés mais qu'il tenait tout simplement à signaler que les députés de Vanuatu étaient les moins payés. Il promet que le gouvernement proposera une motion lors de cette session de réduire de 2/3 les traitements des Ministres et des députés.
34. La motion est rejetée par 25 voix contre 17.
35. M. NATAPEI Edward Nipake, député des Autres îles du Sud, demande des explications concernant les paragraphes 1 (i) si la taxe de 4% sera payée sur tous les chiffres d'affaires dépassant 4 millions de vatu. Il demande également une explication du terme « *doits* » à l'alinéa 1 (iii). Il désire savoir si l'augmentation prévue pour la catégorie E12 est bien de 200% ou si c'est une erreur.
36. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, confirme que la taxe de 4% sera payée pour tous les chiffres d'affaires dépassant 4 millions de vatu. Il indique que les droits seront compris dans le revenu brut et que l'augmentation prévue pour la catégorie E12 est bien 200%.
37. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h05.
38. M. NATAPEI Edward Nipake exige une explication plus claire sur ce que le ministre des Finances entend par « *tout autre frais* » à l'alinéa (iii) du paragraphe. Il demande s'il n'y a pas une erreur de frappe au chiffre 150 000 au paragraphe 10.

39. M. JIMMY Willie affirme qu'il s'agit des droits et commissions pour les services rendus. Il ajoute que le chiffre 150 000 est juste et concerne les agents en douanes.
40. L'article 1 est approuvé au vote.
41. L'article 2 "**Entrée en vigueur**" est approuvé au vote.

### **DEUXIEME LECTURE**

42. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, propose que le Projet de loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
43. La motion portant approbation du Projet de loi en deuxième lecture est approuvée par 25 pour et 18 contre.

### **PROJET DE LOI NO. DE 1994 SUR LA TAXE D'EXPORTATION (MODIFICATION)**

#### **PREMIERE LECTURE**

44. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, présente le Projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
45. M. MOLISA Sela, député de Santo, demande si avec la baisse de la taxe d'exportation du coprah et du cacao, une partie de cette taxe sera attribuée aux producteurs. L'augmentation de la taxe d'exportation de la viande provoquera une augmentation du prix de la viande et les abattoirs se verront obligés de payer à un prix moindre que les éleveurs. Les 5 VT par kilo de viande vendue serait mieux attribué aux éleveurs qu'au gouvernement. L'industrie de la viande sera touchée par cette augmentation de la taxe d'exportation qui passera de 2 à 3%.
46. M. JIMMY Willie répond que ces baisses permettront d'obtenir un meilleur prix pour les produits de base et que M. MOLISA ne fait que provoquer des confusions avec ses déclarations. Il ajoute que avec l'accord conclut avec les membres du Groupe de fer de Lance, ces derniers seront exonérés des taxes d'exportation en ce qui concerne la viande.
47. M. LINI Walter s'oppose aux principes du Projet de loi car l'effet de ce dernier sera semblable à celui de la Loi sur les Patentes Commerciales déjà adoptée. Il ajoute que cette Loi ne protégera ni les Ni-Vanuatou ni les produits locaux. Il déclare que la baisse actuelle du rendement de coprah n'est pas seulement dû aux aléas climatique mais aussi aux cours mondiaux du coprah peu intéressants.

Il dit que le gouvernement n'est pas sûr que cette baisse soit favorable. Il estime que les 5VT/Kg prélevé par le gouvernement découragent les éleveurs locaux.

48. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, soutient les principes du Projet de loi et affirme que le coprah et le cacao rapportent de revenus importantes aux Ni- Vanuatu. Les 18000 petits éleveurs de bétail reflètent une énorme augmentation. Il félicite le ministre des Finances pour ce Projet de loi parce qu'il est temps de baisser les droits d'exportation de coprah et de cacao.
49. M. SOPE Barak Tamé, député d'Efaté, affirme que l'Opposition apprécie cette baisse de droit d'exportation du coprah et du cacao car cette action est conforme aux conseils de l'Opposition mais que cette baisse n'est pas suffisante et le droit d'exportation de la viande devrait être encore baissé. Il demande si avec l'augmentation des droits d'exportation de la viande, les pays Mélanésiens seront exonérés de droits d'importation.
50. M. JIMMY Willie dit qu'il doute que le Projet de loi puisse nuire aux producteurs locaux de coprah, il croit que ce sont les cyclones qui influencent la production du coprah. Il estime que l'augmentation du prix de coprah de 1992 a permis une augmentation de cette culture. Un rapport sur la réforme fiscal préconise un taux uniforme des droits d'exportation. C'est le motif unique de ce projet qui n'est pas du tout influencé par les recommandations de l'Opposition.
51. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition, affirme qu'il y a des baisses de droits d'exportation parce que les agriculteurs ne s'intéressent plus à l'exportation et que le gouvernement dépend trop de ces impôts. Il ajoute que le gouvernement devrait réduire les droits d'importation et non pas d'exportation parce que ceux-ci ont provoqué de l'inflation. Il indique qu'à Malékula et à Santo, où il y a une production importante de coprah et de cacao à augmenter leurs rendements. Il se demande si le gouvernement n'a pas l'intention de faire disparaître l'OCPB pour que les producteurs commercialisent eux-mêmes leurs produits.
52. M. LINI Walter dit que les dispositions des paragraphes (a) et (b) de l'article 1 n'affecteront les produits locaux et n'inciteront pas les producteurs de coprah et de cacao à augmenter leurs rendements. Il se demande si le gouvernement n'a pas l'intention de faire disparaître l'OCPB pour que les producteurs commercialisent eux-mêmes leurs produits.
53. M. MOLISA Sela, député de Santo, affirme que la première réduction de droits d'exportation a eu lieu en 1988 passant de 8 à 4%. Il se demande si cette réduction permettra aux productions de percevoir des paiements plus avantageux de l'OCPB. Il affirme que le membre croissant des éleveurs ne signifie pas que ces derniers acceptent le système du prélèvement des 5 VT/Kg de viande. Il insiste sur le fait que l'augmentation de la taxe droit d'exportation

de la viande aura de répercussions néfastes sur les prix payés aux éleveurs locaux.

54. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, déclare que les points de vue de l'Opposition sur l'économie et leurs inquiétudes concernant les effets de ce projet de loi sur la population sont en dehors du contexte de ce Projet de loi. Il ajoute que le chef du F.U (Front Unité) n'a que des idées contradictoires. Il conclut en disant que ce Projet de loi ne représente qu'un débat d'une réforme fiscale. Il soutient l'intervention de M. JIMMY Willie car le gouvernement essaie d'améliorer à long terme la vie de la population. Il faut refondre notre système fiscal afin d'alléger la taxe à l'importation. Appuyé par M. REGENVANU Sethy, il propose de passer au vote.
55. La motion est approuvée par 25 voix contre 17.
56. La motion portant approbation du Projet de loi en première lecture est adoptée par 25 pour et 17 contre.

#### **EXAMEN EN COMMISSION**

##### **ARTICLE 1 “ MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 DU CHAPITRE 31”**

57. M. ABBIL Iolu demande pourquoi cette baisse n'entraîne aucune réduction dans les recettes budgétaires.
58. M. JIMMY Willie répond que le prix du cacao sur le marché mondial s'améliore contrairement au coprah.
59. L'article 1 est approuvé au vote.
60. L'article 2 “ **Entrée en vigueur**” est approuvé au vote.

#### **DEUXIEME LECTURE**

61. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, propose que le Projet de loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
62. La motion portant approbation du Projet de loi en première lecture en deuxième lecture est approuvée par 24 voix contre 17.

#### **PROJET DE LOI NO. DE 1994 SUR LA BIERE (MODIFICATION)**

##### **PREMIERE LECTURE**

63. M. JIMMY Willie, présente le Projet de loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.



64. M. LINI Walter informe la Chambre que la PNU soutient le Projet de loi.
65. M. ABBIL Iolu demande si cette augmentation ne menace pas la compétitivité de la bière locale.
66. M. JIMMY Willie répond que la bière locale bénéficie suffisamment d'avantage pour rester concurrentielle en dépit de cette hausse.
67. La motion portant approbation du projet de loi en première lecture est approuvée par 31 voix contre 11.

#### **EXAMEN EN COMMISSION**

68. L'article 1 « **Modification de l'Annexe 1 de la Loi No. 53 de 1989** » est approuvé au vote.
69. L'article 2 « **Entrée en vigueur** » est approuvé au vote.

#### **DEUXIEME LECTURE**

70. M. JIMMY Willie, ministre des Finances propose que le Projet de loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
71. La motion portant approbation du Projet de loi en deuxième lecture est approuvée par 31 voix contre 11.

#### **PROJET DE LOI DE 1994 SUR LE REGROUPEMENT DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION (MODIFICATION)**

#### **PREMIERE LECTURE**

72. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, présente le Projet de loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
73. M. SOPE Barak Tamé estime qu'il faut commencer par la réduction des droits à l'importation. La population sera la grande victime de ces augmentations. Le gouvernement augmente les taxes sans réduire les déplacements à l'étranger et entretient une fonction publique inefficace.
74. M. Willie JIMMY, ministre des Finances, rappelle qu'il est bon de parler en général mais il faut étudier l'Annexe pour se rendre compte des chiffres réels.
75. La séance est suspendue.

## **QUESTIONS ORALES**

76. Mme LINI Hilda, député de Port-Vila, veut savoir si le gouvernement a considéré le projet d'adduction d'eau pour plus de 1000 personnes vivant dans la zone de la Fédération. Elle demande quand est-ce que le Comité de Révision de la Constitution se réunie pour le mandat de cette législation et demande enfin pourquoi les électeurs enregistrés à la municipalité de Port-Vila ont des comptés dans la région de Shéfa lors des élections provinciales pour qu'on alloue 25 sièges à cette Province.
77. M. NAKO Charlie, ministre des Affaires Intérieures, explique que le gouvernement poursuit le Projet mentionné par le député de Port-Vila mais il faut d'abord consulter les propriétaires coutumiers.
78. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, fait savoir qu'il faut nommer des membres représentant divers organismes y compris le gouvernement qui a déjà nommé ses représentants. Il incombe au Parlement de fixer une date de réunion.
79. M. NAKO Charlie, ministre des Affaires Intérieures, demande au député de Port-Vila de répéter sa question.
80. M. LINI Hilda, député de Port-Vila, répète sa question concernant les électeurs de Port-Vila.
81. M. NAKO Charlie répond que c'est la commission électorale qui décide tout ce qui se rapporte aux élections Provinciales.
82. Le Président répond concernant le Comité de Révision de la Constitution que le Comité devrait se réunir une fois l'an dernier mais le Président du Comité n'était pas présent et il n'y avait pas eu de quorum.
83. M. TAHI Onneyn, député d'Ambaé, exprime son appréciation pour le travail du Service Linguistique et demande si le gouvernement a l'intention d'améliorer ses équipements et d'augmenter le nombre de son personnel. Il veut également savoir pourquoi on a supprimé le téléphone public de complexe parlementaire.
84. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, explique que le gouvernement avait des intentions de développer de fonds pour recruter des ni-Vanuatu bilingues et des spécialistes pour assurer la formation. Il pense qu'on n'a pas accordé assez d'importance au Service dans le passé.
85. M. SINKER Cécil, ministre de Télécommunications, répond, concernant les téléphones du complexe Parlementaire qu'il ignore la raison de la mesure citée par M. Onneyn TAHI mais pense que ce sont des téléphones utilisés pour faire

des appels directes aux îles et indique que c'est peut-être une décision du Parlement que de les supprimer par souci d'économie.

86. M. LAUHA Jeffrey, député de Tanna, veut savoir si 5.6 millions de vatu a été alloué à la Région de Taféa et demande la date de l'inauguration de l'aéroport du Port de la Résolution.
87. M. NAKO Charlie répond que le Service des collectivités locales dispose d'un budget conformément à la Loi et que le gouvernement central accorde des subventions.
88. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, déclare que l'aéroport du Port de la Résolution a été complété et en y a planté l'herbe mais il appartient au gouvernement et à la compagnie de construction de décider de la date de mise en service.
89. M. RASEN Jerety, député de Malékula, demande pourquoi la construction de la route de Nord-Ouest de Malékula est restée inachevée et veut savoir le motif du retrait des équipements. Il veut également savoir s'il est convenable qu'un dirigeant du pays prononce des grossièretés lors des réunions publiques.
90. M. BANGABITI Amos indique que la route au Nord-Ouest de Malékula est restée inachevée à l'insuffisance du budget mais précise que les travaux reprendront.
91. M. REGENVANU Sethy souligne qu'il est tout à fait incident de prononcer des grossièretés dans les réunions publiques et tout incident de ce genre doit être signalé à la police.
92. M. LULUM Derk. Député de Banks, veut savoir quand est ce que les membres de la Force Mobile seront dédommagés et quand- est ce que les dispensaires de Banks/Torres seront inaugurés.
93. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, répond que les fonds sont disponibles mais informera le public de la date de paiement après consultation avec le ministre des Affaires étrangères.
94. M. TAMBISARI Edward, ministre de la Santé, explique que pour le moment les travaux de répartition ne sont pas achevés dans certaines parties de la région et déclare que le gouvernement inaugurera toutes les dispensaires en même temps une fois que les travaux de réparation seront terminés. Il précise que la cérémonie officielle se déroulera probablement en janvier ou février de 1995.
95. M. SONG Kaesipai, député de Tanna, demande si le gouvernement a l'intention d'améliorer la branche du Service des pêches à Tanna et veut savoir si les bons sont toujours fournis en échange du coprah au lieu d'argent comptant.

96. M. FARATIA Thomas Brothy, ministre de l'Agriculture, répond que le gouvernement a l'intention d'établir des centres de Pêches dans chaque région (Efaté en a déjà) mais le gouvernement établira d'autres centres à Taféa ainsi que dans les autres régimes.
97. M. VOHOR Serge, ministre des Affaires économique, souligne que le problème des routes de coprah s'était produit l'an dernier et, depuis, le VCMAB a échangé les bons émis aux producteurs. Dorénavant les producteurs de coprah recevront des paiements en espèces.
98. M. SAMUEL Elson, député de Malékula, veut savoir si le gouvernement a dédommagé les propriétaires coutumiers des dégâts écologiques provoqués par les travaux d'installations du Projet hydro-électrique à Brenwe sur Malékula.
99. M. TELUKLUK Paul, ministre des Ressources Naturelles, explique que le gouvernement a déjà payé 10 millions de vatu pour dédommager le site de l'installation mais dû à l'influence de certains dirigeants politiques, les propriétaires coutumiers réclament 68 millions de vatu.
100. M. HOPMAN Alick, député de Port-Vila, demande combien de maisons de fonction ont déjà vendues et combien restent à vendre. Il veut également savoir quelles mesures ont été prises contre les chauffeurs des véhicules de Service arrêtés le week-end dernier.
101. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, précise que la vente des logements de fonction est conforme à la politique du gouvernement précédent et déclare que 50 logements ont déjà été vendus à travers Vanuatu. Il en reste encore 50 à vendre. Il explique que l'arrestation des véhicules de service le week-end dernier est une mesure de contrôle d'abus. Il pense qu'il faudrait également vendre les véhicules de service pour réduire les frais de carburant.
102. M. MOLISA Sela. député de Santo, demande si le gouvernement construira la route reliant Tassiriki à Kiriwai et si le gouvernement permettre la coupe du bois de santal. Il veut enfin savoir si le gouvernement fournira des médicaments aux dispensaires qui sont actuellement en rupture de stock.
103. M. BANGABITI Amos indique que la route mentionnée par le député est incluse dans le plan mais précise qu'il faut en attendre l'évaluation et l'approbation des fonds.
104. M. FARATIA Thomas, ministre de l'Agriculture, explique que les planteurs locaux ne sont pas intéressés à vendre le bois de santal et le gouvernement n'a aucune intention de lever l'interdiction actuelle, sauf temporairement en cas du cyclone.

105. M. TAMBISARI Edward indique qu'il ignore que des dispensaires soient en rupture de stock mais explique qu'en principe tous les dispensaires doivent recevoir des médicaments sauf s'il y a un problème de distribution, de commande ou de transport. Il s'engage à donner suite à l'affaire.
106. M. HOPMAN Alick, député de Port-Vila, veut savoir pourquoi les travaux de construction d'aéroport d'Olal se sont arrêtés. Il veut savoir d'où provient les fonds de construction de cet aéroport et enfin si les bulldozers étaient envoyés pour l'entretien des routes ou la construction de l'aéroport.
107. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, répond que les équipements ont été envoyés à Ambrym pour l'entretien des routes mais, dû à l'urgence de l'aéroport, le Service des Travaux publics ont utilisé ces équipements pour construire l'aéroport. Il déclare que ses travaux se sont arrêtés à cause de l'insuffisance du budget mais précise qu'ils seront corrects dans le budget de l'an prochain. Il indique enfin que les fonds proviennent du gouvernement de Vanuatu.
108. La séance est levée à 17h00.

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLICQUE DE VANUATU**

**QUATRIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1994**

**MERCREDI 30 NOVEMBRE 1994**

**PRESIDENT :** M. MASENG Alfred, député de Luganville

**PRESENT :**

**ABESENT :**

**RETARD :**

1. La séance commence à 14h10.
2. M. BANGANITI Amos, ministre des Tavaux publics et député d'Ambaé, dit la prière.

**DECLARATION DES MINISTRES**

3. M. FARATIA Thomas, député d'Efaté, présente une déclaration concernant l'économie agricole à Vanuatu. (Texte annexé)
4. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition et député d'Efaté, veut savoir si les prises de coprah augmenteront temporairement à cause de la catastrophe naturelle aux Philippines. Il demande également si le Cheptel augmente et de combien.
5. M. FARATIA Thomas, député d'Efaté, répond que les prix varient en fonction des catastrophes dans la région d'Asie et déclare que le Service de l'Elevage entreprendra bientôt un recensement du cheptel.
6. M. LINI Walter, député de Pentecôte, répond à la déclaration du Ministre à propos des exportations du coprah, du bœuf et cacao. Il estime qu'il est du devoir du gouvernement d'informer la population mais pense qu'il fallait formuler d'une façon plus simple pour que le peuple la comprenne mieux. Il

remarque qu'il y a une baisse de production de coprah et se dit surpris de noter que les gens considèrent la production du coprah comme un travail humiliant. Cela devrait prometteur pour la viande car il y a nouveaux marchés au Bangladesh et en Australie mais il faut planter d'autres espèces de cacao.

7. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, soulève un point d'ordre du Règlement Intérieur et indique qu'un tel commentaire doit être bref.
8. Le Président indique qu'aucun délai n'est prévu au Règlement Intérieur pour les réponses aux déclarations des Ministres.

### **PROJET DE LOI NO. DE 1994 SUR LE REGROUPEMENT DES DROITS DE DOUANES A L'IMPORTATION ( MODIFICATION)**

#### **PREMIERE LECTURE** (Suite)

9. Mme LINI Hilda, député de Port-Vila, veut savoir si les augmentations couvrent également les produits de luxe, les produits ayant des conséquences néfastes sur la santé de la population et les produits alimentaires.
10. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, répond que les augmentations ne couvrent que les vins, les produits en tabacs et le pétrole et qu'une copie de la brochure est disponible à l'IPV.
11. M. LINI Walter, député de Pentecôte, indique que le Projet de loi est intéressant car on a déjà atteint la prévision de recette sur les taxes douanières et se demande pourquoi il devrait y avoir d'autres augmentations. Il indique que NUP pense que ces augmentations sont trop excessives vu la situation économique.
12. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, souligne que les augmentations font partie de la réforme fiscale déjà entreprise par le gouvernement, qui facilitera la vie des citoyens du pays. Il déclare que la réforme fiscale vise à faire payer la taxe de façon proportionnelle avec la recette. Il déclare que le gouvernement a pour but de réduire les taxes imposées sur les produits alimentaires.
13. M. LINI Walter soulève un point du Règlement Intérieur et souligne que ce projet de loi ne parle même pas de la réforme fiscale.
14. M. CARLOT Carlot, Premier ministre, indique que c'était un début de la réforme fiscale et explique qu'actuellement beaucoup d'importateurs exploitent notre pays par le fait d'avoir trop d'exemptions. Il souligne qu'il faut trouver d'autres sources de fonds si on refuse l'augmentation des taxes.
15. M. LINI walter souligne que l'Opposition devrait s'abstenir au Projet de Loi car il aidera tout le monde.

16. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, souligne que l'Opposition devrait s'abstenir au Projet de loi car il aidera tout le monde.
17. M. CHILIA Jimmy Méto, député d'Efaté, se demande si l'augmentation des droits d'importation des boissons alcoolisées et des cigarettes contribuera à l'amélioration de la santé de la population.
18. M. MOLISA Sela, député de Santo, s'oppose aux principes du Projet de loi. Il dit que cela aboutira à une augmentation de prix des produits mentionnés dans le projet de loi et se demande comment ces augmentations pourront contribuer à la mise en pratique des stratégies figurant dans le rapport des spécialistes en fiscalité. Il ajoute que d'après les rapports qui, sont d'ailleurs très clairs, Vanuatu peut se passer de ces droits bien que les rapports recommandaient une augmentation de l'assiette fiscale. Il affirme que ces augmentations provoqueront aussi une augmentation des produits hôteliers et décourageront les touristes. Il conclut que le cours de VATU est trop élevé et Vanuatu paraît trop cher aux yeux des visiteurs et des résidents.
19. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, déclare que la Direction des Douanes a déjà perçu 255 millions, soit un supplément de 25 millions. Les commentaires du leader du PNU sont donc trompeurs. Il ajoute qu'une diminution des droits d'importation entraînera une baisse des prix des produits visés au projet de loi et par conséquent la population sera portée à consommer davantage de cigarettes ou d'alcool, produits nuisibles à la santé. Il ajoute que cette augmentation n'est pas énorme. D'après le rapport des experts, l'impôt sur le chiffre d'affaire représente un moyen d'étendre l'assiette fiscale. Il insiste que la baisse des prix ne peut être possible que si on applique la première étape du rapport.
20. La motion portant approbation du Projet de loi en première lecture est adoptée par 25 voix pour et 18 contre.

#### **EXAMEN EN COMMISSION**

21. L'article 1 « **Modification de l'annexe 1 du chapitre (CAP 91)** » est approuvé au vote.
22. L'article 2 « **Entrée en vigueur** » est approuvé au vote.

#### **DEUXIEME LECTURE**

23. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, propose que le Projet de loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
24. La motion portant approbation du projet de loi en deuxième lecture est adoptée par 25 voix pour et 18 voix contre.



**PROJET DE LOI DES FINANCES COMPLEMENTAIRES (1994) NO. DE 1994**

**PREMIERE LECTURE**

25. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, présente le Projet de loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
26. M. KALPOKAS Donald, député d'Efaté, fait remarquer que le bien que la loi autorise le gouvernement à utiliser le budget supplémentaire, le fait qu'il demande des fonds supplémentaires indique une mauvaise gestion des fonds publics et une administration d'un niveau médiocre. Il suggère au gouvernement d'imposer des contrôles très stricts dans les Services où il a des dépenses excessives car, le Projet de loi de Finances Complémentaires prouve bien que le gouvernement est dépensier. Il ajoute qu'à son avis, le budget de 1995 sera influencé par les budgets complémentaires ajoutés au budget actuel de 1994.
27. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, dit l'exposé des motifs est assez claire et donc il n'a pas besoin de donner d'autres explications supplémentaires.
28. La séance, suspendue à 15h25, reprend à 16h05.

**QUESTION ECRITES**

29. M. TAHI Onneyn, député d'Ambaé, lit la question No. 16 de 1994 sur le bois de Santal. (Voir texte annexé)
30. M. FARATIA Thomas Brotéy, député d'Efaté, répond à la question. (Voir texte annexé)
31. M. TAHI Onneyn lit la question No. 17 de 1994 sur la politique étrangère de Vanuatu. (Voir texte annexé)
32. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, lit la réponse à cette question. (Voir texte annexé)
33. M. TAHI Onneyn lit la question No. 18 de 1994 sur les affaires d'Etat. (Voir texte annexé)
34. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, lit la réponse à cette question. (Voir texte annexé)

35. M. TAHI Onneyn lit la question No. 19 sur la richesse culturelle de Vanuatu.  
(Voir texte annexé)
36. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, lit la question à cette question.  
(Voir texte annexé)
37. La séance est levée à 17h00.

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**QUATRIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1994**

**JEUDI 1 DECEMBRE 1994**

**PRESIDENT :** M. MASENG Alfred, député de Luganville

**PRESENT :**

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. La séance commence à 8h40.
2. M. CHILIA Jimmy Méto, député d'Efaté, dit la prière.
3. Le Président obtient l'accord de l'assemblée pour la prise des photographies. Il signale que les copies des déclarations des députés doivent être envoyées au Secrétariat du Parlement pour les procès-verbaux et annonce l'ordre du jour.
4. M. LINI Walter, député de Pentecôte, rappelle au Président du Parlement que les conduites d'eau et les toilettes du complexe parlementaire sont hors d'usage.
5. Le Président du Parlement prend note des remarques de M. LINI Walter et annonce que les conduites d'eau sont en cours de réparation.

**PROJET DE LOI DE FINANCES COMPLEMENTAIRES (1994) NO. DE 1994**

**PREMIERE LECTURE** (Suite)

6. M. MOLISA Sela, député de Santo, demande au ministre des Finances M. JIMMY Willie, pourquoi le gouvernement présente deux Projets de Loi de Finances Complémentaires à la fois. Il admet que la loi autorise cette démarche mais ajoute que le gouvernement est censé de savoir combien il doit dépenser aux différents chapitres mais que certains services figurants à l'annexe ne semblent pas contrôler ces dépenses. Il constate que certains ministères et services ont tendance à trop dépenser sachant que le gouvernement perçoit un surplus de revenu. Il demande au gouvernement d'imposer la discipline et contrôler d'avantage les dépenses. Il conclut que le peuple doit pouvoir constater des améliorations dans les services assurés par l'Etat en conséquence de ces finances complémentaires.
7. M. JIMMY Willie, ministre des Finances et député de Port-Vila, explique qu'il présente deux Projets de Loi de Finances Complémentaires à la fois parce que la Loi des Finances stipule que les budgets supplémentaires ne doivent pas dépasser 200 000 000 VT. Il ajoute que les fonds provenant du deuxième Projet de Finances Complémentaires n'ont pas encore été utilisés. Concernant les budgets supplémentaires, des sommes importantes ont été affectés en priorité aux domaines de l'Education, l'Administration locale et l'indemnisation des membres de la SCAF.
8. Mme LINI Hilda, député de Port-Vila, signale que les revenus perçus par le gouvernement atteignent 5 milliards de vatu. Elle dit qu'en 1993, il y a eu un déficit qui a failli épuiser les réserves du gouvernement. Elle demande le montant total des dépenses actuelles, l'excédent au 30 juin 1994. Elle demande en même temps le montant des dépassements budgétaires. Elle conclut en disant que le gouvernement a sûrement fait des économies de salaires du fait des postes vacants des grévistes.
9. M. JIMMY Willie, ministre des Finances et député de Port-Vila, dit que ces questions sont des répétitions et qu'il n'est nullement tenu d'y répondre à nouveau. Il ajoute que l'excédent dépasse 1 milliard.
10. M. LINI Walter, député de Pentecôte, affirme que le PNU s'abstiendra de voter en faveur de ce Projet de loi bien que le fait de présenter un Projet de loi de Finances Complémentaires doit être légal. Il dit s'inquiéter du fait que le gouvernement présente deux Projets de Loi de Finances complémentaires en même temps. Il rappelle que l'ancien gouvernement qui était le sien tentait d'éviter ce genre de situation.

11. M. TAHI Onneyn, député d'Ambaé, soutient les principes du Projet de loi parce qu'il est conforme à la loi, même si le gouvernement présente en même temps deux Projets de loi de Finances Complémentaires. Il est d'avis qu'il devrait y avoir une bonne gestion et maîtrise des dépenses publiques. Il affirme que le système budgétaire actuel date de l'ancien gouvernement, il devrait être modifié pour permettre au Parlement d'approuver les dépenses avant de les effectuer.
12. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, affirme que son Ministère s'est entretenu avec le Cabinet de l'Attorney Général et le Conseil des Ministres pour discuter de la possibilité de présenter lors de la même session deux Projets de loi de Finances Complémentaires. Il ajoute aussi que son Ministère s'est entretenu avec le Cabinet de l'AG en vue de modifier la Loi des Finances. Il admet qu'il est logique que le Parlement approuve d'abord les chapitres à dépasser avant le fait. Il rappelle que le système actuel est institué par la Loi des Finances et non pas improvisé au gré d'un parti politique quelconque.
13. La motion portant approbation du Projet de loi en première lecture est approuvée par 25 voix pour contre 6 voix et 6 abstentions.

#### **EXAMEN EN COMMISSION**

##### ARTICLE 1 "**AUTORISATION DE CREDITS**"

14. M. SOPE Barak Tamé, député de Port-Vila, demande les raisons pour lesquelles certains chapitres affichent des dépassements importants tels que le chapitre 240.20.101 de 9 millions de vatu, 243.20.101 de 12 650 000 de vatu, 250. 40. 110 de 116. 222. 000 de vatu, 268. 20. 110 de 4 500 000 vatu 230.20.110 de 3 250 000 de vatu. Il se dit surpris de voir autant de dépassements du fait d'autres dépenses et demande des explications du gouvernement.
15. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, réplique en disant que chaque Ministre doit répondre aux questions concernant son Ministère. Il ajoute que d'après les décisions du parti, les remboursements versés au chapitre 243 sont destinés aux membres de la SCAF comme dividendes de leurs actions. Il précise que les 116 222 000 VT au Chapitre 255 doivent compenser la réduction de 50% sur mes droits de scolarité suite au passage des cyclones.
16. M. VOHOR Serge, ministre des Affaires étrangères et député de Santo, dit que les 9 millions du Chapitre 240 ne sont pas encore dépensés, ils ne seront dépensés qu'après approbation du Parlement. Ces fonds sont prévus pour la promotion des activités commerciales. Il confirme que la somme de 12 650 000 VT au chapitre 243 sera allouée aux membres de la SCAF comme dividendes de leurs actions, qui déclare-t-il, ont été retenues par le gouvernement précédent.
17. M. TELUKLUK Paul, ministre des Ressources naturelles et député de Malékula, explique que le gouvernement a remplacé les agents grévistes.

18. M. SINKER Cécil, ministre des Télécommunications et député de Banks/Torres, affirme que les nouveaux crédits servent à financer des entretiens et des travaux de bureau.
19. M. SOPE Barak se référant au Chapitre 243, s'oppose au paiement de dividendes d'une société déjà liquidée. Il se demande si l'argent sera versé aux anciens actionnaires.
20. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, répond que l'argent est versé aux coopératives de la SCAF dans tout le pays.
21. M. MOLISA Sela, député de Santo, estime que les crédits présentés au Chapitre 240. 20. 101 ne servent pas à la promotion commerciale prévue par d'autres chapitres. Ce chapitre traite plutôt des déplacements. Il remarque que la SCAF a été liquidée en tant que société privée. Il s'oppose aux propos insultants tenus au Parlement par certains membres de la majorité ainsi qu'aux accusations de vol faites par M. VOHOR Serge.
22. M. VOHOR Serge, ministre des Affaires étrangères, précise que le gouvernement doit verser des dividendes aux sociétés membres de la SCFA. Il nie avoir tenu des propos insultants, car le bichelamar manque de terminologie appropriée ce qui a entraîné l'utilisation du terme « stilim ».
23. M. SOPE Barak demande à M. VOHOR de retirer le mot « voler ».
24. M. VOHOR Serge, refuse de retirer ses propos. Il explique en outre que le Chapitre 240 est destiné, en dépit de la formulation, à l'expédition des biens servant à l'exposition à l'étranger.
25. M. ABBIL Iolu, député de Tanna, demande à quoi servent les crédits prévus au Chapitre 224 vu que les conseils provinciaux sont dissous.
26. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, rappelle que ce texte est en fait le deuxième projet de loi sur des finances complémentaires ; on y a inscrit « No. 1 » par erreur de frappe.
27. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, estime que le gouvernement crée de la confusion.
28. M. JIMMY Willie assure que les deux Projets de loi sont pareils.
29. Mme LINI Hilda estime qu'il y a confusion et demande aux Ministre de reprendre le véritable Projet de Loi selon l'ordre normal.

30. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice et député de Malékula, demande au Président du Parlement de rétablir l'ordre.
31. M. VOHOR Serge, appuyé par M. TELUKLUK, propose de passer au vote.
32. La motion est approuvée par 25 voix contre 13 et 6 abstentions.
33. L'article 1 est approuvé au vote.
34. L'article 2 “ **Entrée en vigueur** ” est approuvé au vote.

### **DEUXIEME LECTURE**

35. M. JIMMY Willie, ministre des Finances et député de Port-Vila, propose que le projet de loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
36. La motion portant approbation du Projet de loi en deuxième lecture est approuvée par 25 voix contre 19.
37. La séance, suspendue à 10h00, reprend à 10h40.

### **PROJET DE LOI NO. DE FINANCES COMPLEMENTAIRES DE 1994**

#### **PREMIERE LECTURE**

38. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, présente le Projet de loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
39. M. SOPE Barak souligne qu'il ne peut pas soutenir le Projet de loi car c'est un second Projet de loi des Finances complémentaires pour les dépenses excédentaires du gouvernement. Il pense que ces dépassements proviennent de l'abus de fonds publics par divers Services du gouvernement. Il espère que les fonds demandés seront en effets alloués aux fins désignés et rappelle que des crédits ont été affectés à l'approvisionnement des passeports mais que le Service de l'Immigration est en rupture de stock. Il souligne qu'il est important que le gouvernement précise sans équivoque à tous les députés la destination des fonds. Il met en question le soutien populaire du gouvernement suite aux résultats des dernières élections provinciales. Il demande pourquoi il y a deux Projet de loi de Finances Complémentaires plutôt qu'un seul. Il pense que ces dépenses devraient se faire pour les routes, la distribution de l'eau et les cahiers scolaires.
40. M. LINI Walter exprime son désaccord avec le Projet de loi au nom du PNU et indique qu'il ne le soutiendra pas car l'approbation de fonds complémentaires avant leur dépense est contraire aux normes et de légalité douteuse. Il estime que ce Projet de loi a pour but de permettre l'abus de fonds par le

gouvernement. Il ajoute qu'il est inadmissible que le gouvernement dicte les décisions du Président du Parlement.

41. M. CARLOT Maxime, Premier ministre et député de Port-Vila, exprime son soutien au Projet de loi car le gouvernement a le droit de prendre des décisions concernant les fonds publics en fonction des circonstances, un droit qu'il exerce d'ailleurs suite à l'obtention des conseils juridiques. Il indique que son gouvernement suit des méthodes différentes de celles du gouvernement de coalition précédent et n'a pas besoin de leçons. Il fait remarquer qu'il dirige un gouvernement de coalition, ce qui exige plus de dépenses. Il est d'avis que les revenus perçus par l'Etat justifient les dépenses supplémentaires alors qu'autrefois, ces revenus se trouvaient diminués par les abus des exonérations d'impôts accordées à certaines sociétés ayant des relations au sein de l'administration. Il précise qu'il appartient à la population de juger si le gouvernement gère bien ses finances.
42. M. LINI Hilda soulève un point d'ordre et demande la date à laquelle le dirigeant du PNU aurait détourné des fonds de l'Etat.
43. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, indique qu'il faisait allusion aux sociétés et non pas au dirigeant du PNU.
44. Mme LINI Hilda souligne qu'il est inutile d'accuser l'ancien Premier ministre.
45. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, approuve l'excès des dépenses et demande à l'Opposition d'y apporter également son soutien car un gouvernement de coalition est plus coûteux qu'un gouvernement majoritaire. Il annonce que M. JIMMY Willie donnera de plus amples informations concernant les dépenses supplémentaires.
46. M. JIMMY Willie explique que la présentation de deux Projets de loi de Finances complémentaires n'enfreint aucune loi et pense que les résultats des élections provinciales n'indiquent pas une perte de soutien populaire pour le gouvernement. Il rappelle que l'Opposition est composée de plusieurs partis. Il fait savoir que 8 millions de vatu ont déjà été dépensés pour l'impression de passeports et que son gouvernement a remboursé certaines dettes de l'ancien gouvernement.
47. M. VOHOR Serge, ministre des Affaires étrangères, pense que certains commentaires ne sont nécessaires et causent des confusions. Il estime que certains projets des écoles des hôpitaux et l'entretien des routes dans les îles ont été négligés durant les mandats de l'ancien gouvernement.
48. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition, remarque que le député VOHOR est en dehors du thème du budget.



49. M. VOHOR Serge explique que le gouvernement a introduit de nouveaux projets tels que la télévision nécessitant des fonds supplémentaires. Il souligne que le problème des cahiers scolaires a été créé par le gouvernement VP.
50. M. LINI Walter soulève un point d'ordre sur le Règlement Intérieur et indique que M. VOHOR fait trop de répétitions.
51. M. VOHOR Serge souligne que le gouvernement précédent n'a entrepris aucun développement et ne méritait aucun soutien.
52. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h10.
53. M. MOLISA Sela s'oppose aux principes du Projet de loi bien qu'il admette qu'il est du devoir du gouvernement d'assurer des services à la population. Il rappelle les difficultés provoquées par l'interdiction de virement d'un chapitre à un autre. Il exprime son inquiétude du fait que le Premier ministre, en tant que chef du gouvernement, a toléré un dépassement budgétaire de plus de 80 millions et préconise une meilleure et stricte utilisation de fonds publics. Il déclare que l'indemnité de déplacement pour missions étrangères est trop élevée comparée au salaire minimum d'un manœuvre. Il conclut que ces dépenses excessives ne sont pas traduites par une amélioration dans les prestations de services assurés par le gouvernement auprès de la population.
54. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, soutenu par M. TELUKLUK, propose la mise aux voix immédiate du Projet de loi.
55. La motion de vote immédiate est adoptée par 23 voix pour et 19 voix contre.
56. M. LINI Walter demande les raisons pour lesquelles la motion n'est pas assez débattue.
57. Le Président du Parlement répond que le débat sur les motions de ce genre n'est pas prévu par le Règlement Intérieur.
58. La motion portant approbation du Projet de loi en première lecture est adoptée par 25 voix pour contre 19.

### **EXAMEN EN COMMISSION**

#### ARTICLE 1 "**AUTORISATION DE CREDITS**"

59. M. ABBIL Iolu demande les raisons pour lesquelles il y a des dépenses excessives de 5 977 000 VT au Chapitre 208 et de 88 796 000 VT au Chapitre 226.

60. M. JIMMY Willie précise que les 88 796 000 VT du Chapitre 226 ont servi à l'achat de nouveaux véhicules de police pour remplacer des éléments de l'ancien parc.
61. M. REGENVANU Sethy ajoute que son Ministère nécessite des fonds supplémentaires pour faciliter la transition au niveau de Service à part entière du Bureau des Affaires Féminines et des archives et établir des bureaux régionaux.
62. M. ABBIL Iolu veut savoir d'où proviennent les fonds qui ont permis la réparation du Centre Culturel.
63. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, affirme que ces fonds viennent du SPIC (Spécial Project Implementation Commission) et sont accordés par AIDAB.
64. Mme LINI Hilda demande pourquoi le gouvernement continue à accorder des subventions à la SRTV qui est une société privée. Elle demande aussi au Ministre de préciser les nouvelles fonctions et activités de la Police ayant nécessité le recrutement et l'augmentation dans son budget.
65. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, explique que les dépenses excédentaires du Chapitre 226 ont servi à l'achat de véhicules neufs de la Police et de la Force Mobile. Il se dit étonné que le député LINI Hilda mette en question l'utilité de la police pour laquelle il exprime sa reconnaissance, surtout pour son rôle protecteur en cas d'agression par les partisans du PNU. Il ajoute que le gouvernement n'accorde que des avances aux sociétés privées en cas d'urgence et que ces avances plutôt que des subventions sont à rembourser au gouvernement.
66. Mme LINI Hilda précise que ce sont les adhérents de l'UPM qui ont endommagé les bureaux du gouvernement et non pas ceux du PNU.
67. M. SOPE Barak demande au Ministre de confirmer si les fonds du Chapitre 217 accordés à la SRTV représentent des prêts ou des subventions. Il demande le nombre exact des véhicules neufs achetés pour le Service de la Police et la Force Mobile.
68. M. JIMMY Willie signale qu'au moins vingt véhicules ont été achetés et confirme que les fonds sont accordés à la SRTV sous forme d'avance et non pas de subvention, un accord entre le gouvernement et la SRTV en régit les modalités.
69. M. MOLISA Sela estime que le montant des avances accordées à la SRTV devrait figurer au Chapitre 201 et non pas 217.
70. M. JIMMY Willie insiste sur le fait qu'il n'y existe aucune erreur.

71. M. LINI Walter demande si les fonds figurant au Chapitre 245 ont été utilisés pour le paiement du tirage de passeports.
72. M. JIMMY Willie répond affirmativement et ajoute que ces fonds ont été versés à l'imprimerie en question.
73. M. LINI Walter demande pourquoi le Service de l'Immigration est en rupture de stock de passeports depuis six mois.
74. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, se demande aussi pourquoi les passeports n'arrivent pas mais rassure l'assemblée que le paiement a déjà été effectué.
75. M. LINI Walter informe l'assemblée qu'il a passé la veille au Service de l'Immigration et a constaté qu'il n'y a toujours pas de passeports.
76. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, affirme que ce retard de livraison est dû à l'éloignement du pays assurant l'impression des passeports mais qu'une réponse précise sera donnée ultérieurement.
77. L'article 1 est approuvé au vote.
78. L'article 2 “ **Entrée en vigueur**” est approuvé au vote.

#### **DEUXIEME LECTURE**

79. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, propose que le Projet de loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
80. La motion portant approbation du Projet de loi en deuxième lecture est approuvé par 25 voix contre 19.

#### **PROJET DE LOI DES FINANCES (1995) NO. DE 1994**

#### **PREMIERE LECTURE**

81. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, présente le Projet de loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
82. La séance est levée à 15h50.

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**QUATRIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1994**

**VENDREDI 02 DECEMBRE 1994**

**PRESIDENT :** M. MASENG Alfred, député de Luganville

**PRESENT :**

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. Le Président ouvre la séance à 8h50.
2. M. SAMUEL Elson, député de Malékula, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

4. Le Président du Parlement dépose le rapport du Vérificateur Général des comptes du gouvernement.
5. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, dépose le document portant l'Accord multilatéral de maintien de paix à Bougainville ainsi que la liste des membre de la GMV.
6. Mme LINI Hilda, député de Pentecôte, appuyé par M. KARIE Robert, propose, en vertu de l'article 20 du Règlement Intérieur, de débattre les documents déposés par le Premier ministre.

7. M. ABBIL Iolu, député de Tanna, se demande pourquoi le Parlement n'a pas ratifié l'Accord de maintien de paix.
8. Le Président du Parlement rappelle que le Premier ministre ne fait que déposer un document.
9. Mme LINI Hilda demande au Président du Parlement de préciser s'il est possible de débattre un document déposé.
10. Le Président du Parlement répond affirmativement.
11. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, estime qu'il serait préférable de débattre le document à l'heure du débat général.
12. La motion est rejetée par 24 voix contre s'abstenant d'indiquer son opinion.

### **PROJET DE LOI DE FINANCE (1995) DE 1994**

#### **PREMIERE LECTURE** (Suite)

13. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition, prononce une réponse à l'allocation budgétaire. (Voir texte annexé)
14. Le Président du Parlement annonce que la radio est en panne.
15. M. ABBIL Iolu, député de Tanna, estime qu'il faut suspendre la séance car la population doit suivre en direct le débat.
16. Le Président annonce que la radio fonctionne à nouveau.
17. M. LINI Walter, député de Pentecôte, prononce une réponse à l'allocation du ministre des Finances. Il apprécie l'allocation et estime que tout gouvernement a le devoir de développer les diverses infrastructures. Il regrette que l'Opposition garde le silence sur les indemnités et la législation foncière. A son avis, l'économie stagne et le gouvernement actuel impose des taxes excessives. Il indique qu'il n'est pas sûr si les revenus fiscaux utilisés conformément aux normes par le gouvernement de l'UPM et pense que le gouvernement est trop ambitieux en ce qui concerne l'atteinte de ces objectifs en particulier au niveau des Provinces. Il se demande s'il y aura plus d'investissements en 1995 car c'est l'année des élections.
18. Mme LINI Hilda demande au ministre des Finances de citer des exemples de l'amélioration de la situation économique due à la masse monétaire accentuée et de préciser les domaines ayant enregistré un crédit excédentaire de 317 millions et un excès de dépenses de 370 millions de vatu. Elle veut également savoir le montant en vatu de la Réserve.

19. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, explique qu'il appartient au public en général de voir lui-même la circulation de l'argent. Il remarque que l'argent est une chose privée et qu'il n'y a aucune législation pour contrôler l'utilisation de l'argent par un particulier. Concernant le crédit excédentaire et l'excès de dépenses, il souligne qu'il reste encore un mois de l'exercice en cours. Il indique qu'il a déjà déclaré la Réserve actuelle.
20. Mme LINI Hilda demande si les députés peuvent avoir la copie du discours budgétaire.
21. Le Président répond que les copies du discours du budget seront disponibles une fois que le Secrétariat du Parlement les aura préparés.
22. M. MOLISA Sela, député de Santo, demande si le gouvernement a entrepris une étude sur l'effet de la grève des fonctionnaires.
23. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, répond que la grève a eu des conséquences néfastes sur l'administration et l'économie, en particulier dans le domaine de l'agriculture, surtout sur les travaux de vulgarisation, comme par exemple les pépinières. Ces perturbations ont touché la production agricole.
24. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, précise l'importance du Projet de loi et indique que des économies doivent être faites pour pouvoir mener à bien les projets réclamés par la population. Il précise que l'indépendance est le fait de tous les partis politiques et exige le travail de tout le monde. Il indique que le projet de loi prend en compte la croissance de démographique et reflète la philosophie du gouvernement.
25. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition, soulève un point d'ordre du Règlement Intérieur et indique que le Premier ministre devrait limiter ses commentaires à l'allocution budgétaire.
26. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, exprime son soutien au Projet de loi et reprenant des commentaires suscités par l'allocution budgétaire, accuse le gouvernement VP de tromperie concernant le marché ouvert de Port-Vila. Il souligne qu'un gouvernement démocratique devrait réparer les routes une fois par an et demande aux députés de l'Opposition de soutenir le Projet de loi car il permettra le développement.
27. M. LINI Walter soulève un point du Règlement Intérieur et indique que le Premier ministre ne devrait pas recourir aux accusations car l'Opposition ne s'est pas encore prononcée sur le Projet de loi.
28. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, demande à l'Opposition de soutenir le Projet de loi.

29. La séance, suspendue à 10h05, reprend à 10h35.
30. M. LINI Walter s'oppose au Projet de loi parce que l'augmentation du budget est trop énorme ce qui aura de conséquences néfastes par la population rurale, l'éducation nationale, le système fiscal, les collectivités locales, le système de transport par voie maritime déjà trop démuné, le commerce local, la localisation des postes et les grandes entreprises implantées dans le pays. Ce budget est bien la preuve qu'il n'y a aucun contrôle du système financier. Il estime que le retardement de la croissance socio-économique du pays est dû au sabotage des structures établies par l'ancien gouvernement. Il ajoute que le gouvernement actuel n'a fait aucune entrée d'argent depuis qu'il est au pouvoir et que beaucoup d'entrepreneurs Ni- Vanuatu seront touchés. Il constate que le budget n'a produit aucun développement. Il se demande si le salaire du Président de la Cour Suprême qui est de 21 millions par an est justifié. Il demande également si la dissolution des onze provinces est raisonnable. Il ajoute qu'il soutient l'idée du gouvernement de réduire ses effectifs mais pas en fonction de ses préférences politiques. Il conclut que le gouvernement ne se soucie pas du tout de la population, c'est pourquoi il ne débloque pas les fonds prévus devant être accordés à titre d'allocations de députés.
31. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, soutient les principes les principes du Projet de loi et félicite le ministre des Finances pour son discours très encourageant. Il ajoute que le Ministre concerné ne se soucie pas trop de la comptabilité minutieuse mais plutôt du développement au profit du peuple. Il met en question les accomplissements de l'ancien gouvernement pendant les douzes ans de son mandat, bien qu'il en faisait partie. Il dit que l'Opposition doit accepter son échec. Il déclare que le gouvernement de l'UPM est le premier à construire.
32. M. LINI Walter indique que pour le moment il n'y a encore pas de nouvelle route sur Pentecôte.
33. M. REGENVANU Sethy rappelle qu'il s'agit du budget de fonctionnement et non pas la caisse de développement. Il ajoute que l'augmentation du budget est tout à fait minime. La réaction négative de l'Opposition signifie que ce dernier ne doit pas toucher les allocations de députés qui lui sont réservées.
34. M. CHILIA Jimmy Méto, député d'Efaté, demande s'il y aura un contrôle budgétaire visant à éviter les dépassements.
35. Mme. LINI Hilda dit que d'après les commentaires du Premier ministre, le débat porte plutôt sur la caisse de développement. Elle ajoute que le budget de 1995 est augmenté parce que 1995 est l'année des élections. Elle déclare que l'objectif du budget n'est autre que le développement national mais elle craint qu'il sera mal géré. Elle constate que 4 des 13 Chapitres budgétaires ont subi

des réductions malgré leur rôle important. Elle estime que les augmentations sont motivées par des intérêts politiques. Elle indique que le budget aurait dû être réduit puisque les effectifs de l'administration ont été également diminués. Elle ajoute qu'au dépit de la loi, le Comité Parlementaire ne s'est pas réunie une seule fois cette année. Elle conclut en disant que ce budget sera absorbé par les frais administratifs et qu'aucun service ne sera rendu à la population.

36. M. SONG Kaesipai, député de Tanna, soutient les principes du Projet de loi car il y a une augmentation du budget, ce qui permettra au gouvernement d'accorder de bon service à la population qui accroît toujours. Il déclare que si les députés se soucient du bien être de la population, ils soutiendront, eux aussi ce Projet de loi.
37. M. MOLISA Sela, réitère le propos de M. LINI Walter selon lesquels le gouvernement est trop ambitieux en ce qui concerne la perception des recettes de 1994. Il estime qu'une partie importante de ce budget devrait être consacrée à l'agriculture. Il constate l'intention du gouvernement de percevoir 30 millions de vatu en frais de permis de travail et de séjour et portant l'Etat n'encourage pas du tout la politique. Cette politique ne favorise pas du tout l'investissement étranger. Le gouvernement percevra des fonds au détriment de la population rurale qui survit difficilement avec l'inflation. Le Ministre, lors de son discours, a mis de traiter l'inflation qui provoquera l'augmentation de ces taxes. Le gouvernement a l'intention de percevoir 120 millions de vatu par la vente de 50 logements de fonctions à un taux moyen de 2.4 millions par maison. Il estime que le gouvernement devrait percevoir de cette vente 300 à 500 millions de vatu. Ces maisons sont vendues frauduleusement à cause d'une sous-évaluation. Il ajoute que le gouvernement devrait trouver d'autre sources de revenu avant d'imposer directement ou indirectement la population. Du fait du cours du vatu trop élevé, l'investissement et l'exportation sont découragés. Il pense que les taux d'intérêts devraient être révisés en vue de stimuler la croissance de l'économie nationalisme. Il se demande comment les routes seront entretenues si le budget prévu à cet effet est réduit. Il conclut en disant qu'il devait y avoir un débat plus honnête et équitable concernant le budget au Parlement.
38. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, affirme que le député MOLISA en tant qu'ancien ministre des Finances n'a essayé que des échecs budgétaires. Il explique que l'expertise effectuée par le ministre des Terres, a indiqué que la valeur exacte d'un logement de fonction est estimée à 1.2 million de vatu.
39. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h10.

### **QUESTIONS ORALES**

40. M. TAHI Onneyn demande quel Ministère un investisseur étranger doit contacter avant de commencer ces activités et si une société devant être racheté



par une autre doit préalablement indemniser ses employés. Il demande en outre pourquoi des entreprises négligent le paiement des heures supplémentaires.

41. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, répond que tout investisseur étranger doit préalablement obtenir un permis de résidence avant que soit étudiée sa demande de patente commerciale.
42. M. NAKO Charlie, ministre de l'Intérieur, précise qu'il n'existe actuellement aucune législation régissant les intérêts des employés des sociétés rachetées ni celles des heures supplémentaires.
43. M. BULE Allan demande quand le gouvernement enverra des agents pour évaluer les dommages causés par le cyclone Vania à Pentecôte à Pentecôte et quand seront réparées les écoles de cette île.
44. M. NAKO Charlie répond que les secours sont retardés par des rapports contradictoires de certaines régions.
45. M. BATICK Romain, ministre de l'Education, répond en outre que le Ministère attend encore le rapport du CPR sur l'école de Nazareth avant toute occasion.
46. M. CARLOT Louis, député d'Efaté, demande si le gouvernement prévoit d'augmenter le nombre d'écoles secondaires du pays. Il demande en outre si le promoteur du projet hôtelier de l'île de MOSSO est un criminel.
47. M. JIMMY Willie affirme que le promoteur n'est pas un criminel et des extraits d'une lettre reçue de l'avocat de l'investisseur défendant la réputation de ce dernier.
48. M. BATICK Romain, ministre des Finances, s'excuse du fait qu'il y a une limite de place dans les écoles secondaires cependant il souligne que ce problème est créé par la restructure du procès d'éducation où on créera une section secondaire dans les écoles primaires pour former des écoles d'éducation de base.
49. M. ABBIL Iolu demande ce que prévoit le gouvernement après l'échec du plan de paix à Bougainville. Il demande en outre si la culture de la citrouille a un avenir prometteur.
50. M. REGENVANU Sethy répond que le plan de paix n'a pas échoué, il appartient au gouvernement Papou de prévoir d'autres mesures.
51. M. FARATIA Thomas, ministre de l'Agriculture, assure que la culture de la citrouille a un avenir prometteur. Les compagnies qui la cultivent forment actuellement les fermiers d'Efaté.

52. M. SOKSOK Vital demande pourquoi l'exécution du projet hydroélectrique de Malékula se ralentit. Est- ce vrai que certaines personnes contribuent aux ralentissements.
53. M. TELUKLUK Paul répond que le boteur est en panne. Il déclare qu'in topographe privé a étudié la région et tenté de convaincre les propriétaires fonciers coutumiers de faire obstacle aux travaux. Il rappelle que l'affaire est maintenant en instance de justice.
54. M. LULUM Derek, député de Banks/Torres, demande quand seront installés les téléphones dans la région de Torba.
55. M. SINKER Cécil, ministre des Télécommunications, répond qu'il faut attendre l'installation des relais à Maéwo, Gaoua et Mota Lava.
56. M. RASEN Jerethy, demande quand sera construite la route de Lekhanamok et quand seront installés des postes de téléphones au Nord ouest de Malékula.
57. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, répond que la route de Lekhanamok sera financée par Lomé IV.
58. M. SINKER Cécil indique que les téléphones du Nord-Ouest de Malékula seront installés dans un proche avenir.
59. M. MOLISA Sela demande quand seront réparées les écoles SANMA avec le financement de l'UE et quels seront ces établissements scolaires. Il demande en outre s'il est vrai que le gouvernement revendra ses actions de la Banque d'Hawai. Si oui, à quel prix.
60. M. BATICK Romain, ministre de l'Education, répond que la procédure d'obtention de fonds de l'UE est trop longue. Le projet débutera avec 36 écoles réparées.
61. M. MOLISA Sela demande quelles écoles de Sanma seront réparées.
62. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, précise qu'on débutera avec six écoles francophones et 3 anglophones.
63. M. JIMMY Willie fait savoir que la Banque d'Hawai a offert de racheter du gouvernement les actions du gouvernement afin de restructurer ses opérations mais les discussions restent en cours entre les deux parties.
64. M. BULEVU Job, député de Pentecôte, aimerait savoir quand le gouvernement enverra une niveleuse pour réparer les routes du Centre de Pentecôte et si le gouvernement enverra de l'aide aux victimes du cyclone Vania.

65. M. BANGABITI Amos répond qu'aucun bateau n'est actuellement disponible pour l'acheminement du matériel.
66. M. NAKO Charlie précise en outre que la GMV étudie actuellement les dommages.
67. M. RAVUTIA Albert, député de Santo, demande pourquoi le gouvernement n'accorde aux écoles protestantes que trois millions de vatu alors que les autres écoles de mission en reçoivent beaucoup plus.
68. M. BATICK Romain répond que la subvention dépend des effectifs scolaires.
69. M. TAMATA James, député de Maéwo, demande pourquoi le gouvernement n'a pas entrepris la construction de la route de Kerembai-Naviso suite à l'étude de faisabilité.
70. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, répond que le projet est prévu par le budget de fonctionnement ainsi il demande à ce député d'y apporter son soutien.
71. M. SONG Kaesipai demande ce que fera le gouvernement après avoir interdit l'exportation du bois.
72. M. FARATIA Thomas, ministre de l'Agriculture, répond que de nouveaux contrats sont en cours de rédaction.

#### **DECLARATION DES DEPUTES**

73. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition, lit sa déclaration.
74. M. LINI Walter fait une déclaration concernant les résultats des élections provinciales, la croissance du PNU et ses espoirs pour les élections législatives de 1995. (Voir texte annexé)
75. M. MOLISA Sela fait une déclaration concernant les élections provinciales de SANMA. (Texte annexé)
76. Mme LINI Hilda fait une déclaration sur le développement et l'éducation politiques à Vanuatu. (Texte annexé)
77. M. HOPMAN Alick, député de Port-Vila, fait une déclaration concernant la vente des logements de fonction. (Texte annexé)
78. M. LANGO Demis, député de Paama, fait une déclaration concernant les propagandes politiques des élections provinciales et la politique de l'UPM sur la décentralisation. (Texte annexé)

79. M. SONG Kaesipai fait une déclaration concernant les promesses faites par l'UPM depuis le début de son mandat et leurs réalisations. (Texte annexé). Il fait sa deuxième déclaration concernant les différentes affiliations politiques au sein du Parlement, les progrès de l'UPM et les difficultés qu'elle a rencontrées pendant les onze années qui ont suivi l'indépendance. (Les copies de sa déclaration sont disponibles au Bureau du Secrétaire Général du Parlement)
80. La séance est suspendue à 16h10.

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLICQUE DE VANUATU**

**QUATRIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1994**

**LUNDI 5 DECEMBRE 1994**

**PRESIDENT :** M. MASENG Alfred, député de Luganville

**PRESENT :**

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. Le Président ouvre la séance à 8h40.
2. LULUM Dérek, député de Banks/Torres, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**PROJET DE LOI DES FINANCES (1995) NO. DE 1994**

**PREMIERE LECTURE** (Suite)

4. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, souligne que les augmentations dans le Projet de loi reflètent les priorités du gouvernement qui sont la santé, l'éducation, la culture et la décentralisation et indique qu'il s'agit d'un budget de fonctionnement qui ne prévoit pas les projets de développements généralement financés par le SPIC et déclare que la rédaction du budget du Service des Travaux publics est due fait que le service d'adduction d'eau a été privatisé.
5. La motion portant approbation du Projet de loi en première lecture est approuvée par 24 voix contre 17.

## **RECAPUTILATION DES RECETTES POUR 1995**

### **CHAPITRE 116 « BUREAU DE LA STATISTIQUE »**

6. M. MOLISA Sela, député de Santo, veut savoir si la réduction pour 1994 est due au fait qu'il n'y a personne pour rédiger le bulletin.
7. M. JIMMY Willie répond que la réduction est due au fait que la vente des publications est faible.

### **CHAPITRE 118 « SERVICES LINGUISTIQUES »**

8. M. LINI Walter, député de Pentecôte, veut savoir si le montant de 200 000 VT a été réduit à 10 000 VT.
9. M. JIMMY Willie répond que le Service assure peu de traduction pour le secteur privé.
10. M. BOULEKONE Vincent, député de Pentecôte, veut savoir si le Service ne traduit pas les textes privés par manque de clients ou parce qu'il lui est interdit.
11. M. JIMMY Willie indique qu'il ne lui est pas interdit de faire des traductions privées mais explique que la demande de traduction pour les services du gouvernement est forte élevée.

### **CHAPITRE 119 « FONCTION PUBLIQUE »**

12. M. ABBIL Iolu, député de Tanna, demande pourquoi on attend du Centre de Formation du gouvernement de percevoir 300 000 VT.
13. M. JIMMY Willie explique qu'on attend ce montant des stagiaires payants venant des organismes privés pour participer à la formation dispensée par le Centre de Formation du gouvernement.

### **CHAPITRE 126 « POLICE ET PRISONS »**

14. M. LINI Walter veut savoir pourquoi le budget de ce chapitre est réduit.
15. Mme. LINI Hilda, député de Port-Vila, se demande si la ligne 10.101 est nulle parce que l'Immigration ainsi que la police et les prisons ont été transférées à un autre chapitre.
16. M. JIMMY Willie précise que l'Immigration ainsi que la police et les prisons ont été transférées à un autre chapitre.

### **CHAPITRE 144 « SERVICE DES AFFAIRES ETRANGERES »**

17. M. ABBIL Iolu demande de renseignements sur la perception de ces revenus.
18. M. JIMMY Willie, explique que les recettes proviennent de renouvellement des passeports des Ni- Vanuatu en Nouvelle Calédonie, de frais de documentation, des permis résidentiels et d'autres services.

#### CHAPITRE 127 « INSPECTION DU TRAVAI »

19. M. HOPA Jack, député d'Ambrym, demande pourquoi il y a une augmentation importante de recettes provenant des permis de travail.
20. M. JIMMY Willie répond que le Parlement vient d'approuver un Projet de loi pour augmenter les droits de permis de travail.

#### CHAPITRE 136 « COOPERATIVES ET ENTREPRISE RURALE »

21. M. MOLISA Sela demande si la réduction à la ligne 10.101 signifie qu'il y aura de consommation de bière en 1995, si la prévision peut être atteinte et s'il est également prévu d'exporter cette boisson.
22. M. JIMMY Willie confirme qu'il aura moins de consommation de bière, que la prévision pourrait être atteinte et il est attendu que la bière sera exportée l'an prochain.
23. Mme LINI Hilda se référant à la ligne 40.406 et demande si l'augmentation concerne les fusils des membres de la FMV. Elle demande pourquoi il des réductions aux lignes 40.107 et 40.110.
24. M. JIMMY Willie indique que l'augmentation à la ligne 40.107 et 40.110 reflète les montants perçus jusqu'à présent.
25. Mme LINI Hilda veut savoir si la ligne 40.106 prévoit les fusils de la FMV ou les armes à feu des particuliers.
26. M. JIMMY Willie répond que la ligne 40.106 prévoit des fusils personnels.
27. M. BOULEKONE Vincent demande si la prévision de la ligne 136.40.106 est la même que celle qu'est prévue au chapitre 126.
28. M. JIMMY Willie indique que ce sont des prévisions différentes.
29. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition, pense que le montant correspondant aux permis de détention d'armes à feu est trop élevé et pense que les rédacteurs l'ont confondu avec les taxes sur le loyer.

30. M. JIMMY Willie souligne que les montants sont justes car un permis de détention d'arme à feu coûte environ 30 000 VT.
31. M. KALPOKAS Donald précise qu'il possède une arme à feu dont le permis de détention est de 300 VT/an.
32. M. ABBIL Iolu demande pourquoi le montant à la ligne 40.112 a augmenté et la ligne 90.101 est nulle.
33. M. JIMMY Willie répond que 10% du revenu figure à la ligne 40.112, commission, parti mutuel et est alloué au Bureau du Premier ministre pour le Fonds de développement Communautaire et le solde est versé directement à la recette générale du gouvernement.
34. M. MOLISA Sela demande pourquoi la prévision pour la taxe sur le loyer à la ligne 40.107 a diminué de 138 millions de vatu à 8 200 000 VT.
35. M. JIMMY Willie répond qu'il vérifiera cette somme bien que cela ne change pas le montant total.
36. Le Président décide qu'il est préférable de vérifier la ligne mentionnée.
37. La séance. Suspendue à 9h25, reprend à 10h10.
38. M. SOPE Barak Tamé , député d'Efaté, se référant aux articles 41 et 42 et informe l'assemblée que l'eau manque au complexe parlementaire et estime qu'il faut suspendre la session jusqu'au retour de l'eau.
39. Le Président estime que le système d'adduction d'eau est en cours de réparation.
40. M. JIMMY Willie signale une erreur de frappe au chapitre 136.40.111 qui figure au Projet de loi sous le numéro 136.40.106.
41. M. MOLISA Sela se référant au chapitre 139.10.102 et demande si le centre de traitement de cuir existe réellement.
42. M. VOHOR Serge, ministre des Affaires étrangères, répond que le centre est situé près de l'ancienne prison Britannique.
43. M. ABBIL Iolu se référant à la ligne 10.103 et demande qui fournit les services spécialisés.
44. M. JIMMY Willie répond que c'est le Directeur du Service de l'Industrie.



#### CHAPITRE 148 « PECHES »

45. Mme LINI Hilda demande si l'amende imposée aux bateaux de pêche taiwanais est inscrite au budget de 1994 ou 1995.
46. M. JIMMY Willie répond que cette amende est inscrite au chapitre judiciaire.
47. M. KALPOKAS Donald demande pourquoi la ligne 148.10.106 est en augmentation.
48. M. JIMMY Willie fait savoir que les recettes réelles de cette année excèdent déjà les prévisions.
49. M. MOLISA Sela demande pourquoi la ligne 10.102 est en augmentation et la ligne 10.104 est nulle.
50. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, explique que la ligne 10.102 reflète les achats de matériel de pêche.
51. M. LINI Walter demande pourquoi la ligne 10.110 est nulle.
52. M. FARATIA Thomas répond qu'aucune société de pêche locale n'a demandé de permis.
53. M. LINI Walter demande pourquoi on n'envisage aucun fonds à la ligne budgétaire du chapitre 148.
54. M. JIMMY Willie dit qu'aucune recette ne sera perçue de pêcheurs locaux.
55. M. HOPA Jack demande si cette somme signifie que les pêcheurs locaux ne s'intéressent plus à la pêche.
56. M. JIMMY Willie affirme que les pêcheurs locaux ne peuvent pas être obligés à créer des projets de pêche s'ils ne veulent pas.

#### CHAPITRE 149 « SERVICE DE L'ELEVAGE »

57. M. MOLISA Sela dit que la somme qui figure à la ligne budgétaire 10.105 ne reflète pas du tout les 5 VT/Kilo payés par les éleveurs au Service de l'élevage. Cette somme devrait atteindre environ 25 millions.
58. M. JIMMY Willie affirme que les 5VT/Kilo prélevés par le Service de l'élevage ne sont pas pris en compte ici mais dans un compte séparé c'est pourquoi la somme perçue à cette ligne budgétaire paraît minime.

#### CHAPITRE 172 « SYLVICULTURE »

59. M. MOLISA Sela demande pourquoi aucun fond n'est prévu à la ligne budgétaire 10.101 pour 1995.
60. M. JIMMY Hida affirme qu'il appartient à la société d'exploitation forestière de financer le reboisement des forêts détruites.
61. Mme LINI Hilda demande pourquoi aucun fonds n'est prévus aux lignes budgétaires 20.101. et 20.103.
62. M. FARATIA Thomas affirme que le manque de prévisions à ces trois lignes budgétaires est dû à la cessation des ventes de plants, de bulletins d'informations commerciales et de pins colonnaires.
63. M. HOPA Jack demande pourquoi la ligne budgétaire 10.102 est nulle.
64. M. FARATIA Thomas répond que le gouvernement n'a pas l'intention de percevoir de revenus correspondant à cette ligne budgétaire.

#### CHAPITRE 154 « ENSEIGNEMENT PRIMAIRE »

65. M. MOLISA Sela demande pourquoi il y a réduction du revenu prévu pour le loyer des enseignants.
66. M. JIMMY Willie affirme que les recettes réelles pour 1994 concernant la ligne budgétaire 12.102 n'ont atteint que 12 millions de vatu d'où cette réduction.

#### CHAPITRE 161 « SANTE SERVICES CURATIFS »

67. M. NATAPEI Edward, député des Autres îles du sud, demande pourquoi il y a augmentation à la ligne budgétaire 10.101 étant donné que le gouvernement a introduit les soins gratuits.
68. M. JIMMY Willie dit que cette somme sera perçue pour les frais d'hospitalisation.

#### CHAPITRE 171 « TERRES URBAINES »

69. M. ABBIL Iolu demande pourquoi aucun fonds n'est prévu à la ligne budgétaire 10.105 « Révision, Location Foncière pour 1995 ».

70. Mme LINI Hilda demande si une augmentation est possible à cette ligne budgétaire 10.105 « Révision, Location foncière pour 1995 »
71. M. JIMMY Willie dit qu'une augmentation ne peut être enregistrée à cette ligne budgétaire qu'en cas de ventes de terres.
72. M. TELUKLUK Paul déclare que pour le moment, aucune révision n'a eu lieu.
73. M. NATAPEI Edward Nipake demande si la Loi sur les Titres Fonciers en Propriété perpétuelle aura un effet sur le montant de la ligne budgétaire.
74. M. JIMMY Willie affirme que la Loi sur les Titres Fonciers en Propriété perpétuelle n'aura aucune influence sur ce montant.

#### CHAPITRE 174 « AVIATION CIVILE »

75. M. ABBIL Iolu demande pourquoi il y a une réduction à la ligne budgétaire 10.101.
76. M. JIMMY Willie indique que ce montant est établi en fonction des recettes de 1994.

#### CHAPITRE 176 « PORTS ET MARINE »

77. Mme LINI Hilda demande au Ministre de justifier la réduction aux lignes budgétaires 10.105, 10.106 et 10.109.
78. M. BANGABITI Amos fait savoir que ces montants sont calculés en fonction des recettes de 1994.
79. M. NATAPEI Edward demande pourquoi il y a une augmentation à la ligne budgétaire 10.111
80. M. BANGABITI Amos explique que le montant prévu à la ligne budgétaire 10.111 est dérivé de la somme établie en 1994.

#### CHAPITRE 178 « TRAVAUX PUBLICS »

81. M. ABBIL Iolu s'étonne de la prévision de 16 millions de vatu à la ligne budgétaire 10.101, reprise par l'Unelco.
82. M. JIMMY Willie affirme que ce sont les revenus perçus en contre partie de l'adduction d'eau à Lakatoro, Santo, Isangel.

#### CHAPITRE 185 « SERVICES COMMUNS »

83. M. ABBIL Iolu demande pourquoi il n'y a aucun revenu pour 1995 aux lignes budgétaires 10.108 et 10.109.
84. M. JIMMY Willie rassure le député que des recettes seront perçues sous formes de dividendes aux lignes budgétaires 10.101, 10.111 et 10.112. Le gouvernement n'a pas aussi l'intention de vendre des bateaux.

#### CHAPITRE 186 « DETTE PUBLIQUE »

85. M. ABBIL Iolu s'inquiète de l'absence d'intérêts reçus à la ligne budgétaire 10.101 pour 1995.
86. M. JIMMY Willie affirme que la compagnie nationale Air Vanuatu ne doit plus d'argent à l'Etat.
87. La motion portant approbation du montant total prévisionnel de 5 939 333 000 VT pour 1995 est approuvée au vote.
88. Le Chapitre 201 « Président de la République » est approuvé au vote.

#### CHAPITRE 202 « PARLEMENT »

89. M. ABBIL Iolu demande quelle ligne budgétaire est affectée concernant le montant des indemnités que devront toucher les députés en fin de mandat.
90. M. JIMMY Willie fait savoir que le montant prévu à cet effet figure à la ligne budgétaire 20.105 du chapitre 202.
91. Mme LINI Hilda déclare que les fonds prévus à la ligne budgétaire 20.107 sont insuffisants. Elle demande ce que couvre le montant affecté à la ligne budgétaire 20.110 et si la réduction à la ligne budgétaire 20.201 signifie la dissolution de la Commission de Révision de la Constitution.
92. M. JIMMY Willie affirme que la réduction à la ligne budgétaire 20.201 est dû au fait que le gouvernement estime que la Commission ne siègera pas en 1995. Il ajoute que les autres montants sont corrects.
93. M. REGENVANU SETHY se dit déçu de voir le manque de sérieux de la part des élus du peuple à l'égard de la Commission de Révision de la Constitution.
94. M. NATAPEI EDWARD estime qu'il y a erreur d'affectation à la ligne budgétaire 10.105 car ces 600 000 VT sont alloués par la Loi des Finances Complémentaires.

95. M. JIMMY Willie indique que l'affectation est juste.
96. M. LINI Walter se dit déçu de voir qu'il manque 4,5 millions à la ligne budgétaire 20.201 alors que la Commission de Révision de la Constitution doit se réunir pour travailler.
97. Mme LINI Hilda demande si le salaire du Secrétaire adjoint du Parlement est aussi compris à la ligne budgétaire 20.101. Elle demande à quelle ligne budgétaire sont affectés les montants des autres commissions parlementaires.
98. M. JIMMY Willie affirme que tous les traitements des effectifs permanents sont à la ligne budgétaire 10.101 et ceux des autres commissions parlementaires figurent à la ligne 10.105.
99. Mme LINI Hilda demande des renseignements supplémentaires concernant les prévisions pour le Secrétaire adjoint du Parlement, poste vacant depuis 1993.
100. M. JIMMY Willie dit que ce montant est juste bien que le poste du Secrétaire adjoint du Parlement soit vacant.
101. Le Chapitre 202 concernant le Parlement est approuvé au vote.

#### CHAPITRE 203 « MEDIATEUR »

102. Mme LINI Hilda demande le nombre exact du personnel dont dispose le Bureau du Médiateur.
103. M. JIMMY Willie dit qu'il y a trois employés en plus de la Médiatrice.
104. M. SIMON Jimmy, député d'Epi, veut connaître l'emplacement du bureau du Médiateur.
105. M. ABBIL Iolu demande une explication du rôle de consultants prévus à la ligne 20.105.
106. M. JIMMY Willie fait savoir que ce sont des conseillers juridiques.
107. M. ABBIL Iolu demande pourquoi ces données sont prévues à la fois à la ligne 20.105 et à la ligne 10.101.
108. M. JIMMY Willie dit qu'il se peut que la Médiatrice ait besoin d'avocats extérieurs pour l'aider.
109. Le Chapitre 203 est approuvé au vote.
110. Le Chapitre 204 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 205 « CONTROLEUR GENERAL DES COMPTES 20.921 000 »**

111. M. SOPE Barak Tamé demande si les dépenses prévues à la ligne 20.111 sont dues au fait que le bureau est abrité dans les locaux du secteur privé.
112. M. JIMMY Willie répond à l’affirmatif.
113. Le Chapitre 205 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 210 « CABINET DU PREMIER MINISTRE – 200.613.000 »**

114. M. KALPOKAS Donald demande si le montant à la ligne budgétaire 20.201 comprend les allocations supplémentaires prévues par la Loi de 1994 sur les Finances complémentaires.
115. M. JIMMY Willie déclare que ces montants apparaîtront dans les comptes de 1994 en ne figurant donc pas au budget de 1995.
116. M. SOPE Barak Tamé déclare que le montant figurant à la ligne 40. 105 devrait être de 23 millions car seuls les députés du gouvernement sont payés en vertu de cette prévision.
117. M. JIMMY Willie explique que l’utilisation de ces fonds est à la discrétion du gouvernement.
118. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h10.
119. M. MOLISA Sela demande si le gouvernement a l’intention de contrôler les fonds de la SRTV, car il estime que 30 millions de vatu constituent un montant incroyable.
120. M. JIMMY Willie confirme que le gouvernement est entrain d’imposer la discipline dans les finances de la SRTV.
121. M. LINI Walter veut savoir si la prévision de la 10.101 couvre également le salaire d’un expatrié travaillant au bureau du Premier ministre.
122. M. JIMMY Willie indique qu’il n’est pas sûr mais précise que normalement les employés expatriés travaillent sous contrat et sont financés par un gouvernement ou organisme étranger.
123. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, ajoute que la prévision de la ligne 10.101 ne concerne que les salaires des Ni- Vanuatu et précise que l’emploi de l’expatrié en question est entièrement financé par une organisation étrangère.

124. Mme LINI Hilda demande si la prévision de la ligne 20.202 couvre également d'autres bureaux et veut savoir pourquoi le montant correspondant aux primes de fonction politique reste le même. Elle suggère enfin de modifier le titre de la ligne 40.105 « Projets des députés » en y substituant « Projets du gouvernement».
125. M. JIMMY Willie indique que le « loyer (Bureau) » inclut les bureaux du Premier ministre adjoint et déclare que le montant correspondant aux primes de fonction politique demeure inchangé, car le gouvernement n'a pas l'intention de supprimer d'autres nominations politiques. Il souligne enfin concernant la ligne 40.105 que le titre restera le même.
126. M. SOKSOK Vital, député de Malékula, remarque que le texte français à la ligne 10.102 n'est pas le même que celui du texte anglais.
127. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, confirme qu'il y a un désaccord entre les deux textes et indique que le texte français devrait faire état de la «subvention au VBTC ».
128. Mme LINI Hilda demande pourquoi il faut accorder une subvention à une société privée.
129. M. JIMMY Willie explique que le Projet de loi des Finances Complémentaires prévoit une avance tandis qu'il s'agit là d'une subvention décidée par le gouvernement.
130. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, précise que la SRTV est une institution semi- gouvernementale. Concernant les allocations des députés, il indique que le titre ne sera nullement modifié et que le gouvernement accordera cette allocation aux membres de l'Opposition si ces derniers votent pour le budget.
131. Le Chapitre 210 est approuvé au vote.
132. Le Chapitre 211 « **Attorney Général – 20.280.000** » est approuvé au vote.
- CHAPITRE 215 « BUREAU NATIONAL DU PLAN – 21. 352. 000 »**
133. M. ABBIL Iolu demande pourquoi il y a réduction à la ligne 20.107.
134. M. JIMMY Willie explique qu'il y a eu certains travaux d'entretien et que l'information est partagée entre le Service des Finances et le Bureau du plan.
135. Le Chapitre 215 est approuvé au vote.

136. Le Chapitre 216 «**Bureau de la statistique -18. 545. 000** » est approuvé au vote.

CHAPITRE 218 «**SERVICES LINGUISTIQUES- 11.685. 000** »

137. M. MOLISA Sela demande s'il ne devait pas y avoir une augmentation pour la prévision de l'effectif permanent vu la déclaration du Premier ministre au sujet du recrutement des traducteurs.
138. M. JIMMY Willie explique que l'augmentation de 200 000 VT dans le chapitre est destinée à couvrir les frais d'un traducteur juridique français.
139. Le Chapitre 218 est approuvé au vote.

CHAPITRE 219 «**FONCTION PUBLIQUE- 327. 550. 000** »

140. M. ABBIL Iolu veut savoir le motif de la réduction à la ligne 20.203 et pourquoi les lignes 10. 106 et 20. 212 sont nulles.
141. M. JIMMY Willie indique que la ligne 20.212 « Bourses » a été transférée au chapitre 253 et que la ligne 20.203 ne couvre que les nominations politiques. Il déclare enfin qu'il ne pourrait pas fournir réponse à la question concernant la ligne 10.106.
142. M. CHILIA Jimmy Méto veut une explication sur la réduction des lignes 10.101 et ligne 10.106 qui sont nulles.
143. M. JIMMY Willie explique que la réduction prend en compte la baisse du nombre de fonctionnaires.
144. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, souligne que la ligne 10.106 est nulle car un agent suspendu n'a droit à aucun traitement.
145. M. ABBIL Iolu se demande pourquoi il n'y a pas de prévision au Chapitre correspondant au transfert des bourses à l'éducation.
146. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, explique que la ligne 20.212 «Bourses» est transférée au Chapitre 253 car beaucoup de fonctionnaires obtiennent des bourses au lieu de servir le peuple.
147. Mme LINI Hilda demande si les fonds pour les agents suspendus qui ne sont pas encore prouvés coupables sont inclus à la ligne 20.215 ou 20.214 et si les fonctionnaires qui ont participé à la grève sont payés en vertu de ces mêmes lignes.



148. M. JIMMY Willie explique que les fonctionnaires intéressés n'ont droit à aucun paiement.
149. M. NATAPEI Edward Nipake veut savoir si la réduction à la ligne 20.215 prend en compte la réduction de 2% des effectifs de l'administration.
150. M. JIMMY Willie indique qu'il a déjà à cette question.
151. M. MOLISA Sela se demande si la ligne 10.104 ne serait pas augmentée.
152. M. JIMMY Willie explique qu'il n'est prévu aucune augmentation.
153. M. LINI Walter demande pourquoi il n'y a aucune exploitation concernant la prévision des agents suspendus qui est nulle.
154. M. JIMMY Willie estime que celui qui ne travaille pas ne doit toucher aucun salaire.
155. M. TAMBISARI Edward, ministre de la Santé, indique que normalement les agents suspendus sont en demi-solde et les fonds nécessaires sont disponibles.
156. M. REGENVANU Sethy déclare qu'on a modifié le manuel du Personnel de la Fonction Publique pour que les agents suspendus ne reçoivent aucun traitement.
157. Le Chapitre 219 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 225 « GARDE MOBILE – 194 .025. 000 »**

158. M. CHILIA Jimmy Méto demande pourquoi la prévision de ce Chapitre reste inchangée alors qu'il couvre un domaine important.
159. Mme LINI Hilda demande s'il y aura des licenciements à la ligne 10.101.
160. M. JIMMY Willie indique qu'il n'y a aucune intention d'augmenter les salaires car le gouvernement a déjà déboursé des fonds pour l'amélioration de l'orchestre de la FMV ainsi que les uniformes en 1994.
161. M. MOLISA Sela demande s'il n'y aura pas de licenciement car il n'existe aucune prévision pour l'indemnisation.
162. M. JIMMY Willie précise qu'il est possible de trouver des fonds supplémentaires pour l'indemnisation des licenciés.
163. Le Chapitre 225 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 226 « POLICE ET PRISONS- 245.227.000 »**

164. Mme LINI Hilda demande si la prévision à la ligne 20.206 ne doit pas augmenter pour couvrir toutes les affaires.
165. M. JIMMY Willie indique que ce montant est calculé en fonction d'une demande émanant de la Police.
166. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, ajoute que certaines réductions sont le résultat des nouveaux modes de transport plus économique tel que les chevaux et les bicyclettes.
167. M. LINI Walter veut savoir pourquoi il y a une réduction du montant total de l'année 1994 comparée à l'année 1993.
168. M. JIMMY Willie souligne qu'on devrait faire comparaison uniquement entre les chiffres de 1994 et 1995.
169. M. LINI Walter demande au Ministre de justifier le maintien des crédits de
170. M. JIMMY Willie explique que l'année n'est pas encore écoulée et que les fonds alloués à la ligne 20.110 sont presque épuisés.
171. M. LINI Walter demande s'il y a une justification pour maintenir les prévisions de 1995 en 1996.
172. M. JIMMY Willie explique que l'année n'est pas encore écoulée mais qu'on a déjà utilisé les fonds à la ligne 20.110.
173. M. CHILIA Jimmy Méto demande où se trouve le Centre d'opérations de la Police et exige des éclaircissements concernant la ligne 226.20.209.
174. M. JIMMY Willie explique que le Centre d'opération se trouve au commissariat central de la Police nationale. Les crédits alloués à la ligne 20.209 servent aux réparations diverses.
175. Le Chapitre 226 est approuvé au vote.

#### CHAPITRE 244 « AFFAIRES ETRANGERES -116-000-000 »

176. M. CHILIA Jimmy Méto estime que le montant à la ligne 20.204 est trop faible et demande des éclaircissements sur la ligne 20.207.
177. Mme LINI Hilda demande une précision sur l'établissement mentionné à la ligne 20.201. Elle demande pourquoi le budget alloué à l'Ambassade Vanuatuanne de New York qu'a une fonction très importante est plus faible

proportionnellement à celui du consulat Vanuatuan de Nouméa. Elle demande en outre le nombre d'agents dans chaque mission diplomatique respective.

178. M. JIMMY Willie fait savoir que la ligne 20.201 est destinée à la loge de hautes personnalités située dans le bâtiment de l'aérogare international. La réduction des crédits alloués à la ligne 20.207 reflète le retrait d'adhésion aux organisations internationales ne rapportant aucun intérêt économique pour Vanuatu. Quant à la ligne 20.204, il affirme que l'Ambassade Vanuatuan à l'ONU emploie un agent et le Consulat de Nouméa en compte trois.
179. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, précise que l'Ambassade Vanuatuan à New York compte l'ambassadeur, une dactylographe et un conseiller juridique. Le Consulat Vanuatuan à Nouméa a une faible importance mais une charge plus lourde. Il doit résoudre des questions d'emplois, de commerce, d'immigration et des problèmes sociaux. Le gouvernement étudie actuellement la création d'une ambassade à Bruxelles ou Paris.
180. M. ABBIL Iolu demande si les crédits prévus pour 1995 indiquent qu'il y aura une réunion du Groupe de Fer de Lance Mélanésien.
181. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, répond affirmativement et que la réunion aura lieu dans la province de Malampa.
182. Le Chapitre 244 est approuvé au vote.

#### CHAPITRE 245 « IMMIGRATION-20.754.000 »

183. M. ABBIL Iolu se demande pourquoi le montant des crédits alloués à la ligne 20.110 reste le même qu'en 1994 car il faut acheter de nouveaux passeports.
184. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, informe l'assemblée que le Service de l'Immigration a reçu 2000 nouveaux passeports et en attendant 15.000 autres.
185. Le Chapitre 245 est approuvé au vote.

#### CHAPITRE 207 « CABINET-32.000.000 »

186. M. CHILIA Jimmy Méto demande si l'augmentation allouée à la ligne 40.101 reflète l'augmentation du personnel.
187. M. REGENVANU Sethy répond que le personnel sera augmenté afin de mieux gérer le nouveau musée.
188. M. ABBIL Iolu demande pourquoi les crédits alloués à la Commission d'enquête au 40.102 sont nuls.

189. M. JIMMY Willie l'assure que la Commission d'enquête au 40.102 sont nuls.
190. Le Chapitre 207 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 208 « AFFAIRES CULTURELLES, RELIGIEUSES ET FEMININES ET ARCHIVES-15.271.000 »**

191. M. ABBIL Iolu remarque que les crédits alloués à la ligne 20.110 sont en augmentation.
192. M. JIMMY Willie répond qu'il y aura augmentation des salaires et des avantages du personnel.
193. Mme LINI Hilda demande si les crédits alloués au 20.101 serviront à financer la participation Vanuatuanne à la réunion des femmes à Beijing.
194. M. REGENVANU Sethy l'assure que ces crédits seront gérés par le service afin d'assister tout groupe féminin formulant une demande d'aide. Le gouvernement ne finance que ces propres délégués aux conférences internationales.
195. Le Chapitre 208 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 212 « PROCUREUR GENERAL-10. 000. 000 »**

196. Mme LINI Hilda se référant à la ligne 20.201 se demande s'il y a u programme de formation quelconque en 1995.
197. M. JIMMY Willie répond négativement.
198. Le Chapitre 212 est approuvé au vote.
199. Le Chapitre 213 **« Avocat public 8.000.000 »** est approuvé au vote.
200. M. MOLISA Sela demande si les crédits alloués à la ligne 10.101 couvriront le traitement du Président de la Cour Suprême s'élevant à 21 millions de vatu.
201. M. REGENVANU Sethy répond que le Président de la Cour Suprême restera sous son contrat actuel pendant une bonne partie de 1995.
202. La séance, suspendue à 15h35, reprend à 16h05.

**QUESTIONS ORALES**

203. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition, demande pourquoi la Municipalité n'a pas ramassé les ordures pendant les deux dernières semaines au quartier de Nambatu à Port-Vila.

204. M. NAKO Charlie, ministre de l'Intérieur, dit qu'il n'est pas au courant du programme de travail de la Municipalité mais rassure l'assemblée que ces déchets devraient être ramassés régulièrement.
205. M. CALO Joseph, député d'Emaé, demande combien de bateaux de pêche étrangers ont reçu de patente pour pêcher dans les eaux de Vanuatu et à quelle distance il devraient pêcher. Il annonce que les bateaux de pêche étrangers ont été aperçus dans les eaux de Shepherds.
206. M. FARATIA Thomas Brothy, ministre de l'Agriculture, explique que seulement 32 bateaux de pêche appartenant à la compagnie étrangère « kaoshiung » ont des licences pour pêcher dans la zone économique exclusive de Vanuatu. Il conclut que les bateaux aperçus au large des îles Shepherds appartiennent peut-être à deux Ni- Vanuatu ayant des permis temporaires pour pêcher.
207. M. SOPE Barak Tamé demande qui est responsable des problèmes d'alimentation en eau qui se produisent dans les villages et zones d'environnement de la Municipalité de Port-Vila tels que Erakor, Pango et Ifira.
208. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, affirme que les discussions sont en cours afin de réviser l'accord conclu entre le gouvernement et l'UNELCO concernant l'alimentation en eau pour que l'accord s'étende aussi à ces zones rurales autour de Port-Vila.
209. M. SONG Kaesipai demande si c'est possible de recruter des sociétés locales d'entretien des routes dans les zones rurales. Il souhaite que la Municipalité de Port-Vila installe des arrêts d'autobus pour l'amélioration des transports publics.
210. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, explique que l'entretien des certaines routes feront l'objet des contrats entre le gouvernement et les entreprises privées. Il ajoute que les provinces apporteront aussi leurs contributions.
211. M. NAKO Charlie, ministre de l'Intérieur, déclare que des améliorations ont été apportées aux transports publics lorsque les textes régissant ce domaine ont été modifiés. La police municipale sera ainsi ré- activée.
212. M. LINI Walter demande qui a autorisé un Comité organisateur au ministère de l'Intérieur pour expédier des lettres aux députés, leurs demandant de contribuer chacun par un montant de 50 000 VT aux fêtes des Conseils provinciaux prévues pour le 8 décembre 1994.

213. M. NAKO Charlie, ministre de l'Intérieur, dit qu'il n'est pas au courant de ces lettres mais ajoute que le Service des Conseils Provinciaux veille à tous les préparatifs pour la fête.
214. M. LINI Walter demande qui est supposé assurer les frais de cette fête.
215. M. NAKO Charlie affirme que les députés seront considérés comme invités.
216. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, ajoute que le gouvernement a accordé des fonds pour cette fête.
217. M. JIMMY Willie de sa part dit que son Ministère accordera 13.80. 000 VT pour la création des 6 Conseils provinciaux, y compris la fête d'inauguration.
218. M. BUE Samson se demande si le gouvernement a l'intention d'apporter une assistance aux jardins d'enfants privés.
219. M. BATICK Romain, ministre de l'Education, dit que le gouvernement est conscient de l'importance de jardins d'enfants et contribuera à l'amélioration de leurs programmes éducatifs.
220. Mme LINI Hilda demande à quelles règles et conditions sont soumis le débit de boissons alcoolisées dénommé le magasin Bottle Shop à Port-Vila dont les clients en état d'ivresse provoquent souvent des tapages injurieux. Elle demande aussi le ministère des Terres est au courant des cas permettant aux particuliers d'acheter des terrains de la Société de Logement « freshwind » au lotissement Ohlen à Port-Vila. Elle demande également si c'est le Premier ministre ou le Conseil d'Administration qui dirige l'embauche de la SRTV.
221. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, déclare que le nouveau magasin « Bottle Shop » est un commerce de vente au détail et non pas un bar, un restaurant ou une boîte de nuit c'est pourquoi la consommation d'alcool à l'intérieur est aux alentours du magasin est interdite.
222. M. TELUKLUK Paul, déclare que la Caisse Nationale de Prévoyance est prête à fournir de l'aide financière à tous ceux qui souhaitent acheter ou construire une maison dans la région de Freshiwnd.
223. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, explique qu'on a licencié neuf membres du personnel de la Radiodiffusion et la Télévision sans une réunion conforme pendant que le Directeur du Bureau concerné, menait un voyage à l'étranger. Il déclare que telle affaire sera examinée séparément. En attendant, on a repris huit de ses agents. Il conclut que le gouvernement a seulement le droit de fournir des directives cependant, il est au Conseil des Directeurs du Bureau de la Radiodiffusion et la Télévision d'établir des règlements.

224. M. LAHWA Jeffrey veut savoir en ce qui concerne la réduction du pourcentage sur les frais de Vanair pendant la période de la Noël et quand la réduction sera effective.
225. M. BANGABITI Amos déclare que la Direction aérienne fera une annonce dans la presse pour les réductions et ajoute que les promotions devraient commencer le première déduction et ajoute que les promotions devraient commencer le premier décembre 1994.
226. M. KARIE Robert demande si les avions étrangers qui atterrissent dans les îles n'enfreignent pas la loi. Il demande en même temps pourquoi le frais de voyages des agents de la police et de la Force Mobile partant en congé n'est pas payé par le gouvernement.
227. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, déclare que les avions étrangers qui souhaitent atterrir dans les îles doivent obtenir une autorisation préalable des agents de l'Aviation Civile. Il ajoute que le paiement par l'Etat d'une partie des frais de voyage des agents est prévu par les dispositions qui régissent les conditions d'emploi. Le Premier ministre souligne, néanmoins, que les demandes de paiement doivent être conformes au règlement.
228. M. JIMMY Willie ajoute que les agents qui souhaitent se rendre dans leurs îles respectives devraient économiser pour payer eux-mêmes ces frais. Il prévient les députés que le Service des Finances rejettera toute demande d'avance sur le salaire.
229. M. CHILIA Jimmy Méto demande si dans le cadre de la nouvelle structure annoncée par le Ministre concerné, l'examen de CM2 est toujours maintenu. Il demande en même temps la date à laquelle commenceront les travaux les travaux de goudronnage de la route d'Efaté.
230. M. BATICK Romain, ministre de l'Education, confirme que les examens du CM2 seront maintenus en 1995.
231. M. BANGABITI Amos rassure le député CHILIA Jimmy Méto que les travaux de goudronnage de la route d'Efaté seront financés par l'AIDAB et commenceront l'année prochaine.
232. M. SAMUEL Elson demande au gouvernement de confirmer s'il est vrai que les investisseurs chinois participent au projet de la zone industrielle de Malicollo.
233. M. TELULUK Paul, ministre des Affaires foncières, affirme que la réalisation du projet commencera l'année prochaine et que les investisseurs aussi bien étrangers que locaux sont également invités à investir.

234. M. HOPMAN Alick demande au gouvernement de confirmer si les étudiants de l'Institut Pédagogique paieront des frais de scolarité de 30.000 VT l'année prochaine.
235. M. BATICK Romain dit qu'il n'est pas au courant de cette question.
236. M. NATAPEI Edward Nipake demande la date à laquelle les compagnies étrangères d'exploitation forestière commenceront leurs activités à Erromango. Il demande aussi autorisé le « Calédonian Star » à s'arrêter à Futuna lors de son retour en Nouvelle-Calédonie. Il demande également si les réductions de tarif par Vanair seront maintenues.
237. M. FARATIA Thomas Brothy, ministre de l'Agriculture, déclare que les travaux d'exploitation forestière commenceront après que la Loi sur la Sylviculture ait été approuvée au Parlement et promulguée par le Président de la République. De nouvelles licences seront alors accordées aux compagnies d'exploitation forestière.
238. M. JIMMY Willie dit qu'il n'y a pas eu d'inspection douanière du « Calédonian Star » à Futuna mais les chefs coutumiers de l'île ont été prévenus de renvoyer le bateau. Il fait savoir que le capitaine du bateau sera questionné lors de sa prochaine escale à Port-Vila.
239. M. BANGABITI Amos déclare que les réductions de tarifs aériens ne seront accordées que pour le mois de décembre 1994.
240. M. BULEWU Job demande pourquoi les pépinières des stations d'agriculture ne fonctionnent plus comme avant.
241. M. FARATIA Thomas Brothy explique que la grève des fonctionnaires en 1993 a créé des problèmes. Pour ces pépinières, il ajoute que le Service de l'Agriculture a manqué de fonds nécessaires pour maintenir la distribution gratuite des plants et conclut que la viabilité de certaines cultures variait d'une région à l'autre.
242. M. HOPA Jack demande si le gouvernement a l'intention d'indemniser les propriétaires coutumiers d'Olal à Ambrym pour leurs produits agricoles endommagés lors du commencement des travaux de construction de la piste d'atterrissage. Il demande aussi la somme exacte d'indemnisation qui sera versée aux propriétaires coutumiers.
243. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, dit qu'une étude a été entreprise par les agents du Service des Terres pour évaluer le coût des arbres fruitiers mais que d'autres espèces ont été ajoutées aux arbres fruitiers et produits agricoles. Cependant, il annonce qu'une évaluation exacte sera faite ultérieurement. Il ne peut préciser la date de cette indemnisation.



244. La séance est suspendue à 17h00.

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLICQUE DE VANUATU**

**QUATRIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1994**

**MARDI 6 DECEMBRE 1994**

**PRESIDENT :** M. MASENG Alfred, député de Luganville

**PRESENT :**

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. Le Président ouvre la séance à 8h40.
2. M. KALO Joseph, député d'Emaé/Sheperds dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**DECLARATIONS DES MINISTRES**

4. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, prononce une déclaration justifiant le rôle que joue le PDP au sein du gouvernement et de coalition. (Voir texte annexé)
5. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition, répondant à cette déclaration, indique qu'il ne peut commenter que certains points. Il estime qu'une opposition au Parlement constitue le symbole du système parlementaire. Il reconnaît que le PDP entretient l'équilibre de pouvoir. Il soutient en outre que c'est le bureau exécutif du PDP qui a demandé le ralliement de tous les partis opposés au gouvernement de l'UPM. A son avis, le PDP doit d'abord prouver qu'il peut contester des élections. Il rappelle l'absence de candidats PDP aux dernières élections provinciales.
6. M. LINI Walter félicite M. REGENVANU Sethy de pouvoir fonder un parti politique mais se dit déçu de l'absence du PDP lors des élections provinciales. Il

reconnaît que le PNU a rompu la note d'entente suite a un préavis resté sans effet mais affirme que son parti n'a pas initié le renversement du gouvernement. Il soutient que c'est le bureau exécutif du PDP qui a initié la tentative de renversement du gouvernement actuel. Il affirme que le peuple est libre délire tout candidat de tout parti politique.

7. M. VOHOR Serge, ministre des Affaires étrangères, prononce une déclaration sur le coprah et l'industrie du coprah. (Voir texte annexé)
8. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition, apprécie cette déclaration et estime que contrairement à la déclaration, il faut développer d'autres plantes oléagineuses et cultures commerciales ou d'autres industries afin d'élargir la base de notre économie. A son avis, il faut diversifier notre économie malgré l'avenir prometteur du coprah.
9. M. LINI Walter reconnaît les points cités dans la déclaration mais met en garde le gouvernement contre la main mise de certains commerçants cherchant à s'accaparer de ce commerce juteux avec les pays asiatiques.
10. M. ABBIL Iolu demande si le projet de construction d'une huilerie est toujours maintenu.
11. M. VOHOR Serge répond qu'une nouvelle huilerie sera bientôt ouverte.
12. M. MOLISA Sela demande si l'OCPB réalise effectivement des bénéfices.
13. M. VOHOR Serge répond que l'OCPB ne connaît plus de pertes.
14. M. BANGABITI Amos prononce une déclaration sur les développements des infrastructures à Vanuatu. Il fait savoir une déclaration concernant les projets de développement du gouvernement. (Voir texte annexé)
15. M. KALPOKAS Donald répond en indiquant qu'il a écouté avec intérêt l'énumération des projets de développement du gouvernement lors de la déclaration et pense que la plupart de ces développements n'ont pas été réalisés. Plusieurs de ces projets ont été réalisées par le gouvernement VP et ce gouvernement n'a fait qu'assurer la suite. Il conclut en soulignant que la population décidera aux élections de 1995 si les actes sont plus éloquents que les paroles.
16. M. LINI Walter indique que le gouvernement continue de dire que l'Opposition enduit le peuple en erreur mais précise qu'elle fait son travail. Il remarque que le fait que le gouvernement se plaigne signifie qu'il a quelque chose à cacher. Il indique que les fonds alloués aux six gouvernements provinciaux serviront peut-être aux développements actuels. Il remarque que la plupart des contrats sont

accordés aux entrepreneurs étrangers plutôt qu'aux sociétés appartenant aux Ni-Vanuatu.

17. M. JIMMY Willie précise que le SPIC est établi par le gouvernement.
18. Mme LINI Hilda demande si le Ministre est au courant du Plan de développement de 15 ans qui prendra fin en 1995 et demande des explications. Elle veut savoir quand les projets de Lomé IV seront réalisés au terme afin que la population puisse comprendre les propos du Ministre. Elle veut également savoir si les fonds du SPIC seront administrés par le Comité des Projets de l'UPM ou par les gouvernement provinciaux.
19. M. BANGABITI Amos explique que Lomé IV a déjà financé quelques projets mais indique que ça prend du temps à se réaliser. Il précise enfin que le SPIC est administré par le gouvernement national.
20. M. HOPA Jack demande le coût de l'aéroport du nord d'Ambrym et veut savoir comment il sera financé.
21. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, explique que si l'aéroport du Nord d'Ambrym ne figure pas sur la liste qu'il vient de lire. Il est couvert par le budget de fonctionnement.
22. La séance, suspendue à 10h00, reprend à 10h25.

## **PROJET DE LOI DE FINANCE (1995) DE 1994**

### **EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

#### **CHAPITRE 223 « CABINET »**

23. M. ABBIL Iolu, député de Tanna, demande pourquoi il n'y a pas de fonds à la ligne budgétaire 20.208 pour 1995.
24. M. JIMMY Willie déclare que les dépenses concernant cette ligne sont prévues dans un autre chapitre.
25. M. MOLISA Sela demande dans quel domaine les fonds prévus à la ligne budgétaire 20.203 sont dépensés.
26. M. JIMMY Willie dit que ces fonds sont utilisés en cas du sinistre.
27. Mme LINI Hilda demande si le gouvernement peut accorder de fonds supplémentaires à la ligne 20.205 au cas où le Comité organisateur du 15<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance du pays le demande.

28. M. JIMMY Willie affirme que si le Comité organisateur a besoin de fonds supplémentaires, il doit obtenir par ses propres moyens.

29. Le Chapitre 223 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 224 « ADMINISTRATION LOCALE ET HUDRAULIQUE RURALE »**

30. M. ABBIL Iolu demande pourquoi il y a une réduction importante à la ligne budgétaire 10.101. Il demande aussi le total du montant que le Ministre accordera à la ligne 40.102.

31. M. SIMON Jimmy, député d'Epi, demande des explications concernant la réduction à la ligne 20.101.

32. M. CHILIA Jimmy Méto demande des éclaircissements concernant les réductions aux lignes 20.106, 20.104, 40.102 et pourquoi il n'y a aucune dépense prévue à la ligne 20.111.

33. Mme LINI Hilda demande à quelle ligne budgétaire sont prévues les subventions accordées à la Municipalité de Luganville et de Port-Vila.

34. M. LULUM Derek, député de Banks/Torres, demande pourquoi les fonds pour les cas d'urgence ne sont pas prévus à la ligne réservée aux Conseils provinciaux.

35. M. JIMMY Willie explique que la réduction à la ligne 10.101 reflète du nombre de Conseils provinciaux et les réductions aux lignes 20.04 et 20.106 sont également réduits parce qu'en 1994 une proportion de ces finances a été virée à d'autres lignes pour faire face aux dépenses. Il ajoute que les fonds ne sont pas accordés aux Conseils provinciaux car les nouveaux Conseils ne sont pas encore établis. Il conclut que le gouvernement n'accorde pas de fonds à la Municipalité de Port-Vila parce que celle-ci a une dette envers le gouvernement.

36. M. NATAPEI Edward Nipake demande s'il est vrai que la Province de Taféa recevra une subvention de 56 millions du gouvernement l'année prochaine.

37. M. JIMMY Willie explique que la subvention actuelle destinée aux dix Conseils provinciaux ne peut être officielle que si elle est approuvée par les Conseils provinciaux.

38. M. NAKO Charlie, ministre de l'Intérieur, confirme que la subvention accordée à la Municipalité de Luganville et Port-Vila figure à la ligne 40.102.

39. Mme LINI Hilda indique qu'il n'y a aucun fonds prévus comme subvention à l'Administration locale à la ligne 40.101 alors que la ligne 40.102 prévoit uniquement la subvention des Conseils provinciaux.
40. M. JIMMY Willie répète que les subventions à la Municipalité de Luganville et Port-Vila ne sont pas comprises à la ligne 40.102.
41. Le Chapitre 224 est approuvé au vote.

#### CHAPITRE 227 « INSPECTION DU TRAVAIL »

42. M. CHILIA Jimmy Méto estime que les fonds à la ligne 10.101 devaient être réduits pour justifier les 20% de réduction de l'effectif du gouvernement.
43. M. JIMMY Willie affirme que le montant est juste parce qu'il est contre balancé par les prévisions de revenu.
44. M. ABBIL Iolu demande pourquoi les dépenses prévues à la ligne 20.108 sont réduites.
45. M. JIMMY Willie dit que les fonds de cette ligne n'ont pas été entièrement dépensés en 1994.
46. M. MOLISA Sela demande si le Conseil du salaire minimum assure les responsabilités.
47. M. NAKO Charlie affirme que le Conseil du salaire minimum s'est réuni et a présenté son rapport à son ministère.
48. Le Chapitre 227 est approuvé au vote.

#### CHAPITRE 228 « BUREAU ELECTORAL »

49. Mme LINI Hilda déclare que le montant total des dépenses prévu au chapitre 228 n'est augmenté que de 2 millions et demande si le coût des élections générales de 1995 sont pris en compte ici. Elle demande également si les coûts d'enregistrements des électeurs sont compris à la ligne 20.105. Elle propose qu'on utilise les agents de police pour l'enregistrement des électeurs afin de réduire ces frais.
50. M. JIMMY Willie dit que les frais des élections législatives sont compris à la ligne 20.105 et qu'il appartient au gouvernement de décider s'il faut employer les agents de police pour l'enregistrement des électeurs.
51. Le Chapitre 228 est approuvé au vote.

52. Le Chapitre 229 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 252 « JEUNESSE ET SPORT- 24.100.000 »**

53. M. LINI Walter demande si une partie du montant de la ligne 40.108 sera accordée aux nouvelles provinces.

54. M. JIMMY Willie répond négativement.

55. Le Chapitre 252 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 234 « CABINET DES FINANCES – 18. 000. 000 »**

56. M. ABBIL Iolu dit que les 4 millions de la ligne 20.109 devraient être accordés au ministère des Travaux publics.

57. M. JIMMY Willie dit que ces fonds permettront de payer les frais de petits entretiens réalisés par les entrepreneurs privés à l'immeuble administratif abritant le ministère des Finances.

58. Le Chapitre 234 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 233 « MAGASIN D'APPROVISIONNEMENT DU GOUVERNEMENT – 14. 141. 000 »**

59. M. MOLISA Sela dit que les traitements des effectifs permanents sont trop élevés et demande au Ministre de préciser les charges du magasin à la ligne budgétaire 20.207.

60. M. JIMMY Willie explique que les journaliers de ce Service deviendront permanents en 1995. Il ajoute que ces charges représentent les frais compensatoires des outils prêtés aux différents services et qui ne sont jamais restitués ainsi que les frais d'utilisation des véhicules.

61. M. SIMON Jimmy demande si le public est autorisé à acheter des marchandises au magasin d'approvisionnement du gouvernement.

62. M. JIMMY Willie répond affirmativement.

63. M. CHILIA Jimmy Méto demande si l'augmentation à la ligne 10.101 signifie une augmentation du personnel.

64. M. JIMMY Willie affirme que cette augmentation permettra de payer les heures supplémentaires des employés.

65. Le Chapitre 233 est approuvé au vote.

## CHAPITRE 235 « SERVICE DES FINANCES »

66. M. LINI Walter demande une explication détaillée concernant l'augmentation de 12 millions à la ligne 10.101.
67. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, déclare que les 12 millions seront utilisés pour payer le personnel remplaçant les grévistes et payé selon les normes définies de la Fonction Publique.
68. M. LINI Walter demande s'il y a eu une augmentation ou réduction du nombre du personnel depuis la grève.
69. M. JIMMY Willie explique que le nombre du personnel de ce Service est très restreint comparé à celui d'avant la grève. Il répète que les 12 millions permettront de payer les augmentations de salaire et les différentes indemnités.
70. M. MOLISA Sela demande des explications concernant la réduction de 7 millions à la ligne 40.202.
71. M. ABBIL Iolu demande pourquoi il y a augmentation à la ligne prévue pour les dépenses de fonctionnement du S.F.P.S.F.
72. M. KALPOKAS Donald demande des explications concernant l'augmentation des frais de déplacement.
73. M. JIMMY Willie explique que les revenus créés par les projets seront réduits parce que la plupart ont été perçues en 1994. Il ajoute que l'augmentation prévue à la ligne 40.201 est due au recrutement des formateurs et spécialistes du secteur privé engagés pour donner des recours. Il conclut en disant que l'augmentation à la ligne 20.102 permet de régler les factures impayées de 1994.
74. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h05.
75. M. CHILIA Jimmy Méto demande pourquoi la ligne 20.103 n'a en aucune provision les années précédentes.
76. M. JIMMY Willie répond que le Service des Finances est un des plus grands Services administratifs du pays mais n'était doté d'aucun véhicule de fonction. Il en a maintenant.
77. Le Chapitre 235 est approuvé au vote.



**CHAPITRE 236 « DOUANES ET TAXES- 182.776.000 »**

78. M. CHILIA Jimmy Méto demande pourquoi la nouvelle ligne 30.101 a été créée.
79. M. JIMMY Willie répond que cette ligne permet de rembourser les droits de douanes payés préalablement par les commerçants afin d'éviter des exonérations abusives des droits de douanes.
80. M. MOLISA Sela demande pourquoi la ligne 40.201 n'aura plus de crédits en 1995.
81. M. JIMMY Willie répond que les fonds destinés à cette ligne sont transférés au Bureau du Premier ministre.
82. Le Chapitre 236 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 243 « CABINET – 14. 000. 000 »**

83. M. MOLISA Sela estime que les crédits alloués à la ligne 20.101 sont insuffisants pour couvrir d'éventuelles proportions commerciales.
84. M. CHILIA Jimmy Méto demande pourquoi la ligne 20.110 est en augmentation.
85. M. JIMMY Willie répond que au député MOLISA Sela qu'aucune promotion commerciale n'est encore prévue. Il indique en outre que la ligne 20.110 est en augmentation pour parer aux éventualités.
86. Le Chapitre 243 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 238 « COOPERATIVES ET ENTREPRISE RURALE 36. 205.000 »**

87. M. SIMON Jimmy demande si l'Etat paie encore des loyers fonciers.
88. M. CHILIA Jimmy Méto estime que le titre de la version anglaise comporte une faute d'orthographe et demande pourquoi la ligne 20.201 est en augmentation.
89. M. JIMMY Willie indique que l'orthographe est juste et répond à M. CHILIA que des programmes de formation auront lieu en 1995.
90. M. VOHOR Serge, ministre de l'Economie, affirme que le gouvernement loue encore les terres qui ne sont pas déclarées publiques.

91. M. MOLISA Sela demande pourquoi les crédits alloués à la ligne 20.102 sont en baisse et demande si Télécom augmente ses prix.
92. M. JIMMY Willie répond que les dépenses de téléphones et télécopieurs dépendent de la façon dont chaque Service gère ces frais.
93. Le Chapitre 238 est approuvé au vote.
94. Le Chapitre 239 **« Service de l'Industrie et du Commerce »** est approuvé au vote.
95. Le Chapitre 240 **« Service des Affaires économiques »** est approuvé au vote.
- CHAPITRE 246 **« CABINET »**
96. M. MOLISA Sela demande pourquoi la ligne 10.101 n'est pas en augmentation.
97. M. JIMMY Willie répond qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les postes politiques.
98. Le Chapitre 246 est approuvé au vote.
- CHAPITRE 247 **« AGRICULTURE ET HORTICULTURE- 124. 000. 000 »**
99. M. LINI Walter estime que l'augmentation à la ligne 247.10 est trop importante, car des agents qualifiés ont été licenciés à la suite de la grève.
100. M. BOULEKONE Vincent, député de Pentecôte, veut savoir si la réduction à la ligne 20.204 reflète la réduction de la formation.
101. M. MOLISA veut savoir pourquoi la ligne 10.101 est en augmentation.
102. M. SIMON demande la composition de la ligne 247.20.
103. M. JIMMY Willie explique que les augmentations reflètent les engagements du gouvernement afin d'améliorer les services ou la conversion des journaliers en agents permanents. Les crédits destinés à la station Tagabé et spécifiés à la ligne 20.204 sont suffisants, on utilisera d'autres lignes pour parer à toutes éventualités. La ligne 247.20 donne le total des lignes précédentes.
104. Le Chapitre 247 est approuvé au vote,
105. Le Chapitre 248 **« Pêches- 25. 959. 000 »** est approuvé au vote.
- CHAPITRE 249 **« ELEVAGE – 45.201.000 »**

106. M. ABBIL Iolu remarque des baisses importantes aux lignes 10.105 et 20.107.
107. M. JIMMY Willie répond que beaucoup de journaliers deviendront permanents ce qui entraîne la baisse de 10.105.
108. M. FARATIA Thomas Brothy, ministre de l'Agriculture, explique que la baisse au 20.107 reflète la vente aux enchères des équipements estimés trop vieux.
109. Le Chapitre 249 est approuvé au vote.
110. Le Chapitre 272 « **Sylviculture- 24. 000. 000** » est approuvé au vote.
- CHAPITRE 251 « **CABINET – 11. 285.000** »
111. M. CHILIA Jimmy Méto demande si la réduction à la ligne 10.101 est due à la réduction d'employés en 1995.
112. M. HOPA Jack veut connaître la raison de l'augmentation à la ligne 20.101.
113. M. JIMMY Willie explique que la réduction à la ligne 10.101 prend en compte la réduction des salaires des employés pour permettre le recrutement d'un employé journalier pour le Ministère et l'augmentation à la ligne 20.101 signifie qu'il est prévu d'augmenter les visites du Ministère dans les écoles des îles en 1995.
114. Le Chapitre 251 est approuvé au vote.
- CHAPITRE 253 « **BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL- 24. 731 000** »
115. M. ABBIL Iolu demande pourquoi il n'y a pas de prévisions aux lignes 20.105, 20.104 et 20.107 et veut savoir pourquoi la ligne « *Bourses* » n'est pas incluse dans ce Chapitre comme il avait été indiqué.
116. M. JIMMY Willie répond que normalement les bourses font partie de chapitre mais la plupart du temps elle sont financées par des bailleurs de fonds alors que les voyages des élèves dans leurs îles respectives et leurs indemnités sont financés par les Services des Bourses.
117. Le Chapitre 253 est approuvé au vote.
- CHAPITRE 254 « **ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE – 903. 240. 000** »
118. M. KALPOKAS Donald demande si l'augmentation de 200 millions signifie qu'il n'y aura plus d'enseignants.

119. M. CHILIA Jimmy Méto veut une explication à l'augmentation de la ligne 10.104.
120. Mme LINI Hilda demande si la ligne 40.101 couvre les vivres des enseignants ou des élèves des écoles primaires et se référant aux lignes 40.107 et 40.109 et demande si le gouvernement préfère les écoles privées.
121. M. BOULEKONE Vincent demande pourquoi les écoles primaires anglicanes et presbytériennes ne reçoivent pas de telles allocations.
122. M. JIMMY Willie précise que beaucoup de ces questions se rapportent à l'Administration et qui lui est impossible d'y apporter une réponse. Il souligne que l'augmentation à la ligne 40.101 reflète les priorités du gouvernement. Il précise que durant les 15 dernières années, des écoles comme Vureas et Ranwadi ont reçu des fonds du gouvernement pour couvrir le salaire des enseignants tandis que les écoles de l'Eglise Adventiste du 7<sup>ème</sup> jour et protestantes reçoivent pour la première fois un financement venant du gouvernement et cela rétablit la justice.
123. Mme LINI Hilda demande pourquoi la salaire des enseignants de l'Eglise Adventiste du 7<sup>ème</sup> jour, de l'Eglise Catholique et l'Eglise Protestante ne sont pas compris dans les prévisions de la ligne « *l'effectif permanant* ».
124. M. JIMMY Willie explique que les écoles mentionnées reçoivent des subventions qui ne couvrent que la moitié des salaires des enseignants.
125. Mme LINI Hilda demande si les vivres à la ligne 40.101 ne sont que pour les élèves.
126. M. JIMMY Willie précise que les enseignants reçoivent un salaire et n'ont pas droit aux vivres qui sont réservés aux élèves.
127. M. BATICK Romain, ministre de l'Education, répond que ces vivres sont destinés aux élèves internes qui habitent dans de villages éloignés.
128. M. ABBIL Iolu veut savoir pourquoi de nouvelles prévisions sont accordées aux lignes 10.102, 20.201, 20.202, 20.203.
129. M. JIMMY Willie explique que cela fait partie des priorités du gouvernement.
130. Le Chapitre 254 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 255 « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DY SECOND CYCLE – 215. 745. 000 »**

131. M. NATAPEI Edward Nipake demande pourquoi il y a une réduction à la ligne 40.101 « Collège Malapoa ».
132. Mme LINI Hilda veut savoir la signification du SPBEA et se demande si cette institution inclut le Lycée LAB et si Onesua est incluse dans les lignes 40. 104 à 40.104.
133. M. JIMMY Willie explique que le SPBEA signifie « South Pacific Board of Education Assesments » (Conseil d'Evaluation Pédagogique du Pacifique Sud).
134. Mme LINI Hilda veut savoir où sont couverts le Lycée et le Collège de Malapoa.
135. M. BATICK Romain, ministre de l'Education, répond que toutes les écoles secondaires du second cycle sont couvertes dans le SPBEA avec 80 millions de vatu.
136. Mme LINI Hilda demande si 80 millions vatu à la ligne 40.101 inclut également les écoles secondaires du premier cycle.
137. M. BATICK Romain déclare que 12 millions couvrent les salaires des enseignants.
138. M. JIMMY Willie suggère au Président de suspendre la séance afin de permettre au ministre de l'Education de fournir aux députés la liste des écoles et les fonds alloués à chaque école.
139. La séance, suspendue à 15h40, reprend à 16h05.

#### **QUESTIONS ECRITES**

140. Aucune question écrite n'a été soumise conformément aux normes au secrétariat du Parlement. La séance est levée à 16h05.

**PARLEMENT DE LA**  
**REPUBLIQUE DE VANUATU**

**QUATRIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1994**

**MERCREDI 7 DECEMBRE 1994**

**PRESIDENT :** M. MASENG Alfred, député de Luganville

**PRESENT :**

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. Le Président ouvre la séance à 14h10.
2. M. MOLISA Sela, député de Santo, dit la prière.
3. Le Président du Parlement annonce l'ordre du jour.

**DECLARATIONS DES MINISTRES**

4. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, fait une déclaration concernant le cours de la monnaie nationale, sa situation et sa valeur. Il dément en même temps les rumeurs selon lesquels l'impôt sur le revenu serait imposé. (Les copies de la déclaration sont disponibles au Bureau du Secrétaire Général du Parlement)
5. M. LINI Walter remercie le Premier ministre pour la déclaration car le cours de vatu est un point qui suscite beaucoup d'inquiétude. Il se dit heureux d'apprendre du Premier ministre que le cours de la monnaie nationale et la situation de la Banque Centrale sont excellents mais il doute que la décision du

Premier ministre d'appliquer la recommandation du FMI contre la dévaluation puisse empêcher la spéculation.

6. M. KALPOKAS Donald estime que le cours du vatu est trop élevé alors que la conjoncture actuelle n'est guère prometteuse. Il propose que le vatu soit dévalué pour promouvoir l'économie surtout dans les domaines du tourisme et des investissements étrangers. Il demande si le gouvernement n'a pas l'intention d'adopter les recommandations du rapport des spécialistes préconisant l'impôt sur le revenu.
7. Mme LINI Hilda demande si le cours du vatu doit être dévalué à cause des dettes extérieures alarmantes. Elle ajoute que la situation économique actuelle ne suscite pas l'investissement.
8. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, déclare qu'il n'est pas nécessaire de dévaluer le cours de vatu pour promouvoir le tourisme où l'investissement car cela fera souffrir les Ni- Vanuatu. Il affirme que c'est un avantage pour les Ni- Vanuatu que le cours de vatu soit ainsi maintenu. Il reconnaît la qualité du rapport que les experts australiens ont présenté sur l'économie de Vanuatu mais indique qu'il n'est pas tenu d'en adopter toutes les recommandations. Il ajoute que le gouvernement n'a pas l'intention d'introduire l'impôt sur le revenu et précise que la dette extérieure n'a aucun rapport avec une quelconque dévaluation du vatu. Il fait savoir que le gouvernement est à jour avec le paiement des dettes extérieures dont les conditions sont excellentes. Il conclut en disant qu'une dévaluation signifie que le pays en question n'a aucune confiance en sa propre monnaie.
9. M. MOLISA Sela déclare qu'il n'y a aucune loi qui régit les changes. Il demande si l'avertissement du Premier ministre peut amener le gouvernement à élaborer une loi en ce sens.
10. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, répond que le paradis fiscal cessera de fonctionner avec le contrôle des changes et que sa mise en garde contre la spéculation est suffisante. Il rappelle la tendance des gouvernements précédents à recourir aux déportations et aux révocations de patentes commerciales mais assure la chambre qu'il gardera de se servir de pareilles tactiques.

## **PROJET DE LOI DES FINANCES (1995) DE 1994**

### **EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

11. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, dit que la première annexe distribuée aux députés n'est qu'un complément du Chapitre 225 qui détaille le montant 80. 181. 000 VT à la ligne 40. 101 du Chapitre 225. Il demande de remplacer la désignation « *Subventions et SPBEA* » par « Subvention et subsides » et dit que

la deuxième annexe distribuée aux députés montre la ventilation de la ligne 40.110 du Chapitre 254.

12. M. MOLISA Sela demande si le montant de la ligne 40.100 est nul parce qu'il ne figure à aucune annexe.
13. M. JIMMY Willie dit que ce chiffre est compris dans les prévisions de lignes 40.107 et 40.109 du Chapitre 254.
14. M. BATICK Romain, ministre de l'Education, affirme que le gouvernement complètera le supplément des droits de scolarité au moyen de finances complémentaires.
15. M. MOLISA Sela demande que la séance soit suspendue pour permettre au Ministre de repérer le Chapitre auquel ces fonds sont affectés car le montant est trop important.
16. M. CHILIA Jimmy Méto demande une explication sur la ligne 40.102 dont le montant est aussi nul.
17. M. ABBIL Iolu rappelant que le gouvernement prétend accorder une priorité à l'éducation nationale demande pourquoi il y a des réductions importantes aux lignes 10.101 et 10.105.
18. M. JIMMY Willie répond que les droits de scolarité de 1994 devront être complétés par les fonds du budget supplémentaire. Il ajoute que les réductions aux lignes 10.101 et 10.105 ne signifient aucune diminution de la priorité accordée au domaine de l'éducation.
19. M. BOULEKONE Vincent demande pourquoi Malapoa Collège et le Lycée LAB ne figurent pas dans ce chapitre. Il fait remarquer qu'à la ligne 40.102, le texte français prévoit le financement du Lycée LAB mais le texte anglais alloue les mêmes fonds au « International Général Certificat ».
20. M, VOHOR Serge constate qu'il y a une erreur.
21. M. BATICK Romain confirme qu'il s'agit bien du Lycée LAB.
22. Le Chapitre est approuvé au vote.

**CHAPITRE 255 « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU SECOND CYCLE- 216. 745.000 »**

23. M. BOULEKONE Vincent demande s'il faut inscrire Onesua ou Bourses néo zélandaises à la ligne 40.104.



24. M. BATICK Romain répond qu'il faut maintenir Onésua.
25. M. NATAPEI Edward estime qu'il faut supprimer l'école d'Onésua de ce chapitre car elle est déjà prévue à la ligne 254. 40. 110.
26. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, assure que des programmes néo-zélandais seront enseignés à Onésua pour permettre la poursuite d'études supérieures.
27. La séance, suspendue à 15h10, reprend à 16h00.
28. Le Président annonce qu'il n'y a pas de quorum et suspend le Parlement pour cinq minutes.
29. La séance reprend à 16h06.

### **QUESTIONS ECRITES**

#### **Question écrite no. 20 DE 1994**

30. M. TAHI Onneyn, député d'Ambaé, présente la question écrite No. 20 de 1994 à M. JIMMY Willie concernant le groupement warattah. (Texte annexé)
31. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, présente sa réponse à la question écrite No. 20 de 1994. (Texte annexé)

#### **Question écrite no. 21 DE 1994**

32. M. TAHI Onneyn présente la question écrite No. 21 à M. FARATIA Thomas concernant la sylviculture à Vanuatu. (Texte en annexe)
33. M. FARATIA Thomas, ministre de l'Agriculture, présente sa réponse à la question écrite No. 21 de 1994. (Texte annexé)

#### **Question écrite no. 22 DE 1994**

34. M. TAHI Onneyn présente la question écrite No. 22 à M. JIMMY Willie concernant le paradis fiscal de Vanuatu. (Texte annexé)
35. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, présente sa réponse à question écrite No. 22 de 1994 à M. TAHI. (Texte annexé)
36. La séance est levée à 17h00.

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**QUATRIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1994**

**VENDREDI 9 DECEMBRE 1994**

**PRESIDENT :** M. MASENG Alfred, député de Luganville

**PRESENT :**

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. La séance commence à 8h40.
2. Mme LINI Hilda, député de Port-Vila, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**PROJET DE LOI DE FINANCES (1995) DE 1994**

**EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

4. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, annonce que les copies distribuées du chapitre 255 apportent des corrections aux montants figurants aux différentes lignes budgétaires de ce chapitre.
5. M. ABBIL Iolu, député de Tanna, demande à quelle ligne budgétaire figure la subvention accordée à l'UPS.

6. M. JIMMY Willie dit que le montant de cette subvention figure à la ligne 40.305.
7. M. RAVUTIA Albert, député de Santo, se demande si l'Ecole d'Orap figure dans ce chapitre ou dans le chapitre 254.
8. M. JIMMY Willie informe le député que cet établissement est prévu au chapitre 254.
9. Mme LINI Hilda demande si la subvention de 50 000 VT accordée à l'UPS est comprise dans le total de 82. 781. 000VT.
10. M. JIMMY Willie répond affirmativement.
11. M. STEVENS Franky, Leader Parlementaire, prie le gouvernement de tenir compte des écoles du mouvement Nagriamel et de ne pas les oublier.
12. Le Chapitre 255 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 256 « FINANCE ET ADMINISTRATION – 21. 601. 000 »**

13. M. NATAPEI Edward Nipake, député des Autres Iles du Sud, demande pourquoi il y a réduction du montant de la ligne budgétaire 10.101.
14. M. JIMMY Willie affirme que cette réduction est due aux nouvelles affectations des fonds et à la nouvelle structure du système de l'éducation au sein du Service de l'Education.
15. M. CHILIA Jimmy Méto, député d'Efaté, demande pourquoi il y a une réduction à la ligne 10.105 et une augmentation à la ligne 20.200. Il veut également connaître l'emplacement du dock figurant à cette ligne.
16. M. JIMMY Willie fait savoir que la réduction à la ligne 10.105 est due à la réduction du nombre de travailleurs journaliers.
17. M. HOPA Jack, député d'Ambrym, demande pourquoi il n'y a aucune prévision à la ligne budgétaire 20.203. Il demande en même temps le domaine auquel est alloué le montant de 500. 000VT.
18. M. JIMMY Willie affirme que le montant de 500. 000 VT servira à payer les frais d'installation de matériel informatique et la formation du responsable administratif.
19. m. BATICK Romain, ministre de l'Education, signale que l'entrepôt loué par le service de l'Education se trouve au lotissement Champagne.

20. M. HOPA Jack exige une réponse à sa question concernant la distribution du matériel pédagogique prévue à la ligne budgétaire 20.203.
21. M. BATICK Romain déclare que la distribution du matériel pédagogique est prévue au chapitre 254.
22. M. RENGENVANU Sethy affirme qu'il existe un accord entre le ministère de l'éducation et le propriétaire d'un entrepôt qui lui permet de stocker le matériel pédagogique provenant de l'étranger.
23. M. CARLOT Louis, député d'Efaté, demande pourquoi il n'y a aucune prévision pour 1995 à la ligne budgétaire 40.104 « Ecole de Formation des maîtres de Vanuatu. »
24. M. JIMMY Willie souligne que les dépenses pour 1995 de « l'Ecole de Formation des maîtres de Vanuatu » sont couvertes à la ligne budgétaire 40.110 du chapitre 254.
25. Le Chapitre 256 est approuvé au vote.
26. Le Chapitre 258 « **Commission de l'enseignement** » est approuvé au vote.

CHAPITRE 260 **« CABINET DE SANTE- 13. 000. 000 »**

27. M. CHILIA Jimmy Méto demande une explication plus claire des augmentations aux lignes 10.101 et 20.104.
28. M. JIMMY Willie confirme que l'augmentation à la ligne 10.101 permettra de payer les salaires d'un cadre supérieur recruté par le Service de la Santé et que celle de la ligne 20.104 servira à compléter les frais des commodités de 1994.
29. M. RENGENVANU Sethy, ministre de la Justice, ajoute que l'augmentation des prévisions pour la ligne 10.101 est destinée à l'embauche de trois journaliers.
30. M. ABBIL Iolu veut des éclaircissements sur les lignes 20.101 et 20.110.
31. M. JIMMY Willie explique que les prévisions reflètent les dépenses réelles de 1994.
32. M. LINI Walter, député de Pentecôte, demande si les fonds alloués à la ligne 10.101 couvriront les salaires de tous les infirmiers et infirmières du pays.
33. M. JIMMY Willie affirme que les fonds de cette ligne serviront à payer les salaires des effectifs permanents au sein du cabinet de la Santé qui occupent, pour la plupart, de postes politiques.

34. M. REGENVANU Sethy précise que les salaires de trois employés journaliers supplémentaires récemment recrutés sont virés à la ligne 10.101.
35. M. LINI Walter estime que cela n'est pas justifié et qu'on devrait virer ce montant à la ligne 10.105.
36. M. REGENVANU Sethy affirme que cela est tout à fait conforme à l'usage surtout du fait que les effectifs permanents du Cabinet de la Santé ont de toute façon le statut d'employés journaliers.
37. M. JIMMY Willie dit qu'il n'y a aucun inconvénient au virement de fonds de la ligne 10.101 à la ligne 10.105 à une date ultérieure lorsque le besoin se présente.
38. Le Chapitre 260 est approuvé au vote.

#### CHAPITRE 261 « SANTE- SERVICES CURATIFS »

39. Mme LINI Hilda demande si les salaires des médecins sont compris dans les fonds prévus pour les salaires des membres de l'effectif permanents du service de la Santé.
40. M. JIMMY Willie indique que les fonds figurant à la ligne 10.101 et 10.105 couvriront les salaires de tous les membres du personnel du Service de la Santé.
41. M. ABBIL Iolu demande pourquoi il y a de grandes augmentations à la ligne 20.203 et 20.204.
42. M. JIMMY Willie explique que ces augmentations reflètent l'augmentation des évacuations sanitaires à l'intérieur de l'archipel et à l'étranger. Il ajoute qu'on a réparti les 20 millions entre les lignes budgétaires suivantes 10.101 à 10.105, 20.201 ; 20.202 ; 20.203 ; 20.204 et 20.209.
43. Mme LINI Hilda demande si l'accord concernant les billets gratuits offerts par Air Vanuatu pour les évacuations sanitaires à l'étranger est encore maintenu entre le gouvernement et la compagnie.
44. M. JIMMY Willie répond affirmativement.
45. Le Chapitre 261 est approuvé au vote.

#### CHAPITRE 262 « SANTE- SERVICES PREVENTIFS 164 953 000 »

46. M. CHILIA Jimmy Méto demande pourquoi il y a une réduction à la ligne budgétaire 10.101 vu le rôle de la Santé dans le développement.

47. M. JIMMY Willie explique que cette réduction est due au transfert de la Section Hydraulique Rural du Service de la Santé au Service des Administrations locales.
48. M. ABBIL Iolu demande pourquoi la ligne 20.201 est en augmentation et pourquoi on a créé la ligne 20.210 visant la blanchisserie car le chapitre 261, 20.210 prévoit déjà une blanchisserie.
49. M. JIMMY Willie répond que l'augmentation de la ligne 20.210 suit la croissance démographique. La ligne 20.201 couvre la blanchisserie du service préventif.
50. Mme LINI Hilda estime que les crédits alloués à ce chapitre sont insuffisants comparé au volume du travail.
51. M. JIMMY Willie répond affirmativement.
52. Le Chapitre 262 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 264 « SERVICES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT – 5 000 000 »**

53. M. CHILIA Jimmy méto estime que les crédits alloués à chapitre sont insuffisants vu le volume du travail.
54. Le Chapitre 264 est approuvé au vote.
55. M. ABBIL Iolu demande pourquoi la ligne 20.105 est en augmentation.
56. M. JIMMY Willie répond qu'elle prévoit le recrutement d'un jardinier.
57. Le Chapitre 265 **« CABINET »** est approuvé au vote.

**CHAPITRE 266 « AFFAIRES FONCIERES- 19. 188. 000 »**

58. M. MOLISA Sela demande si la ligne 20.201 couvre les indemnités foncières de Brenwe.
59. M. TELUKLUK Paul, ministre des Affaires foncières, répond que ces indemnités seront financées par le SPIC.
60. Le Chapitre 266 est approuvé au vote.
61. Le Chapitre 267 **« Enregistrement et hypothèques – 8 600 000 »** est approuvé au vote.

CHAPITRE 268 « CARTOGRAPHIE ET CADASTRE – 34. 100. 000 »

62. M. ABBIL Iolu constate une importante augmentation à la ligne 10.101.
63. M. JIMMY Willie assure qu'on augmentera certains traitements.
64. Le Chapitre 268 est approuvé au vote.
65. Le Chapitre 269 « Géologie et ressources minérales- 13. 475. 000 » est approuvé au vote.
66. Le Chapitre 263 « Service de l'énergie » est approuvé au vote.

CHAPITRE 271 « TERRES URBAINES – 21. 362. 000 »

67. M. MOLISA Sela demande pourquoi ce chapitre est nul.
68. M. JIMMY Willie répond qu'il n'y a jamais eu d'arbitre des litiges fonciers.
69. Le Chapitre 271 est approuvé au vote.
70. Le Chapitre 273 « Cabinet -17. 700. 000 » est approuvé au vote.
71. Le Chapitre 276 « Ports et Marine » est approuvé au vote.

CHAPITRE 278 « TRAVAUX PUBLICS – 350. 657. 000 »

72. M. MOLISA Sela regrette de constater une réduction à la ligne 10.105.
73. M. JIMMY Willie répond que les journaliers seront renvoyés.
74. Mme LINI Hilda demande si la ligne 20.23 couvre la réparation du pont d'Erakor.
75. M. JIMMY Willie répond que la ligne 20.20 prévoit l'entretien de tout pont de toutes îles.
76. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, précise que les Travaux publics emploient les journaliers et entretiennent des routes et des ponts dans toutes les provinces.
77. Le Chapitre 278 est approuvé au vote.
78. La séance, suspendue à 10h05, reprend à 10h45.
79. Le Chapitre 280 « Cabinet – 13. 000. 000 VT » est approuvé au vote.

**CHAPITRE 279 « SERVICES DES POSTERS 60. 600. 000 »**

80. M. LINI Walter demande si le montant de 26. 418. 000 VT comprend également les salaires des agents permanents des bureaux de poste récemment ouverts dans les îles.
81. M. BOULEKONE Vincent de demande si la ligne 20.111 prévoit le loyer du bâtiment du Bureau de poste à Port-Vila et demande si ce bâtiment n'appartient pas au gouvernement.
82. Mme LINI Hilda demande que prévoit la nouvelle ligne 20.206.
83. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, indique que la ligne intéressée couvre le Salaire de deux nouveaux agents pour deux bureaux de poste et demande au député SINKER de répondre à la question concernant le loyer.
84. M. SINKER Cécil, ministre des Télécommunications, déclare que le bâtiment du Bureau de poste à Port-Vila appartient à TVL.
85. M. BOULEKONE Vincent se demande comment une société privée peut posséder le Bureau de Poste qui est un actif du gouvernement. Il remarque en plus le loyer est très élevé.
86. M. JIMMY Willie explique que le gouvernement possède 30 % des actions de la société de TVL et en conséquence une partie du Bâtiment.
87. M. SOPE Barak Tamé fait remarquer que conformément au rapport du Contrôleur Général des comptes pour l'année 1993, le bâtiment intéressé appartient au gouvernement par conséquent, ce dernier ne devrait pas payer un loyer de 10 millions à une société privée.
88. M. JIMMY Willie précise que le loyer versé en 1994 est de 3. 096 000 VT.
89. Le Chapitre 279 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 275 « METEROLOGIE- 32. 794. 000 »**

90. M. ABBIL Iolu demande des justifications concernant la réduction à la ligne 20.104 et les augmentations aux lignes 20.101 et 20.201.
91. M. JIMMY Willie explique qu'on a réduit les prévisions de la ligne 20.104 suivant les dépenses réelles en 1994 mais les lignes 20.101 et 20.201 ont augmenté pour les mêmes raisons.



92. M. SOPE Barak Tamé demande pourquoi on a augmenté toutes les lignes 20.110 du budget conformément au rapport du Contrôleur Général des comptes, ces fonds ont souvent servi à financer des articles non officiels tels que les uniformes des équipes sportives etc.
93. M. JIMMY Willie déclare qu'il ne croit pas savoir que d'autres Ministères ont utilisés les prévisions de cette ligne pour action du matériel pour le sport mais précise que son Ministère utilise cette ligne pour les dépenses qui ne sont pas spécifiées dans le budget. Il ajoute que beaucoup de Services l'utilisent comme fonds de réserve mais précise qu'il incombe aux Services d'utiliser correctement les prévisions de cette ligne.
94. Le Chapitre 275 est approuvé au vote.
95. Le Chapitre 285 « **Services communs- 62. 580. 000** » est approuvé au vote.

**CHAPITRE 286 « DETTE PUBLIQUE- 666. 227. 000 »**

96. M. SOPE Barak Tamé de réfère à la ligne 30.258 et demande si ces prévisions sont destinées à rembourser le prêt de dédommagement approuvé au Parlement et si oui, où, quand et combien de temps il faudra pour rembourser le prêt.
97. M. JIMMY Willie déclare qu'on devrait poser cette question pendant les questions orales. En ce qui concerne la ligne 30.252, il précise que l'intérêt de dédommagement de 1998 n'a aucun rapport avec le Projet de loi du nouveau prêt.
98. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition, fait remarquer que le montant de ce chapitre a atteint un niveau plus élevé cette année et met le Parlement en garde d'emprunter de façon excessive à l'avenir.
99. Mme LINI Hilda demande quels types de développements couvrent ces prêts aux lignes 30.247 ou 30.254.
100. M. JIMMY Willie déclare qu'on a déjà les projets de développement dans une réponse à une question écrite.
101. Le Chapitre 286 est approuvé au vote.

**CHAPITRE 287 « PROVISIONS SPECIALES- 178. 267.000 »**

102. M. ABBIL Iolu demande des explications concernant la réduction de la ligne 20.204 et la nouvelle ligne 20.222.
103. M. KALPOKAS Donald demande pourquoi le montant de la ligne 40.104 a doublé.

104. Mme LINI Hilda demande de quel mobilier il s'agit à la ligne 40.102.
105. M. JIMMY Willie fait remarquer qu'on a réduit des prévisions à la ligne 20.214 parce qu'on a transféré de fonds dans les chapitres prioritaires du gouvernement. On utilisera les prévisions de la ligne 40.102 pour les commandes de mobilier. Le Bureau National du Tourisme a l'intention d'accroître ses activités en 1995 d'où l'augmentation de la ligne 40.104.
106. Le Chapitre 287 est approuvé au vote.
107. La motion portant adoption de la dépense totale de 5 939 333 VT est approuvée au vote.
108. L'article 1 « **Affectation de crédits** » est approuvé au vote.
109. L'article 2 « **Entrée en vigueur** » est approuvé au vote.

#### **DEUXIEME LECTURE**

110. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, propose que le Projet de loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
111. La motion portant approbation du Projet de loi en deuxième lecture est approuvée par 24 voix contre 18.

#### **PROJET DE LOI NO. DE 1994 SUR LA SANTE ET LA SALUBRITE PUBLIQUES**

112. M. LINI Walter demande si le Parlement peut continuer sa session ordinaire à la fin de la session budgétaire.
113. Le Président répond que le Parlement peut continuer suivant l'ordre du jour qu'on a envoyé aux députés.
114. L'article 94 « **Règlements relatifs au nombre d'habitants** » est approuvé au vote.

#### **ARTICLE 95 « SOUS-SOLS ET CAVES »**

115. M. MOLISA Sela veut des explications concernant le titre de l'article concerné.
116. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, explique qu'on devrait modifier et approuver les logements sous terrains avant de devenir des lieux d'habitations.

117. L'article 95 est approuvé au vote.
118. L'article 96 « **Nuisances** » est approuvé au vote.
119. L'article 97 « **Réglementation des piscines** » est approuvé au vote.
- ARTICLE 98 « **FERMETURE DES PISCINES** »
120. M. MOLISA Sela veut savoir si cet article inclut également les piscines privées.
121. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, souligne que cet article concerne toutes les piscines utilisées par les êtres humains.
122. L'article 98 est approuvé au vote.
123. L'article 99 « **Promotion de l'allaitement naturel et réglementation des aliments pour bébés dans le commerce** » est approuvé au vote.
124. L'article 100 « **Approvisionnement et utilisation d'objets restreints** » est approuvé au vote.
125. L'article 101 « **Autorisation** » est approuvé au vote.
126. L'article 102 « **Publicités restreintes** » est approuvé au vote.
127. L'article 103 « **Définition** » est approuvé au vote.
128. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h15.

### **QUESTIONS ORALES**

129. M. TAHI Onneyn demande s'il est vrai que le ministère de la Culture à l'intention d'arrêter le Saut du gaül à Pentecôte et la cérémonie de la tuerie des cochons à Ambaé. Il demande aussi les raisons pour lesquelles le Ni- Vanuatu résidant en Nouvelle-Calédonie ont voté contrairement à ceux qui résident à Fidji, aux Salomon, PNG, Port-Vila et Luganville lors des élections provinciales.
130. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, dit qu'il n'est pas au courant de la sanction concernant la tuerie des cochons mais confirme par contre que les Chefs de Pentecôtes se sont convenus pour suspendre le Saut du gaül pour 1995 afin d'établir de nouveaux règlements en collaboration avec le Bureau National du Tourisme.
131. M. NAKO Charlie, ministre de l'Intérieur, affirme qu'en Nouvelle- Calédonie, il y a beaucoup plus de Ni- Vanuatu que dans les autres Etats insulaires du Pacifique et on les a tous donc demandés à voter par procuration contrairement

à ceux de la Nouvelle- Calédonie. Il ajoute concernant les électeurs des deux villes que c'est une décision du ministère de l'Intérieur.

132. M. LINI Walter demande si le ministère des Transports a reçu sa lettre dans laquelle il rappelle que le gouvernement doit indemniser le propriétaire du terrain sur lequel on a pris du gravier et de la terre pour la construction de l'aérodrome et l'entretien de la route de Nord de Pentecôte.
133. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, déclare que le paiement aura lieu après que son Ministère aura reçu les documents détaillant la quantité exacte du gravier utilisé.
134. M. TELUKLUK Paul, ministre des Affaires foncières, informe l'assemblée qu'avant de prendre du gravier et du sable, il faut avoir l'autorisation du ministère des terres.
135. M. LANGO Demis, député de Paama, demande si un pilote d'avion a le droit d'accepter des passagers supplémentaires a bord d'un appareil affrété.
136. M. BANGABITI Amos déclare qu'il est normalement interdit d'embarquer des passagers supplémentaires sauf en cas d'urgence.
137. M. ABBIL Iolu demande s'il est vrai que le montant annuel du loyer foncier des pistes d'atterrissage passera de 50. 000 VT à 300. 000 VT par an. Il demande en même temps quand on commencera le travail d'enregistrement des électeurs.
138. M. BANGABITI Amos déclare que le loyer foncier est de 50. 000 par an. Il ajoute que les propriétaires coutumiers de ces terres demandent sans cesse au Service de l'Aviation civile et au Conseil d'Administration de Vanair d'augmenter ce droit.
139. M. NAKO Charlie précise qu'on fait chaque année l'enregistrement des électeurs pendant la période de janvier à mai.
140. M. RAVUTIA Albert, député de Santo, demande le montant exact de la subvention qu'on accordera à l'Ecole protestante d'Orap à Malékula. Il demande aussi si le gouvernement a l'intention de débloquer les fonds pour la construction de la route de Tasiriki- Sauriki au Sud de Santo.
141. M. BATICK Romain, ministre de l'Education, fait savoir que le budget prévu pour l'Ecole d'Orap est compris dans le budget de l'Enseignement élémentaire.
142. M. BANGABITI Amos déclare que le projet routier nécessite des fonds et une étude de faisabilité. Il ajoute qu'il ne sait pas la date exacte à laquelle le projet pourra commencer car il y a certains députés qui freinent les processus du développement à cet endroit.

143. M. KARIE Robert, député de Tongoa/Shepherds, demande pourquoi on a choisi une compagnie étrangère pour goudronner les routes de Port-Vila. Il demande aussi s'il est vrai qu'on n'autorise plus les instances coutumières à trancher les lignes et que seuls les tribunaux d'îles et les tribunaux de l'Etat sont habillés à rendre les jugements.
144. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, dit qu'on a choisi une compagnie étrangère pour qu'elle puisse montrer aux ouvriers du pays locaux comment travailler rapidement. Les manœuvres du Service des Transports manque encore de professionnalisme et de sérieux au travail.
145. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, dit que les instances coutumières peuvent trancher les litiges dans les villages.
146. M. LOP Kissel, député de Tanna, demande s'il y a des fonds pour les travaux d'adduction d'eau pour Ipilmae et la date du début de la mise en œuvre de ce projet. Il veut également savoir s'il y aura des engins de travaux publics basés dans les provinces et la date de leur arrivée. Finalement, il demande si le Service des Travaux Publics attends toujours les soumissions pour la construction de la route du Sud de Tanna.
147. M. NAKO Charlie, ministre de l'Intérieur, répond qu'on commencera le projet d'adduction d'eau d'Ipilmae l'année prochaine avec un fond de plus de 2 millions de vatu.
148. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, déclare que le Service des Transports dispose déjà de deux camions dans la province de Taféa. Il signale que les négociations sont en cours pour l'achat de nouvelles machines au Japon mais que cela prendra du temps. Il indique qu'on doit commencer les travaux sou peu au Sud de Tanna.
149. M. TAMATA James, député de Maéwo, demande pourquoi les routes de Maéwo ne figure pas à la liste des routes à entretenir.
150. M. BANGABITI Amos déclare que l'entretien des routes de Maéwo est projeté mais qu'il manque encore les fonds nécessaires.
151. M. LAUHA Jeffrey, député de Tanna, demande la date à laquelle commencera les travaux du programme d'installations téléphoniques dans les zones rurales telles que Taféa. Il constate que le nombre des électeurs a augmenté à Taféa et estime qu'on doit aussi accroître de sièges des députés de Taféa.
152. M. SINKER Cécil, ministre des Télécommunications affirme que pour le moment, l'équipe chargée d'exécuter le programme est encore dans le Nord de

l'archipel mais se rendra ensuite à Taféa. Il ajoute qu'il ignore la date exacte du commencement du projet.

153. M. NAKO Charlie déclare que l'augmentation du nombre de siège dépend du nombre d'habitants établi lors du prochain recensement.
154. M. SAMUEL Elson, député de Malékula, demande pourquoi la limitation des bagages est fixée à 10Kg plutôt qu'à 20 Kg alors que Vanair est membre de la IATA. Il demande en même temps pourquoi le public doit payer un droit de 2000 VT au Service de l'Immigration pour les laisser passer et 3000 VT lorsqu'il obtient un passeport.
155. M. BANGABITI Amos affirme que la limitation des bagages est calculée en fonction de la capacité du chargement de l'appareil et ne peut pas être dépassée.
156. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, dit que le Service de l'Immigration a délivré au moins 300 à 500 laissez passer mais pour les échanger contre un passeport, il faut payer le tarif normal qui est de 3000 VT. Il conclut que c'est la faute du gouvernement.
157. M. SIMON Jimmy, député d'Epi, demande quand est ce qu'on réparera les routes d'Epi.
158. M. BANGABITI Amos dit qu'on a déjà fait les études concernant les routes d'Epi mais que pour le moment, les engins font défaut.

#### **DECLARATIONS DES DEPUTES**

159. M. RAVUTIA Albert, député de Santo, lit sa déclaration concernant les résultats des élections provinciales de Santo. (Voir annexe)
160. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition, lit sa déclaration concernant certains propos selon lesquels l'ancien gouvernement n'aurait jamais subventionné les écoles de l'Eglise Adventiste. (Voir annexe)
161. Mme LINI Hilda, député de Port-Vila, lit sa déclaration concernant la politique du gouvernement à l'égard des armes nucléaires. (Voir annexe)
162. M. MOLISA Sela, député de Santo, lit sa déclaration concernant la Loi des Finances de 1995 déjà approuvée. (Voir annexe)
163. M. LINI Walter, député de Pentecôte, lit sa déclaration portant sur les respects des symboles de l'intégrité de Vanuatu en tant qu'Etat souverain. (Voir annexe)
164. M. NATAPEI Edward Nipake, député des Autres îles du Sud, lit sa déclaration portant sur l'évolution économique de Vanuatu. (Voir annexe)

165. Mme LINI Hilda lit sa déclaration portant sur le rôle que jouent les femmes dans les décisions des instances de l'Etat. (Voir annexe)
166. M. HOPMAN Alick, député de Paama, lit sa déclaration portant sur les ventes des logements de fonction (suite). (Voir annexe)
167. M. SOKSOK Vital, député de Malékula, lit sa déclaration concernant l'importance du gouvernement et l'encouragement du tournoi du champion des champions. (Texte annexé.)
168. M. SONG Kaesipae, député de Tanna, présente une déclaration concernant les obligations des institutions telles que le Conseil des Chefs, le Conseil National des Femmes, le Conseil des Eglises. (Texte annexé)
169. M. RASEN Jerethy, député de Malékula, présente une déclaration concernant les tactiques politiques utilisées lors des élections provinciales de Malampa. (Texte annexé)
170. M. SONG Kaesipai présente une déclaration concernant les obstacles au développement. (Texte annexé)
171. M. LANGO Demis, député de Tanna, présente une déclaration concernant les enquêtes de la police. (Texte annexé)
172. M. SONG Kaesipai présente une déclaration en réponse à celle présentée par M. SOPE Barak. (Texte annexé)
173. La séance est levée à 16h05.

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**QUATRIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1994**

**LUNDI 12 DECEMBRE 1994**

**PRESIDENT :** M. MASENG Alfred, député de Luganville

**PRESENT :**

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. La séance commence à 8h15.
2. M. RAVUTIA Albert, député de Santo, dit la prière.
3. Le Président du Parlement annonce l'ordre du jour.

**DECLARATIONS DES MINISTRES**

4. M. CARLOT Maxime, Premier ministre, fait sa déclaration concernant la souveraineté nationale, spécialement le respect du drapeau national. Il présente en même temps un livre que le gouvernement dédie aux deux artistes dont l'un a dessiné le drapeau national et l'autre composé l'hymne national.
5. M. KALPOKAS Donald, Chef de l'Opposition, déclare que les propos concernant l'importance du drapeau national ne sont pas nouveaux. Il reconnaît qu'il y a beaucoup d'incidents de ce genre et ajoute que la même incidente s'est produite récemment lors des cérémonies d'inauguration du Conseil provincial de Malampa. Il ajoute qu'on récompensé le compositeur de l'hymne national et



les dessinateur du drapeau national pour leur accomplissement. Il propose qu'on doit réviser la Constitution avant les élections générales et que le Président de la République doit s'expliquer devant la justice pour ce qu'il a fait si les accusations du Premier ministre sont bien fondées. Il dit aussi qu'on ne doit pas initier les erreurs des gouvernements précédents mais plutôt en tirer des leçons. Il estime que la popularité du gouvernement UPM peut être évaluée à travers les résultats des dernières élections provinciales. Il conclut que les idéaux des partis politiques à Vanuatu se ressemblent car le développement constitue le souci de tous les groupements.

6. M. LINI Walter, député de Pentecôte, affirme qu'il apprécie la déclaration du Premier ministre et admet qu'il y a toujours, même eu de son tems, des incidents d'irrespects envers le drapeau national. Il ajoute que sa déclaration vise surtout les agents de police et les personnes chargées de lever et d'abaisser le drapeau. Il saisit l'occasion pour rappeler que le drapeau qui flotte au sein du complexe parlementaire n'est jamais descendu après les heures de travail. Il rappelle que les deux artistes qui ont composé l'hymne national et conçu le drapeau national ont été tous les deux récompensés et décorés par son gouvernement. Il propose aussi que la Constitution de la République soit révisée et ajoute qu'on a arrêté M. SOKOMANU parce qu'il a commis des graves attents à la Constitution. Il indique que selon la Présidence, c'est le Premier ministre qui aurait demandé au Président de la République de gracier le capitaine du bateau taiwanais et que le Président de la République n'est donc pas responsable mais plutôt le gouvernement dirigé par le parti UPM. Il ajoute que c'est le peuple qui doit décider de la question du respect du gouvernement.
7. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, lit sa déclaration portant sur l'intégrité morale de M. TAHI Onneyn en tant que Ministre suite à sa question écrite concernant l'achat de l'immeuble de Moores Stephens par la CNPV et la monopolisation de l'importation du riz. (Voir annexe)
8. Mme LINI Hilda, député de Port-Vila, demande pourquoi le gouvernement n'a pas maintenu la Commission d'enquête et se demande comment l'UPM et le PDP peuvent diriger un gouvernement s'ils continuent à s'attaquer au Parlement.
9. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, répond que la Commission d'enquête est maintenant remplacée par le Bureau du Médiateur.
10. M. BANGABITI Amos, ministre des Travaux publics, lit sa déclaration sur l'utilisation abusive des biens d'Etat. (Voir annexe)
11. M. LINI Walter demande des documents prouvant que l'actuel chef du PNU a approuvé la vente de certains biens d'Etat.

12. M, BANGABITI Amos répond qu'il se base sur des renseignements concernant les personnes intéressées.
13. La séance, suspendue à 9h55, reprend à 10h35.

**PROJET DE LOI DE 1994 SUR LA SANTE ET LA SALUBRITE PUBLIQUES**

**EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

ARTICLE 104 « **INTERDICTION DE FUMER** »

14. M. ABBIL Iolu, député de Tanna, demande si le paragraphe a) s'applique seulement aux bâtiments du gouvernement et non aux bâtiments privés.
15. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, précise que l'article couvre également d'autres lieux.
16. M. MOLISA Sela, député de Santo, demande si le paragraphe c) pourrait inclure également les vols d'Air Vanuatu et destination de l'étranger et si le paragraphe b) inclut les Nakamals et les lieux de restauration.
17. M. REGENVANU Sethy précise que le paragraphe c) s'applique seulement aux vols intérieurs et le paragraphe e) aux vols à destination de l'étranger et il précise que le fait de fumer représente un risque pour la santé et peut causer des incendies.
18. M. ABBIL Iolu demande pourquoi le 2) ne prévoit pas de peine d'emprisonnement.
19. M. REGENVANU Sethy souligne que l'intention de cet article est d'imposer seulement une amende.
20. M. LAUHA Jeffrey, député de Tanna, demande pourquoi le paragraphe b) ne s'applique pas aux transports publics.
21. M. JIMMY Willie, ministre des Finances, fait remarquer que le paragraphe e) répond à toutes les questions des députés car il couvre les domaines non spécifiés. Il ajoute qu'il vaut mieux imposer une amende à un touriste qui n'est pas au courant d'une telle loi à Vanuatu.
22. Mme LINI Hilda demande sur sujet du paragraphe c), s'il serait permis de fumer sur tout vol intérieur car cela est actuellement interdit.

23. M. REGENVANU Sethy explique que c'est une règle intérieure et indique que la compagnie aérienne devra se conformer à une Loi une fois l'entrée en vigueur.

24. L'article 104 est approuvé au vote.

**ARTICLE 105 « PUBLICITE EN FAVEUR DES CIGARETTES INTERDITES »**

25. M. MOLISA Sela se demande si le paragraphe d) couvre le tabac local qui représente un risque pour la Santé.

26. M. REGENVANU Sethy précise que cet article ne s'applique qu'aux cigarettes.

27. M. MOLISA Sela demande si la publicité faite par le biais des présentations de trophées sera interdite.

28. M. JIMMY Willie fait remarquer que le contrôle du tabac est couvert à l'article 108.

29. M. REGENVANU Sethy indique que l'article 102 régleme la publicité.

30. M. LINI Walter veut savoir s'il est question d'interdire l'importation des journaux ou des cassettes vidéo qui renferment des réclames pour la cigarette.

31. M. VOHOR Serge, ministre des Affaires étrangères, pense que cet article signifie qu'on ne pourra pas faire de la publicité de la cigarette dans les nouvelles mais qu'elle serait permis à travers les trophées et les postes.

32. M. REGENVANU Sethy explique qu'il faut relier les articles 105 et 106 pour mieux comprendre.

33. Mme LINI Hilda veut savoir si après l'entrée en vigueur de la Loi, le gouvernement accordera une certaine période pour permettre d'enlever les publicités en place.

34. M. REGENVANU Sethy souligne qu'avant l'entrée en vigueur de tout article de la Loi, il faudra éduquer convenablement la population.

35. L'article 105 est approuvé au vote.

**ARTICLE 106 « AVERTISSEMENTS »**

36. M. LINI Walter pense que cet article n'est pas nécessaire car on déjà interdit les publicités en ce sens.

37. L'article 106 est approuvé au vote.

**ARTICLE 107 « TAUX MAXIMAL »**

38. M. SOPE Barak, député d'Efaté, veut savoir des explications en ce qui concerne le tabac local. Il indique que le niveau du goudron et de nicotine des cigarettes est connu mais qu'il n'en est pas de même pour le tabac local.

39. M. REGENVANU Sethy indique que jusqu'à présent, on ne peut obtenir des renseignements que sur le niveau du goudron et de la nicotine contenu dans les cigarettes.

40. M. MOLISA Sela demande le taux de nicotine autorisé pour les cigarettes.

41. M. REGENVANU Sethy explique qu'il ne croit pas savoir que le gouvernement puisse donner ces renseignements mais qu'il se base sur ceux d'autres pays.

42. L'article 107 est approuvé au vote.

**ARTICLE 108 « RÉGLEMENTS RELATIFS A L'UTILISATION DU TABAC »**

43. M. MOLISA Sela indique que d'après le Projet de Loi, l'utilisation du tabac n'est pas dangereuse.

44. M. REGENVANU Sethy indique que cet article n'interdit pas totalement l'utilisation du tabac.

45. L'article 108 est approuvé au vote.

**ARTICLE 109 « UTILISATION DES CEINTURES DE SÉCURITÉS »**

46. Mme LINI Hilda demande si un délai de 6 mois suffira pour mettre en application les exigences du port la ceinture de sécurité.

47. M. REGENVANU Sethy répond que ce délai est suffisant.

48. M. KALPOKAS Donald veut savoir pourquoi le port de la ceinture de sécurité n'est pas réglementé par une Loi sur la circulation routières et demande pourquoi la ceinture de sécurité est exigée seulement pour les sièges d'avant.

49. M. RENGENVANU Sethy explique que la ceinture de sécurité est en relation directe avec la santé et indique que les sièges d'avant sont en général les plus aux dangers des accidents.
50. M. ABBIL Iolu veut des explications sur les articles 100, 110, 111 car ils ne mentionnent que les enfants et non les adultes.
51. M. RENGENVANU Sethy indique que les dispositions sont en général pour les adultes au volant ou dans les sièges d'avant.
52. M. BOULEKONE Vincent indique qu'il apportera son soutien au Projet de Loi puisqu'il prévoit la sécurité mais pense que le gouvernement devrait exercer plus de contrôle sur les camions qui n'ont pas de ceinture de sécurité.
53. M. JIMMY Willie souligne que cet article ne concerne que les chauffeurs et les personnes qui voyagent dans les sièges d'avant.
54. M. MOLISA Sela veut savoir si tous les véhicules doivent avoir des ceintures de sécurité quand le délai de six mois sera écoulé.
55. M. RENGENVANU Sethy confirme que les véhicules doivent disposer des ceintures de sécurité une fois le délai passé et ajoute que tout véhicule importé après cette période doivent avoir une ceinture de sécurité.
56. L'article 109 est approuvé au vote.

**ARTICLE 110 « LA SÉCURITÉ DES ENFANTS EN BAS AGE »**

57. M. LINI Walter propose qu'on confie l'application de cet article au ministère de l'Intérieur.
58. L'article 110 est approuvé au vote.
59. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h30.

**ARTICLE 111 « EXAMEN MÉDICAL D'UNE PERSONNE ATTEINTE D'UNE MALADIE DONT LA DÉCLARATION EST OBLIGATOIRE »**

60. M. SOPE Barak Tamé dit que le texte ne prévoit que les ceintures de sécurité à l'avant des véhicules. Il propose que le gouvernement établit un règlement pouvant prescrire le port de ceinture de sécurité à l'arrière des voitures.
61. L'article 111 est approuvé au vote.

**ARTICLE 112 « ISOLEMENT OU EVICTION DE PERSONNES EN DANGER D'INFECTION »**

62. M. LINI Walter demande si ces fonds seront aussi du ressort du ministre des Finances et conforme à la Loi sur les Finances Publiques.
63. M. REGENVANU Sethy déclare que les dispositions de l'article 112 se conforment à la Loi des Finances Publiques.
64. M. JIMMY Willie dit que son Ministère a consulté le Cabinet de l'Attorney Général et le ministère de la Santé et conclut que cet article est conforme à la Loi.
65. M. ABBIL Iolu déclare que le paragraphe 4 de l'article 112 stipule que l'administration de ces fonds sera du ressort du ministère des Finances. Il demande pourquoi le ministre des Finances ne nomme pas un autre agent pour gérer ces fonds.
66. M. REGENVANU Sethy déclare que cette Loi confie l'administration des fonds au Ministre mais un agent administrateur peut être nommé par ce dernier.
67. M. LINI Walter demande le domaine dans lequel ces fonds seront dépensés.
68. M. REGENVANU Sethy déclare que les fonds de la Caisse seront utilisés aux fins de l'exécution, de l'administration et de l'application de la présente Loi comme stipulé au paragraphe de l'article 112.
69. L'article 112 est approuvé à la majorité des voix.
70. L'article 113 « **Règlements** » est approuvé à la majorité des voix.
71. L'article 114 « **Guides normatifs** » est approuvé à la majorité des voix.
72. L'article 115 « **Prestation de services par le Ministre** » est approuvé à la majorité des voix.

ARTICLE 116 « **ARRETES DES ADMINISTRATIONS LOCALES** »

73. Mme LINI Hilda demande s'il y aura des Règlements qui permettront aux collectivités locales et aux communautés de participer à la Santé publique.
74. M. REGENVANU Sethy répond affirmativement.
75. L'article 116 est approuvé à la majorité des voix.

ARTICLE 117 « **INSCRIPTION ET AUTORISATIONS** »

76. M. MOLISA Sela déclare que le paragraphe 2 causera des problèmes dans l'application de la Loi car il retardera l'approbation des demandes de patente en y ajoutant des étapes supplémentaires.
77. M. REGENVANU Sethy déclare qu'on créera un Comité qui se composera des membres du personnel des Finances, de la Santé et du Commerce pour accélérer le traitement des demandes.
78. L'article 117 est approuvé à la majorité des voix.
79. L'article 118 « **Contrôles et enquêtes** » est approuvé à la majorité des voix.
80. L'article 119 « **Pouvoir d'obtenir les renseignements** » est approuvé à la majorité des voix.
81. L'article 120 « **Protection des renseignements fournis** » est approuvé à la majorité des voix.
82. L'article 121 « **Signification des pièces juridiques** » est approuvé à la majorité des voix.
83. L'article 122 « **Pouvoir d'entrée** » est approuvé à la majorité des voix.
84. L'article 123 « **Peine pour entrave** » est approuvé à la majorité des voix.
85. L'article 124 « **Infractions par une personne morale** » est approuvé à la majorité des voix.
86. L'article 125 « **Peines générales** » est approuvé à la majorité des voix.
87. L'article 126 « **Engagement de poursuites** » est approuvé à la majorité des voix.
88. L'article 127 « **Conflits d'intérêts** » est approuvé à la majorité des voix.
89. L'article 128 « **Protection des agents compétents** » est approuvé à la majorité des voix.
90. L'article 129 « **Réservations relatives à d'autres Lois** » est approuvé à la majorité des voix.
91. L'article 130 « **Entrée en vigueur** » est approuvé à la majorité des voix.

## **DEUXIEME LECTURE**

92. M. REGENVANU Sethy, ministre de la Justice, remercie les députés pour leurs commentaires et propose que le Projet de loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
93. La motion portant approbation finale du Projet de loi en deuxième lecture est approuvée par 32 voix pour et 9 contre.
94. M. STEVEN Franky, Chef du groupe majoritaire, annonce le prochain Projet de loi à débattre qui est le Projet de Loi de 1994 sur la Sylviculture.

## **PROJET DE LOI DE 1994 SUR LA SYLVICULTURE (MODIFICATION)**

### **PREMIERE LECTURE**

95. M. FARATIA Thomas, ministre de l'Agriculture, présente le Projet de loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
96. M. SOPE Barak Tamé apprécie la démarche gouvernementale que reflète ce projet de loi mais estime qu'il y a encore un long chemin à faire avant d'atteindre un meilleur niveau de protection de nos ressources forestières. Le gouvernement actuel n'a mis en place aucun programme de reboisement. L'Opposition soutient le Projet de loi mais le gouvernement doit prendre des mesures efficaces pour éviter que les compagnies d'exploitation forestière ne désertifient nos îles. Il demande au gouvernement d'encourager les petites entreprises locales.
97. M. LINI Walter déclare que le PNU soutiendra le Projet de loi car ce dernier permettra de sauvegarder nos ressources forestières mais il faut en outre prendre des mesures nécessaires pour contrôler l'exploitation forestière. Il déclare que le PNU continuera de soutenir ce genre de Projet de loi.
98. M. MOLISA Sela soutient ce Projet de loi qui permettra de résoudre des questions de développement durable et de protéger nos ressources forestières. Il déclare qu'il y a des projets d'exploitations forestières dans plusieurs îles. A son avis, il est préférable d'effectuer les travaux de scierie sur les lieux de l'exploitation afin de permettre aux populations de ces lieux de bénéficier des retombées financières. Il estime qu'il faut également traiter au niveau local le bois de Santal.
99. Mme LINI Hilda soutient ce Projet de loi car il renforce le pouvoir et l'image de Vanuatu.



100. M. REGENVANU Sethy soutient le Projet de loi et remercie l'Opposition de son soutien. Il affirme que ce Projet de loi constitue une première et renforce l'image de Vanuatu dans le monde. Il reconnaît que les opérations de certaines compagnies d'exploitation forestière menacent les forêts d'Efaté.
101. M. FARATIA Thomas remercie tous les deux partis de leurs soutiens à son Projet de loi et affirme qu'actuellement les pays donateurs sont prêts à financer les projets de reboisements.
102. La motion portant approbation du Projet de loi en première lecture est approuvé à l'unanimité.

### **EXAMEN EN COMMISSION**

103. L'article 1 « Modification du Chapitre 147 » est approuvé à l'unanimité.

### **ARTICLE 2 « ENTREE EN VIGUEUR »**

104. Mme LINI Hilda demande quand le projet de loi entrera en vigueur.
105. M. FARATIA Thomas répond que tout dépend de la signature du Président de la République.
106. L'article 2 est approuvé à l'unanimité.

### **DEUXIEME LECTURE**

107. M. FARATIA Thomas, ministre de l'Agriculture, propose que le Projet de loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
108. La motion portant approbation du Projet de loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.
109. La Deuxième Session Ordinaire de 1994 est levée à 15h25.

